

France Forum

Comprendre

la Révolution ?

par Etienne BORNE

Handwritten scribbles and marks at the top of the page, possibly representing a signature or initials.

A single vertical line drawn in the lower-left quadrant of the page.

COMPRENDRE LA RÉVOLUTION ?

Par Etienne BORNE

La mémoire est proche de l'esprit. Perdre la mémoire, c'est déjà perdre l'esprit. La mémoire donne l'intelligence du passé et elle est en même temps vertu du cœur. Perdre la mémoire, c'est perdre toute possibilité de se reconnaître dans le temps et tuer du même coup toute pensée de gratitude. 1989 nous invite à nous souvenir de la Révolution française. On tient, et c'est notre seul a priori, que cette Révolution n'est pas terminée, parce qu'elle pose des questions, dont certaines sont d'une pressante actualité et aussi parce qu'en elle-même elle ne cesse pas de faire question.

Il ne s'agit pas pour nous de correspondre à une commémoration officielle mais seulement d'exercer un libre jugement sans céder à un esprit de célébration qui pourrait être à contresens ni à un non-conformisme révisionniste qui pourrait être à contre-cœur.

L'énorme événement, s'il est de mieux en mieux élucidé en ses péripéties, demeure énigmatique en sa profondeur. Tenter de le comprendre ne peut aller sans un point d'interrogation. On aura la témérité de le tenter en une suite d'essais qui paraîtront cette année dans France-Forum et dont voici le premier.

Premier essai

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME MESSAGE ET MONUMENT

I - LA QUESTION DES ORIGINES

On sait tout, ou plutôt on croit tout savoir sur la genèse des dix-sept articles qui composent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Formules denses et vibrantes que

leur évidence situe souverainement au-dessus de toute explication et de toute réfutation. Document admirable dans sa forme qu'il faudrait faire apprendre par cœur aux enfants des écoles, en vue de leur instruction civique,

si cette méthode, qui met en accord la mémoire et l'esprit, n'était déconseillée par nos nouvelles pédagogies. Bref, l'information étant à portée de main, chacun peut savoir comment, par qui et pourquoi a été fabriqué ce texte fondateur qui ne porte si fort la marque d'un temps et d'une circonstance que pour s'arracher d'un superbe élan aux conditions et aux déterminismes et déployer une intemporelle vérité valable pour le genre humain et donc pour tous les siècles à venir.

1) Née de rien

Les hommes qui ont rédigé et voté la *Déclaration* (pour faire court on l'appellera désormais de ce seul terme) étaient, il y a quelques semaines à peine, les représentants des trois ordres de la France traditionnelle, composant ces Etats généraux, toujours présents dans la mémoire nationale comme l'ultime recours lorsque le peuple était agité, l'Etat déstabilisé et la monarchie en danger.

Les Etats généraux, l'une des plus vénérables institutions du royaume, et il apparaissait à beaucoup que ce retour aux sources qui est en lui-même le contraire d'une révolution, puisqu'il s'agit, pour faire face aux nouveautés, de puiser dans les ressources du passé, était devenu l'unique moyen de revitaliser un régime qui non seulement fonctionnait mal, mais était aussi en train de perdre son âme. Le propos n'était pas sans grandeur, peut-être pas sans chances.

L'entreprise ne devint désespérée et la révolution fut faite le 17 juin 89 le jour, soustrait à la suite des jours, où les Etats généraux se constituèrent en Assemblée nationale, constatèrent ou décrétèrent que la France n'avait pas de Constitution et qu'il ne fallait pas se séparer, non pas sans avoir fortifié un Etat branlant mais sans avoir créé un Etat qui, ne devant rien à une historicité toujours douteuse, ne relèverait que de la conscience et de la raison qui ensemble font l'indivisibilité de l'esprit. Esprit qui jusqu'alors ne pouvait être pleinement lui-même, aliéné qu'il était aux puissances et aux croyances établies.

Il faudra se demander au terme encore lointain de l'enquête ce qu'a pu comporter d'irrationnel une révolution dont les acteurs n'avaient que le mot de raison à la bouche. Dès le début n'y a-t-il pas un surgissement insolite, imprévisible, inexplicable ? La révolution a été faite d'abord en idée. Et une idée d'apparence si neuve qu'elle paraît naître de rien, comme un monde. L'astrophysicien que l'univers embarrasse parlera d'un *bing-bang* primitif, dont il ne peut avec toute sa science rendre raison.

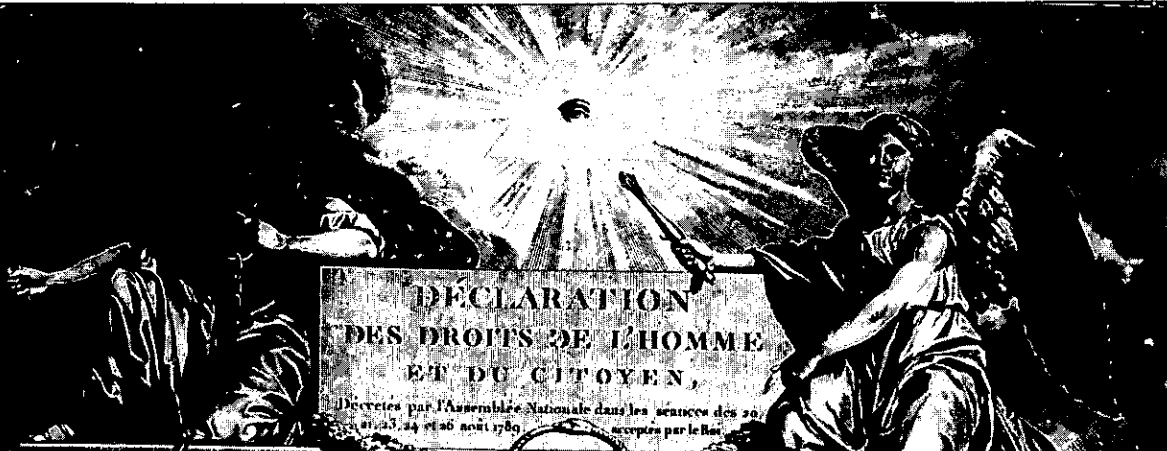
Les historiens et les philosophes, qui croient difficilement aux générations spontanées, contesteront qu'il ait pu y avoir en 1789 un pur et absolu commencement, et ne manqueront pas de chercher et de trouver des origines à

l'évènement, même si celui-ci ressemble peu à l'ordinaire des faits historiques. Pourtant l'acte prodigieux de témérité par lequel les Etats généraux, dont l'être était de représentation et la fonction d'ambassadeurs des doléances du peuple auprès du souverain, changent leur propre nature en s'identifiant à ce peuple dont ils se déclarent habilités à exprimer la pensée et à dire la volonté, n'a pas véritablement de précédent, est une novation proprement révolutionnaire dont causes et raisons restent en suspens.

L'Assemblée non seulement s'est constituée en nouvelle instance dans l'Etat mais s'est attribué à elle-même par un coup d'audace le pouvoir immense et illimité de tout défaire pour tout refaire. Le roi qui était dans l'ancienne France le principe ou le symbole du pouvoir ne sera plus qu'une pièce, importante peut-être, mais une pièce dans l'édifice constitutionnel que l'Assemblée s'est donné pour vocation d'édifier. Entière subversion d'un pouvoir qui est non seulement déplacé, mais changé en son essence. Or ces hommes, si nouveaux qu'ils se pensent eux-mêmes, et quelque nouveauté qu'il délibèrent de mettre en œuvre, ne peuvent sortir avec tant d'éclat d'un régime convaincu d'arbitraire pour lui substituer un autre arbitraire, qu'il soit individuel ou collectif. Il y a, dans cette assemblée issue des ordres du régime ancien, une majorité faite de prêtres et d'hommes de loi qui sont des raisonneurs au grand sens du mot et qui ont toujours en toutes choses une préoccupation préalable d'apologétique et de justification.

Au moment de créer, et pour que la création soit valable, il importe de définir une validité qui puisse être reconnue par tous, d'où l'urgence d'une *Déclaration* pour résoudre le problème d'une légitimité qui ne peut pas se ramener pour ces scrupuleux à la légalisation postiche du fait accompli. Les constituants s'interrogeront sur la question de savoir si la Constitution à établir doit se déduire logiquement de la *Déclaration*, ou s'il suffit, pour qu'elle soit légitime, qu'elle ne soit pas en contradiction avec cette *Déclaration*. Point non pas secondaire mais second par rapport à la nécessité première d'une *Déclaration* qui soit référence et norme. Pour les Constituants la question "pourquoi ?" ou "au nom de quoi ?" était pressante et incontournable. Ce souci qui est de pensée fait partie de l'évènement et est un élément de sa grandeur.

Ces droits dont l'énoncé solennel donnera autorité à leur entreprise, les Constituants ne les inventent pas en les mettant en formules. Droits qui ont pu être longuement méconnus et violemment refoulés comme le dit le préambule ; si même à la limite ils *n'existaient pas*, ils *étaient* au sens plein et entier du verbe. Il s'agit en somme de faire advenir à l'écriture ces "lois non écrites", pour lesquelles témoignait l'Antigone de Sophocle et qui, n'ayant pas été faites de main d'homme, résistent dans leur vérité à l'arbitraire humain. La grande entreprise est menée au nom d'un droit naturel et d'une Idée de droit



**DECLARATION
DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN,**

Décretée par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 26, 27, 28, 29, 30, 31 août, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 26 août 1789.
acceptée par le Roi.

PRÉAMBULE

Les représentants du peuple Français, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

En conséquence, l'assemblée nationale reconnoît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

I.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme: ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

II.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

III.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

IV.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société; tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

V.

La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

VII.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sans à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV.

Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV.

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI.

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE FRANÇOIS.

EXPLICATION DE LA CATEGORIE.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme: ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

qui ne relève pas de l'ingéniosité ou du génie humains mais qui, du dedans et venue d'en haut illumine et structure la conscience des hommes, Droit naturel qui ne se confond pas plus avec le droit positif que *l'essence*, qui est d'un autre ordre, ne se confond avec *l'existence*. Les droits coutumiers, dont l'enchevêtrement caractérisait l'ancienne France, peuvent bien flamber avec les archives des châteaux, un Droit demeure que ne peuvent raturer ni l'arbitraire seigneurial ni la colère paysanne. Droit qui loin de surgir en un incompréhensible commencement s'affirme comme une vérité éternelle, un soleil voilé par des siècles d'"oubli", Oubli terme d'importance capitale et qui donne sens à la *Déclaration*. Mais alors puisque l'oubli peut menacer, il est nécessaire d'inscrire ce droit sur un airain indestructible, signe d'un absolu qui pour toujours résistera aux flammes de l'émeute comme aux ratures rageuses des tyrans.

2) Oui ou non, anonyme ?

La rédaction de ces "principes évidents et simples" qui devraient être invulnérables à toute sophistication, n'a cependant pas été facile. L'Assemblée est un parlement qui vit de débats où la proposition appelle contestation ou amendement. Les projets de *Déclaration* se multiplient, on en compte vingt-sept pour la seule Assemblée, la plupart sont construits avec maîtrise et ne manquent pas d'accent. D'où une extrême richesse, avec nombre de questions qui sont encore les nôtres mais aussi un grand embouteillage dans une Assemblée que son propos de réforme radicale surchargeait de manière surhumaine. Il fallut éliminer, s'en remettre aux commissions et aux bureaux pour débroussailler le terrain. Et ce mélange de ferveur et de fureur qui embrasait le pays et dont les retombées provoquaient la grande peur des campagnes et le tumulte des émeutes parisiennes, ne favorisait guère la sérénité de la réflexion. Après une série d'éliminations, on s'en remit au projet du 6^e bureau, assez neutre d'apparence par rapport à d'autres formulations plus bavardes et plus enflammées et c'est lui qui servit de canevas pour le texte définitif adopté en août 89.

Tout paraît s'être passé comme si l'Assemblée réagissait en tant que corps, impersonnellement, anonymement après avoir refusé les textes signés par les acteurs principaux de ces prémices révolutionnaires. Deux échecs sont particulièrement significatifs, celui de Mirabeau qui pourtant par le prestige de son éloquence exerçait un magistère de la parole sur la Constituante, et celui de Sieyès. Sieyès qui était pourtant comme le père et l'inventeur de cette Assemblée qu'il avait portée dans sa tête avant de la précipiter dans l'histoire, et qui avait une grande réputation de penseur politique, rumeur flatteuse qu'il entretenait à plaisir par un langage toujours enflammé et sybillin. Ni l'un ni l'autre ne réussirent à faire adopter leurs propositions.

De plus, autre anomalie, la Constituante bousculée par la précipitation des événements, se contenta d'insérer

littéralement dans la *Déclaration* en gestation quelques articles empruntés littéralement au projet du sixième bureau, et interrompit la discussion et la rédaction de la *Déclaration* au dix-septième article, consacré à la propriété. Du grand œuvre il faudrait donc dire en outre qu'aucun grand révolutionnaire ne peut en revendiquer la paternité, qu'il est improvisé, bâclé, inachevé. Un sublime brouillon passé comme tel à l'histoire.

Ces premières approches appellent révision. Ce patchwork, cette rhapsodie, ce rassemblement d'éléments divers cousus ensemble a cependant une unité et une force qui ne sont pas dues uniquement à l'éclat continu du style. Il suffira d'affiner un peu la lecture du document pour percevoir qu'il porte la marque de deux des grands acteurs qui ont donné le ton à ce printemps révolutionnaire, Sieyès dans le préambule, comme l'ont vu un certain nombre de commentateurs et La Fayette, auteur du premier des projets, proposé à la Constituante dès avant le quatorze juillet et dont quelques vives et décisives formules, dont on n'a pas su reconnaître l'origine, se retrouvent dans quelques uns des articles majeurs de la *Déclaration*.

3) La marque de deux hommes

Sieyès entendait bien que l'Assemblée votât une *Déclaration* solennelle, qui justifierait son action pour elle-même et devant l'histoire ; mais cet abbé qui avait jeté le froc aux orties ne voulait pas d'une formulation par articles qui sans doute aurait rappelé dans sa forme le catéchisme religieux traditionnel. Peut-être aussi avait-il quelques doutes juridiques et philosophiques sur la légitimité d'une assemblée dont la moitié des membres, nobles ou clercs, égalait la représentation du Tiers qui, suivant sa formule majeure aurait du être tout. De plus l'aversion pour les castes, nobiliaires ou cléricales, est chez Sieyès une constante qui expliquera aussi son bonapartisme ultérieur. D'un mot pour Sieyès seule une autre assemblée élue selon des mécanismes constitutionnels sans contamination du régime ancien, pouvait avoir la légitimité suffisante pour mettre sur le métier une *Déclaration* articulée et détaillée.

Le préambule de la *Déclaration* est un raccourci du texte développé, raisonné que souhaitait Sieyès. Sa pensée finaliste, sa méthode déductive s'y reconnaissent aisément. Il y a un "but de toute association politique", qui doit être préliminairement défini et par rapport auquel il sera possible de juger les actes du pouvoir tant législatif qu'exécutif. Référence nécessaire, à la fois idéale et contraignante, et qui sera par rapport au corps politique réel ce qu'est l'Idée platonicienne par rapport à l'existence concrète, un principe à la fois d'intelligibilité et d'exigence. Formule précieuse pour bien comprendre ce qu'est la *Déclaration* dans son premier jaillissement. Une Minerve non pas créée de rien mais sortant casquée et armée du cerveau de Jupiter et de l'intemporelle raison, bref, une parole claire disant tout d'emblée, du défini et du définitif. Le primat de la pensée. L'homme

qui avait dit superbement "Si la pensée est perdue, adieu le genre humain" est présent dans la *Déclaration*. Sieyès a été, bon ou mauvais, le génie de la Révolution. Il méritait d'y être présent tout entier à l'ouverture de la *Déclaration*.

Sieyès mais aussi La Fayette, qui, soldat de la liberté, avait contribué de son épée à la naissance des Etats-Unis, baptisée dans une *Déclaration* antérieure à la nôtre et dont la pensée sera toujours présente à l'esprit de nos Constituants. Il avait son mot à dire et il l'a dit le premier. Mais par la suite, La Fayette n'a pu vraiment participer aux débats de la Constituante. Personnage politique incroyablement populaire, il n'a cessé d'employer ce qu'il avait de prestige et aussi de force à la tête de la garde nationale pour maintenir la Révolution dont il aurait pu être le guide, dans une rectitude de légalité et d'humanité, et il a failli y réussir. Au lendemain du quatorze juillet comme aux journées d'octobre La Fayette a tenté, mais avec un succès qui ne fut que précaire et provisoire, de préserver une Révolution dont il avait été l'un des pionniers, des convulsions de rue et des accès de fanatismes qui, en se répétant et en s'accélégrant devaient lui être fatals. La Fayette avait pour tâche première de couvrir les délibérations de l'Assemblée en contenant les désordres. Et cependant, il n'est pas absent et il donne la chiquenaude initiale aux débats par son projet du 11 juillet 89. Trois jours avant la prise de la Bastille !

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits" devait dire l'article premier de la *Déclaration*. Telle est aussi l'ouverture du texte de La Fayette, seulement plus claire et plus explicative dans sa concision. "La nature a fait les hommes libres et égaux". "La naissance" et la "nature", la comparaison des textes est instructive. Dire que les hommes naissent libres et égaux renvoie à une certaine conception de la nature dont il va de soi qu'elle ne s'identifie ni avec un hasard aveugle ni avec un destin opaque, mais qu'elle est finalisée en ses profondeurs de façon à justifier pour l'homme et le citoyen une destinée personnelle. Idée de nature et exclusive de tout naturalisme. Idée de "nature" qu'on trouve dans la philosophie des lumières encore qu'elle soit mieux affirmée chez Rousseau que chez les Encyclopédistes souvent tentés par le matérialisme. Mais plus encore philosophie tout court : "philosophia perennis". Disons déjà, mais on y reviendra, que haussée à un véritable niveau métaphysique, la pensée qui inspire la *Déclaration* n'est pas, c'est le moins qu'on puisse dire, incompatible avec le christianisme.

La *Déclaration* dans son article premier et juste après l'affirmation de la liberté et de l'égalité, ajoutait ce corollaire "les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune". La Fayette avait anticipé et écrit pareillement "les distinctions nécessaires à l'ordre social ne sont fondées que sur l'utilité commune". Texte qui par sa date devançait de trois semaines la nuit du 4 août et substituait aux privilèges de coutume la notion que reprendra la *Déclaration*, d'utilité commune c'est à

dire de bien public. Le marquis de La Fayette était un aristocrate libéral, il le prouvait. Son texte qui parle de distinctions nécessaires à l'ordre social explicite d'avance l'expression retenue dans la *Déclaration* "les distinctions sociales". L'article premier de la *Déclaration* et du projet de La Fayette sont donc indiscernables l'un de l'autre. L'utilité générale ou commune comme fondement de toute hiérarchie n'est pas le seul concept-clé commun aux deux textes. La Fayette formulera le premier l'idée d'une "résistance à l'oppression" comme droit de l'homme, expression qui se retrouvera dans la *Déclaration* parmi les droits énoncés à l'article 2.

Enfin l'article 3 de la *Déclaration*, celui qui définit la souveraineté nationale "Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément" est une reprise littérale du texte de La Fayette. L'Assemblée n'a fait qu'ajouter l'adverbe, "essentiellement" qui ne fait que redoubler le sens. De telles rencontres à la fois de pensée et de formulation sur des points aussi capitaux que "l'utilité commune", "la résistance à l'oppression" ou "la souveraineté nationale" ne peuvent être de pures et simples coïncidences. La *Déclaration* fait clairement mémoire du texte de La Fayette, de même qu'elle réitère dans le préambule la pensée de Sieyès. La *Déclaration* n'est pas tout à fait sans paternités individuelles.

Là où la *Déclaration* divergera sensiblement du projet de La Fayette, c'est dans l'énumération des droits. La *Déclaration* en reconnaît quatre dont le dernier "la résistance à l'oppression" était, avons nous vu, dans le projet de La Fayette. Mais celui-ci sur le chapitre des droits était plus prolixe et quelque peu redondant. S'y trouvent, comme dans la *Déclaration* la liberté et la propriété, La Fayette avait dit "la liberté de toutes les opinions". Son texte compte au surplus, en souvenir peut-être des principes de la révolution américaine, "la recherche du bonheur". Et surtout La Fayette nomme deux droits de l'homme non retenus par la *Déclaration* "le soin de son honneur" et "la disposition entière de sa personne". Quel dommage que la personne et l'honneur n'aient pas figuré explicitement dans le texte définitif ! La personne eût été une pierre d'attente pour une justification philosophique de la démocratie qui ne peut être elle-même si, ignorant la personne, elle se perd dans des idéologies individualistes ou collectivistes. Et qu'à la personne et à elle-seule appartienne "le soin de son honneur" quelle belle expression pour affirmer la dignité de l'homme libre ! Le mot d'honneur sans doute respirait trop l'ancienne France pour plaire à une Assemblée avide de novation. Parce qu'il n'était pas tout à fait l'empire du mal, le régime congédié aurait mérité cette sorte de salut de l'épée.

S'il convient de rendre à La Fayette ce qui lui revient dans la *Déclaration* et qui provient de coup de clairon initial, il faut bien reconnaître au terme de cette première analyse que la *Déclaration*, si elle n'est pas œuvre entiè-

rement collective et anonyme, n'a pas eu cependant d'inspirateur privilégié et que c'est la Constituante, comme entité politique, qui en assume la responsabilité devant l'histoire. Une Constituante qui ne fut pas unanime puisque à propos notamment de la propriété ou de la liberté religieuse, de vraies questions furent soulevées, sur lesquelles on reviendra et qui opposèrent une majorité et une minorité. Le texte qui a l'ambition, en son fond justifiée, de transcender l'histoire est cependant dans l'histoire et dans une histoire qu'il est possible de reconstituer bribes par bribes et qui, si les analyses réductionnistes étaient valables auraient dû le promettre à l'équivoque et à l'incohérence. Et pourtant, serait-ce là le miracle de 1789, ce texte inachevé, incomplet qu'on dit marqué des signes d'un temps, n'aurait pu avoir une telle fortune dans une postérité post-révolutionnaire, et se tenir si droit dans le plein de sa force, s'il n'y avait en lui une vraie pensée et pour tout dire une pensée vraie. Pensée qu'on tentera de dégager des contingences qui l'offusquent, et dont il faudra se demander maintenant pourquoi elle a soulevé des tumultes qui n'ont pas cessé de l'assaillir et qui sont aussi de pensée. On verra ensuite si cette *Déclaration* est assez bien bâtie et assez bien inspirée pour leur résister victorieusement.

II - CONTROVERSES ET CONTRADICTIONS

La *Déclaration* : un dyptique à deux volets. D'une part les droits de l'individu affirmés dans une éminente dignité qui fait de l'homme une fin de la nature donc une personne. D'autre part la "volonté générale" qui fait du corps social une nation et de l'individu un citoyen. Donc deux souverainetés, dont chacune pourra faire question et dont la complémentarité ne va pas de soi. Telle est l'originalité doublement provocatrice de la *Déclaration*. Provocation que porte à son comble la réciprocité affirmée avec éclat entre l'homme et le citoyen. Il faut comprendre qu'un homme qui ne serait pas citoyen serait voué à une sous-humanité, mais aussi qu'un citoyen qui ne serait pas rigoureusement humain ne serait pas un bon citoyen. Un propos d'une telle ampleur ne saurait aller sans controverses ni contradictions. On se demandera d'abord si sous prétexte d'humaniser la politique, ce n'est pas l'homme qui risque d'être politisé de part en part. On s'interrogera ensuite sur cette liberté révolutionnaire qui a été entendue par beaucoup d'interprètes de la *Déclaration* dans le sens d'un droit libéral exclusif des droits sociaux. On s'interrogera enfin sur cette universalité à laquelle prétend la *Déclaration* dont il faut savoir si elle exprime autre chose qu'une idéologie de combat et de crise ou si elle atteint à une incontestable et toujours actuelle vérité philosophique.

1) Disproportion entre l'homme et le citoyen

En posant si dogmatiquement la réciprocité entre l'homme et le citoyen, les Constituants auraient-ils résolu un problème que Jean-Jacques Rousseau, leur principal maître à penser avait laissé en suspens ? Rousseau tout au long de son œuvre a dit et redit que la

formation de l'homme et la formation du citoyen ne relevaient pas de la même pédagogie. Deux cultures qui pourraient se révéler antinomiques.

En effet l'auteur de l'"*Emile*" et l'auteur du "Contrat social", s'ils portent le même nom, ne sont pas surposables l'un à l'autre et Jean-Jacques ne s'accorde pas facilement avec Rousseau. Le bon citoyen est celui qui est dévoué totalement à l'Etat, et ne faut-il pas dans les temps où l'histoire devient chaude, répudier pitié et tendresse pour assurer le salut public ? On pleurera car on est sensible mais on marchera douloureusement, héroïquement sur son cœur. Disons par anticipation que Robespierre, artisan de la Terreur, n'a jamais cru être infidèle à Rousseau. Mais alors que devient cette universelle fraternité humaine à laquelle nous prédestinaient la nature et le créateur de la nature ? La déchirure est dramatique et porte sur le fond des choses. Il y aura entre le Dieu sensible au cœur de la "Profession de foi du Vicaire savoyard" et l'Être suprême du Contrat, qu'on ne peut nier sans se mettre hors la loi, la même et infinie distance qu'entre l'homme et le citoyen dont la disproportion irait jusqu'à un inhumain et impossible écartèlement.

Rien de tel dans la *Déclaration*. Les situations à venir dans un temps de détresse pourront plus tard être l'épreuve de son universalité. Il reste que selon Rousseau lorsque se constitue une cité, le contrat fondateur requiert que l'homme renonce à son indépendance naturelle, qu'il ne se considère pas lui-même comme un tout mais comme la partie qui ne peut plus se séparer de la totalité que son engagement a fait naître. Une sorte de seconde naissance. Se "dénaturer", le mot est dans Rousseau, pour acquérir une nouvelle nature. Le problème, les exceptions éprouvantes mises à part, reste donc posé dans sa généralité. En abdiquant toute existence séparée, en s'intégrant à la cité, l'homme devenant citoyen n'est-il pas aliéné, terme employé par Rousseau qui ne lui donne pas un sens péjoratif, mais qui en lui-même reste lourd d'inquiétude ?

On dira que le risque est écarté puisque selon la *Déclaration* la loi ne commandera qu'au nom de la volonté générale, donc sans arbitraire. La souveraineté nationale donnera à la loi dont elle sera l'émanation non plus une autorité mystérieuse et sacrée mais une neuve et toute rationnelle majesté.

Il semble que du droit universel à la loi le passage soit logique et naturel. Un Etat de droit, comme nous disons aujourd'hui, est un Etat où il y a des lois et des lois à la fois respectées et respectables. Dès lors la liberté de l'homme en devenant liberté civile du citoyen prend détermination et figure. La liberté ne consiste pas dans le pouvoir de faire tout et n'importe quoi, au détriment de tous, de chacun et de soi. Le citoyen, attentif à son droit et en même temps scrupuleusement soucieux du droit d'autrui, est alors la vraie figure de l'homme libre et du citoyen. Dans toutes nos mémoires républicaines, ou plus simplement politiquement cultivées, sont inscrites

les fameuses formules de Rousseau et de Kant : l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. La *Déclaration* ouvre donc un large espace civilisé entre l'anarchie et la tyrannie, ces sous-cultures de la politique. Une semblable apologétique commune et commode n'est pas sans vérité. Elle ne suffit pas toutefois à mettre le thème de la souveraineté nationale au-dessus de toute critique.

Les auteurs de la *Déclaration* l'on rédigée non seulement sous "les auspices" mais aussi en "présence" de "l'Être suprême", comme il est écrit dans le préambule. Cette évocation ou cette invocation ne saurait être pour ces gens d'ardente conviction qu'étaient les Constituants un fronton postiche de religion conventionnelle superposé artificiellement au temple. L'Être suprême c'est Dieu. Or il n'est pas évident que la souveraineté de Dieu sur les consciences et les âmes, qui ne vivent qu'en se sentant obligées comme consciences et appelées comme âmes, soit la même chose que la souveraineté nationale. En un mot, même si elle est illuminée d'en haut par un état de grâce historique, la nation n'est pas Dieu. Avant la loi positive n'y a-t-il pas, on l'a vu, une loi naturelle ? Celle-là même à laquelle se réfère la *Déclaration*. Naturel veut dire universel. La loi de la nation n'obligera moralement et civiquement que si elle est conforme à ce droit naturel et universel garanti par l'Être suprême. Il faudrait donc être assurée que la loi pour être légitime soit à la fois ceci et cela, loi de la nation, loi universelle de l'humanité, c'est à dire loi de Dieu. Or la loi de Dieu s'appelle devoir.

Cette préoccupation majeure était celle de l'abbé Grégoire lorsqu'il proposa à la Constituante de voter une Déclaration des devoirs en même temps qu'une Déclaration des droits. Et il ne parla pas seulement en son nom, mais mandaté par l'Eglise de France : qu'on n'oublie pas qu'un quart des membres d'une Constituante issue des Etats généraux de l'ancienne France, étaient des hommes d'Eglise. Tentative malheureuse. La Constituante se refusa à ce que la *Déclaration* parlât de devoir en même temps que droit. L'esprit de Sieyès qui était de rationalité politique l'emporta sur l'esprit de Grégoire qui, si fervent révolutionnaire qu'il fût, a toujours cherché à aligner la politique sur des valeurs supra-politiques.

La tentation est grande de faire diversion et d'amorcer un parallèle entre les deux hommes, tous deux clercs et dont chacun exprimerait assez bien l'un des deux visages de la Révolution. Sieyès, clerc décléricalisé, hanté par le problème du pouvoir à la fois à justifier et à conquérir, qui suivit pas à pas le mouvement de l'histoire avec chaque fois un peu de temps d'avance pour vite se régler sur ce qui allait immédiatement arriver, initiateur par le serment du Jeu de paume de l'Assemblée constituante anticipant de peu en votant la mort du roi sur la proche Terreur, enfin cherchant et trouvant l'épée qui allait avec Bonaparte donner à la Révolution un dénouement césarien. Grégoire prêtre toujours fidèle à ses engagements même à travers les pires tempêtes de la déchristianisation et qui a été dès le début d'une longue carrière et dès avant

Sieyès (1740-1836)

1789, le défenseur des Noirs et des Juifs, promoteur d'une norme d'égalité qui n'était pas, comme chez Sieyès, de ressentiment antinobiliaire, mais l'expression d'une similitude spirituelle entre tous les hommes, garantie à la fois par l'Être suprême de la raison et le Dieu des Ecritures.

On s'est mépris sur ce combat perdu qu'on a compris comme seulement politique, alors que Grégoire posait à l'Assemblée une question philosophique qui demeure. On a cru qu'en parlant "devoir" par la bouche de Grégoire, les modérés de la Constituante voulaient d'avance contenir et endiguer des revendications qui, si on ne pense qu'en termes de droits, deviennent vite illimitées et démagogiques. Et en effet d'autres Déclarations et Constitutions, en 1793, 1795, 1848, obéissant à de telles motivations n'oublieront pas d'inscrire dans les textes les devoirs des citoyens de façon à limiter et équilibrer leurs droits. Grégoire voyait plus haut. La référence à des devoirs, comme les droits, naturels, sacrés et imprescriptibles n'a pas seulement pour fin de rendre les citoyens obéissants aux lois mais de faire intervenir un "tu dois" dont le principe et la source ne sont pas dans la volonté générale ; le devoir est plus humain que civique et s'en souvenir c'est résister à une divinisation de la nation. La flèche paraît atteindre la *Déclaration*. La réciprocité entre homme et citoyen n'est-elle pas contestable ? Si le déséquilibre est inévitable, n'est-il pas préférable qu'il s'effectue au profit de l'homme ?

2) Le droit libéral et les droits sociaux

La notion de liberté confrontée au concept de souveraineté nationale met donc celle-ci en question, d'autant plus que cette liberté, le thème est devenu un lieu com-

mun, paraît définie de façon individualiste. Le seul sujet de droit qui soit reconnu est l'individu. Aucun corps intermédiaire entre l'individu et l'Etat ne saurait avoir de droits, qu'il s'agisse de la famille ou d'une association patronale ou ouvrière. Si à côté de la liberté le droit de propriété apparaît à deux reprises dans la *Déclaration*, nulle part n'est fait mention du droit au travail, comme si le travail n'était pas aussi une garantie de l'indépendance personnelle et une expression de la dignité humaine. C'est que l'on possède son bien tout seul avec la liberté d'en user et d'en abuser, pour traduire comme on le fait d'une manière habituelle et proche du contre sens le fameux "jus utendi et abutandi". Tandis que le travail suppose toujours une solidarité et une insertion dans une communauté, que celle-ci soit comme en 1789 la corporation ou comme bientôt la fabrique dans une civilisation devenue de plus en plus industrielle. Cette absence de droits sociaux est-elle conforme à l'esprit de la *Déclaration* ? La même Assemblée qui avait fait la *Déclaration* était-elle logique avec elle-même lorsqu'elle ne se sépara pas sans avoir voué la fameuse loi Le Chapelier, du nom de son auteur, l'un des fondateurs du club des Jacobins et future victime de la Terreur ? Loi qui abolissait les corporations, comme fâcheuse séquelle de l'ancien régime, supprimait toutes les entraves à la liberté d'entreprendre et dont on s'accorde à dire qu'elle ouvrait les voies au capitalisme libéral.

Ainsi semble prendre figure une liberté révolutionnaire, qui serait essentiellement liberté individuelle ; liberté entière d'opinion, même religieuse, de manière à soustraire les Voltaire et les Diderot de l'avenir à toutes censures hier royales et parlementaires ; et dans la même logique individualiste d'un désentravement des initiatives, liberté totale d'entreprendre. La *Déclaration* aurait fondé alors un droit libéral exclusif du droit social. Comment s'étonner alors que cette liberté révolutionnaire couvrant d'une aile protectrice les intellectuels, les propriétaires, les entrepreneurs ait été qualifiée de "bourgeoise" par les écoles socialistes à venir et d'abord par le marxisme et que d'un autre côté les thèses contre-révolutionnaires qu'elles soient traditionnalistes et catholiques ou positivistes et modernistes, aient vu dans cette même liberté révolutionnaire une puissance désorganisateur de l'ordre social. Des deux côtés on jugera que la même liberté, accordée au puissant et au faible, au nanti et au démuné, ne pouvait que favoriser le fort en le rendant plus fort et accabler le faible en l'enfonçant dans sa faiblesse. Des décennies de capitalisme conquérant ont semblé ensuite confirmer la sévérité des procureurs de toutes couleurs.

La cause cependant n'est pas entendue et le procès appelle révision. Le déclin du marxisme, la mise en sommeil pendant un certain temps de la doctrine sociale de l'Eglise, et surtout la découverte que la liberté de pensée et la liberté d'entreprendre ne sont pas d'hypocrites libertés "formelles", mais que, comme l'a montré a contrario l'expérience des régimes totalitaires, elles sont apparues comme des conditions sans doute insuffisantes mais nécessaires de la vie démocratique. Histoire assez

édifiante pour donner à la *Déclaration* de 1789 une seconde et éclatante jeunesse. Le moment serait donc venu de regarder de plus près l'œuvre des Constituants et de se demander si véritablement, pour eux, les droits libéraux étaient exclusifs des droits sociaux.

On citera ici l'un des plus authentiquement philosophes parmi les nouveaux historiens de la Révolution. Dans le "Dictionnaire critique de la Révolution française" de François Furet et de Mona Ozouf, où les auteurs se gardent de mettre la Révolution française en images d'Epinal, Marcel Gauchet, se référant aux débats qui aboutirent à la *Déclaration*, montre que les Constituants ont eu une claire conscience du problème qu'on les accuse couramment d'avoir oublié ou même sciemment occulté. "La propriété", dit un obscur représentant, porte-parole du plus grand nombre, Pison du Galland, député du Tiers de l'Isère, ne doit empêcher personne de "subsister" et Sieyès lui-même, le penseur de la Constituante, écrit que "les avantages qu'on peut retirer de l'état social ne se bornent pas à la protection efficace et complète de la liberté individuelle... Ceux des citoyens qu'un malheureux sort condamne à l'impuissance de pourvoir à leurs besoins ont de justes droits aux secours de leurs concitoyens. Les citoyens en commun ont droit à tout ce que l'Etat peut faire en leur faveur". Preuve, dit-on, que le droit social commence à prendre figure à côté ou même dans la logique du droit libéral.

La glose de Marcel Gauchet n'emporte cependant pas la conviction. Ce qui se dégage des textes cités et d'autres semblables, c'est l'idée d'un devoir d'assistance publique qui doit être le fait de l'Etat ou de la nation, "les citoyens en commun" (et non pas les individus ou les associations charitables). Mais outre que ce droit de l'individu malheureux et ce devoir de l'Etat ne sont pas inscrits dans le texte et restent un "non-dit" de la *Déclaration*, l'Etat révolutionnaire n'est nullement tenu, selon l'un des plus avancés des Constituants de mener une politique qui donnerait aux démunés les moyens de "pourvoir à leurs besoins". Un "secours" de charité publique apaisera la conscience des nantis.

Vague contre-point ou timide remords, les bonnes paroles prononcées à la Constituante ne marquent nullement un passage décisif du libéral au social. Au surplus un Sieyès soucieux de tempérer la misère, est en train de mettre au net une constitution dans laquelle seuls les propriétaires décrétés "citoyens actifs", pourront élire des représentants, choisis parmi plus fortunés qu'eux-mêmes, cependant que seront classés "citoyens passifs" ceux qui, étant incapables de pourvoir à leurs besoins et donc d'être à eux-mêmes leur propre providence, sont aussi dans l'incapacité de concourir à la marche de l'Etat. Leur malheur, qu'il s'agit seulement d'atténuer, serait-il pour la bourgeoisie révolutionnaire une incontournable nécessité naturelle et historique à laquelle on doit se résigner sans trop de problèmes puisque les miséreux auront le recours et le secours de la providence étatique ?

Conclusion malveillante et précipitée. Tout ce qu'on

peut dire c'est que les opinions particulières des Constituants en faveur de vrais ou prétendus "droits sociaux" non seulement n'ont rien de socialiste, mais n'appellent même pas en elles-mêmes ce que nous appelons une politique de justice sociale. Reste en suspens et entier le problème de la *Déclaration* qui pose des principes et ne reflète pas les opinions subjectives et contingentes de tel et tel constituant. L'absence de droits proprement sociaux dans la *Déclaration* et d'abord du droit d'association, ne signifie nullement que les libertés de communiquer sa pensée, d'entreprendre, de circuler ne soient que des sophismes de justification pour un capitalisme à venir. La *Déclaration* pourrait avoir été, être et rester la charte d'une liberté qui tient à l'essence de l'homme et qui, si elle est prise au sérieux, exige de supprimer les conditions d'existence faites à l'homme lorsqu'elles sont susceptibles de l'asservir. La justice sociale ne prendrait alors tout son sens que par rapport à cette exigence primordiale d'une liberté qu'il importe absolument de désentraver pour qu'elle puisse se connaître et s'exercer. Si elle pose des principes la *Déclaration* n'indique pas les moyens de les mettre en œuvre. Telle n'était pas son affaire.

3) Une production de l'esprit métaphysique

La *Déclaration* ne pouvait pas ne pas être attaquée sur ses deux thèmes majeurs de la nation et de la liberté. Mais considérée comme totalité elle a été récusée par la pensée contre-révolutionnaire. J'ai bien dit pensée car la contre-révolution n'est pas seulement un mouvement réactionnaire animé par des nostalgiques de l'ancienne France et aveugles à l'irréversibilité de l'histoire. Les doctrines contre-révolutionnaires se présentent comme des philosophies structurées et argumentées et elles s'efforcent de convaincre d'idéologie la pensée qui a inspiré la *Déclaration*. Critique radicale des principes de 89 et qui aide à les comprendre. Un feu violent n'est jamais sans lumière.

La *Déclaration* sonne comme un défi aux apparences naturelles et sociales, car il est paradoxal d'annoncer que les hommes naissent libres et égaux alors qu'ils sont et seront déterminés par maints conditionnements biologiques, économiques, culturels qui les font différents les uns des autres et leur donnent des chances, inégales jusqu'à l'iniquité. En parlant si hautement ce langage de liberté et d'égalité, la *Déclaration* suscitera une contradiction sans cesse renouvelée. J'ai déjà parlé de provocation, car une conviction militante cherche l'adversaire dont elle a besoin pour se prouver sa force. En ce sens pas d'action vive sans réaction. Vérité de psychologie empirique mais plus encore vérité philosophique. Toute thèse dogmatiquement assurée, et la *Déclaration* est dogmatique de bout en bout, appelle, selon cette dialectique qui est la véritable et vivante logique, une négation critique qui en sera l'inévitable antithèse.

Trois de ces antithèses comptent comme pensée, celle du traditionalisme catholique qui dénonce dans la *Déclaration* une anthropologie athée qui mettrait

l'homme à la place de Dieu ; l'antithèse marxiste qui ne voit dans la *Déclaration* qu'un formalisme sans innocence ; enfin la critique positiviste qui fait de la *Déclaration* la production typique d'un esprit métaphysique condamné à être dépassé par le développement de l'humanité.

Griefs fort différents, puisqu'on reproche à la *Déclaration* et à l'esprit révolutionnaire soit de relever d'une anthropologie athée, soit d'être une introduction à un libéralisme sauvage, soit enfin de se trouver en désaccord avec les requêtes de la science. Un même argument pourtant fait la force de tous ces réquisitoires : les principes de 89, puissants pour ruiner un ordre depuis longtemps établi ne peuvent, étant essentiellement négatifs, servir à la reconstruction de la société qu'ils ont désorganisée. Je ne retiendrai que l'argumentation positiviste et comtiste parce qu'elle est celle qui donne de la plus de force à ce qu'on pourrait appeler la négation de la négation révolutionnaire.

Auguste Comte n'est pas ennemi de la Révolution qu'il juge "nécessaire", dans les deux sens du mot, inévitable et indispensable et il situe les concepts majeurs de la *Déclaration*, liberté, droit, souveraineté nationale, dans le cadre d'un système qui leur refuse toute prétention à l'universalité et les ramène à un moment critique, moteur privilégié dans le développement de la pensée humaine. Il s'agit moins de critiquer les principes et les idées révolutionnaires dont la *Déclaration* offre un dense raccourci, que de montrer combien ces principes et ces idées sont eux-mêmes essentiellement et uniquement critiques. Ainsi la liberté d'opinion n'est rien d'autre que la négation des anciennes dogmatiques sacrales, le droit rien d'autre que la négation des privilèges et des hiérarchies antérieurs et la souveraineté du peuple ou de la nation rien d'autre que la négation de l'absolu divin qui a longtemps fictivement fondé les autorités ecclésiastiques ou royales.

Tout se passe comme si par la *Déclaration* la pensée humaine, sortant de son passé, était tendue vers un avenir qu'elle ne peut, après avoir détruit ce qui ne mérite plus d'exister, même pas se figurer et se représenter positivement.

La *Déclaration* témoignerait donc d'une crise, d'un passage, d'un exode qui comme toutes les transitions ne saurait être que provisoire. Rien donc de plus faux, selon Comte, que de pérenniser la *Déclaration* et d'en faire une révélation de la raison éternelle, valable pour tous les temps ; en d'autres termes de la vénérer comme trans-historique, alors qu'elle relève du droit commun de l'histoire, qu'elle n'est que le bref moment d'une instabilité certes nécessaire mais dont il faudra sortir pour organiser l'humanité. Un geste de congé, si grandiose soit-il, donné à un passé dont il est encore obsédé, n'assure pas à l'esprit révolutionnaire les promesses de l'avenir. C'est l'absolu des principes c'est à dire leur caractère métaphysique qui dévoile leur rôle dans le progrès humain. Facteur décisif de ce progrès, ils ne sont pas eux-mêmes progressistes. Il y a trois âges de l'esprit selon Comte.

Entre l'âge théologique et l'âge positif se situe l'âge métaphysique, âge de l'absolu, dont on sort en s'apercevant qu'il n'est qu'une puissance de négation, absolument efficace dans la destruction d'un imaginaire sacré dans lequel a vécu longtemps l'humanité et qui devra être remplacé par une vérité positive, scientifique contre laquelle ne pourra être invoqué le principe devenu rétrograde de la liberté de conscience, idole de l'incertitude.

La critique vaut en dehors même de la pensée de Comte, et elle pose en son fond la question philosophique majeure face à la *Déclaration*. L'absolu dont celle-ci, se réclame est-il principe de force ou signe de vulnérabilité ? Lorsqu'on nous dit que le droit est métaphysique parce qu'il suppose "l'individualité absolue" alors que le devoir est positif parce qu'il relie l'homme à l'Humanité c'est à dire à l'Être suprême, on redonne vie à la question posée par Grégoire à la Constituante. Lorsqu'on nous assure que la souveraineté du peuple n'est qu'un avatar abstrait de ce droit divin des rois qu'il n'a ruiné que pour lui substituer le fantôme métaphysique de lui-même, apparaît la crainte légitime rencontrée plus haut d'une divinisation de la nation. Lorsqu'à l'absolu de la liberté proclamée par la *Déclaration* on oppose le fameux "La liberté pour quoi faire ?" un doute ne peut manquer de se lever car les chaînes brisées en tombant aux pieds de l'opprimé ne lui indiquent pas le point de l'horizon vers lequel, entre tant de possibles, pourra se déployer une énergie que son désentravement ne suffit pas à orienter.

Il semble bien que toutes ces flèches ne sont pas sans blesser la *Déclaration* et la dernière pourrait être mortelle. Vous avez dit "métaphysique" ? Ce mot seul serait capable de tuer, tant ce que nous avons de culture est devenu relativiste et supporte mal l'idée d'une vérité nécessaire et universelle. Et pourtant les sceptiques et les désespérés lorsqu'ils sont en manque de pensée et d'action, invoquent aujourd'hui les droits de l'homme comme unique et ultime recours. Il suffirait à ces si bons parleurs d'entendre ce qu'ils disent pour comprendre que cette *Déclaration* tellement honorée doit à la métaphysique son invulnérabilité. Ce mot qui est de critique radicale va être radicalement retourné.

III - LA DECLARATION TELLE QU'EN ELLE-MEME...

Le moment est venu d'oublier circonstances et genèse de la *Déclaration* et de ne retenir des controverses ultérieures que des interrogations sans conclusions, pour enfin examiner la *Déclaration* en elle-même. Une œuvre de l'esprit, si elle est grande et belle, ne saurait se diluer et s'émietter au gré des conditionnements historiques et culturels dont elle émerge à la manière d'une plante jaillissant hors de son terreau. Cette plante *s'expliquât-elle* par les matériaux dont elle est composée, elle se *comprend* non par sa matière mais par la forme qui lui est immanente. On posera en règle de méthode que la *Déclaration* contient en elle-même une vérité irréductible à l'environnement extérieur, capable au surplus de posséder par elle-même les ressources nécessaires pour

congédir les objections et de résister victorieusement aux interprétations soupçonneuses et malveillantes.

L'hypothèse méthodologique qu'on vient de proposer revient à dire que la *Déclaration* est un grand texte classique. Or s'il peut certes *s'expliquer* par toutes sortes de psychanalyses touchant les auteurs et de sociologies culturalistes concernant les thèmes et les idées, un grand texte classique ne peut jamais se *comprendre* qu'en lui-même et par lui-même selon les règles d'une bonne lecture. Et la *Déclaration* des droits de l'homme est un texte classique.

1) Une certaine idée de la justice

On trouve de bout en bout de la *Déclaration* et surtout de l'art. VII à l'art. XVII une certaine idée de la justice. Une société vaut ce que vaut sa justice, les institutions judiciaires ne se suffisent jamais à elles-mêmes et elles font toujours signe à des symboles sacralisants, la main de justice ou les tables de la loi, les balances et la hache ou le glaive. Signes qui parfois prennent figure humaine et deviennent image et spectacle, les sages vieillards aux portes de la ville ou le roi, sous un chêne accueillant et rassurant. Il y avait donc une justice avant la *Déclaration*, ou plutôt des justices inégalement civilisées, enchevêtrées contradictoires. La *Déclaration* n'apporte pas de réforme proprement dite aux institutions ; ce sera l'œuvre de la Constitution en voie d'élaboration. Son ambition est infiniment plus élevée. Supposant que l'idée de justice est inscrite dans la conscience de tous les hommes et de manière claire et simple, la *Déclaration* tire de cette idée quelques règles et maximes universellement applicables à toute justice notamment pénale, assez bonnes pour avoir été plus ou moins littéralement reprises dans les Déclarations ultérieures, notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, maximes et règles qui ne sont pas seulement l'héritage culturel d'une civilisation parmi d'autres et que leur évidence intellectuelle et morale place au-dessus de toute contestation. Rappelons-en quelques-unes qui nous sont devenues si familières qu'il nous semble que tout homme, pourvu qu'il sache le sens du mot justice, ne saurait les contredire.

"Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable..." (art.IX). "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi." (art.X). "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi" (art.XI). "Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit" (art.VII). "Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans des cas déterminés par la loi" (art.VI).

Il ne sera pas sacrilège de se demander si dans le proche avenir révolutionnaire, la justice expéditive des émeutes ou la justice préfabriquée des tribunaux révolutionnaires n'ont pas manqué aux principes que la *Déclaration* avait solennellement établis. Chacun peut aller

voir au Palais des Congrès le beau et tumultueux spectacle qui sous le titre "La liberté ou la mort", est consacré dans le cadre du Bicentenaire à la gloire de la Révolution française. Le metteur en scène, Robert Hossein, faisant l'impasse sur les Girondins, nous représente tour à tour la mort de Louis XVI, la mort de Danton et la mort de Robespierre. Il serait aussi facile que lassant de montrer que les procès qui ont conduit à l'exécution de trois célèbres acteurs de la Révolution ont abouti à une issue fatale et posée d'avance, les juges ayant au préalable déchiré toutes les garanties prévues par la *Déclaration*. A chaque fois une parodie de justice ; plus cyniquement Robespierre, mis hors la loi, a été guillotiné sans aucune forme de procès. Et il ne semble pas que la *Déclaration* dont ils se réclamaient jour après jour, ait donné beaucoup de remords aux guillotineurs. Sans doute la lumière du texte fondateur aveuglait-elle des yeux enténébrés par le fanatisme. Par une ironie sans doute involontaire, le public de "La liberté ou la mort" entend réciter comme bouquet spirituel au spectacle une *Déclaration* qui n'est pas la bonne et qui reprend la plupart des articles d'une autre *Déclaration*, celle que rédigèrent les conventionnels pour la Constitution avortée de 1793 et qui n'est pas pour cela plus indulgente à l'anti-justice du terrorisme. Mais la vérité est la vérité et on n'a pas entendu dire que les spectateurs aient réclamé le bon texte à M. Alain Decaux, ministre et garant de l'entreprise.

Pour revenir à la *Déclaration*, la vraie, et à l'idée de justice qu'elle développe, on remarquera qu'elle ne sépare pas l'ordre et la justice et que pour elle ordre et justice sont menacés par deux ennemis, dont la *Déclaration* ne dit pas qu'ils ont été ou qu'ils vont être vaincus une fois pour toutes. Tous deux, en effet pourraient exister virtuellement en toute société et capables de toujours resurgir. Ces ennemis s'appellent l'un l'arbitraire ou la tyrannie, l'autre l'anarchie.

Les articles qu'on vient de rappeler visent à protéger les citoyens contre l'arbitraire. La tyrannie ne paraît conforter l'ordre qu'en lui ôtant toute valeur à la fois civique et morale et est aussi destructrice de l'ordre vrai que l'anarchie, laquelle au premier abord paraît plus ravageuse. Les interdits multipliés par la *Déclaration* s'adressent aux pouvoirs qui peuvent toujours glisser sur la pente de l'arbitraire, puisque la "résistance à l'oppression" est l'un des droits fondamentaux de l'homme. Mais le même mot de "résistance" apparaît dans un autre contexte à l'art. VII où il est dit que tout citoyen "appelé ou saisi par la loi" doit obéir dans l'instant ; "il se rend coupable par sa résistance". Le bon citoyen sera donc celui qui se tiendra en état permanent de résistance, résistance à la tyrannie, résistance à l'anarchie.

Soit dira-t-on un coup à droite, un coup à gauche ; cette ligne de crête surplombant deux versants a quelque chose d'ultra-centriste et paraît trop belle pour être parfaitement honnête. D'une part le droit en lui-même paraît illimité et de l'autre il est vite opposé aux initiatives ainsi libérées la barrière limitative de la loi. La loi ne réprime pas seulement (art. VII) l'atteinte à la liberté

La Fayette (1757-1834)

mais (art. VII) tout abus de cette liberté, abus déterminé par la loi. Faut-il comprendre que toute loi dans une société organisée est juste parce qu'elle est la loi ? Le texte se défend de lui-même contre l'interrogation malveillante. La *Déclaration* est trop "métaphysique" pour être si positive, voire positiviste. La loi ne saurait être juste par elle-même et elle ne l'est que si elle se trouve conforme à l'idée de justice que défend et illustre la *Déclaration*. Légitimité (art. VI) ramenée à son principe que "la loi est l'expression de la volonté générale". Reste donc à savoir comment et pourquoi "le général" sanctifie pour ainsi dire la loi et lui donne un pouvoir moralement irrésistible.

2) Sa majesté la loi

Les hommes sont égaux par nature. Un homme en vaut un autre. Il est donc anormal et même immoral qu'un homme dépende d'un autre homme qui lui imposerait obéissance par force ou par prestige : en un sens rien de moins révolutionnaire qu'une telle proposition tenue pour axiome aussi bien par St Augustin que par Rousseau. La nouveauté de la *Déclaration* tient en ceci qu'il ne s'agit plus d'organiser ou de tempérer au moins mal un mal nécessaire puisqu'il n'y a pas de société sans gouvernement et hiérarchie, dépendances et obéissances, mais de le supprimer radicalement en transformant le prince en magistrat. Le magistrat, chef de l'Etat ou gendarme, n'ordonne pas par vertu ou charisme personnels mais comme on dira "au nom de la loi", une loi qui étant impersonnelle ôtera l'anomalie ou l'immoralité que la philosophie politique avait dénoncée de longtemps et

bien avant la *Déclaration*.

La loi tient son efficacité et sa majesté de la volonté générale dont elle est, on vient de le voir, l'expression, volonté générale qui n'a elle-même d'autorité que comme émanation de la souveraineté nationale (art.III). Cette suite d'identification, général = national = souveraineté, fait la structure de la *Déclaration*. D'où au moins un soupçon d'incohérence qui s'il se confirmait ruinerait de fond en comble la *Déclaration*. La notion même de droit de l'homme implique qu'il existe un genre humain, dont une nation n'est qu'une partie. La souveraineté d'une nation particulière, fût-elle à l'avant-garde, comme se pensait elle-même la France révolutionnaire, ne saurait se confondre avec l'autorité de la raison universelle. Ce sont les droits de l'homme, dans la pleine universalité d'une idée que proclame la *Déclaration* et non les droits du Français, de l'Allemand ou même de l'homme occidental. Dès lors ou la *Déclaration* ne vaut rien ou elle vaut pour tous les peuples présents ou à venir et même pour tous les peuples possibles, ici ou ailleurs et même sans considération de planète !

Ambition nullement abusive cependant d'une *Déclaration*, à la fois française et universelle. Une analogie s'impose à l'esprit. Le décalogue biblique n'est pas seulement un code de lois donné par Yahvé à son peuple. Il est destiné, rachetant la malédiction de Babel, à tous les peuples de la terre. Y a-t-il dans cette allégation d'universalité la paranoïa collective d'une nation qui prétend s'arracher à l'histoire pour commander à l'histoire et s'instituer nation-phare pour toutes les nations ? Ou au contraire, en ce qui concerne la *Déclaration*, celle-ci va-t-elle de l'avant dans l'assurance de principes qui ne vaudraient pas pour tout l'univers s'ils n'étaient une fois et pour toujours universels ? Pour trancher ou dénouer cette difficulté majeure, qui est le nœud gordien de la *Déclaration*, il convient, selon notre méthode, de ne faire appel qu'à la *Déclaration*.

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux" (art.I). "Le principe de toute souveraineté réside dans la nation" (art.III). La contradiction est levée à une seule condition nécessaire et suffisante : que les lois que doit respecter l'homme libre soient non seulement conformes à l'intérêt national et non pas l'expression d'intérêts particuliers, mais encore que ces lois contiennent en elles-mêmes une telle charge de raison, d'humanité, d'universalité qu'elles ne puissent être récusées par aucun homme libre qui alors demeurera (le verbe n'est pas insignifiant) libre en lui obéissant. La majesté de la loi n'est pas une révélation de sacré extérieure à la conscience elle-même. C'est l'idée même de droit, immanente à la conscience, qui donnera à la loi sa pleine et entière majesté.

Il faut comprendre ici à quel point la *Déclaration* est normative de bout en bout. Loin de nous dire que les lois sont bonnes parce qu'elles sont des lois, et acceptables dès qu'elles sont acceptées, elle opère un retournement radical de pensée en refusant l'autorité du fait et en nous invitant à juger le fait par rapport au droit. Ou, plus rigoureusement, la *Déclaration* propose des valeurs,

c'est à dire des normes souverainement exigeantes et parfaitement idéales qui permettent d'évaluer la justice et l'injustice, mêlées ensemble, de toute loi positive. Ainsi, par exemple des lois édictées et imposées par une puissance étrangère, donc attatoires à la souveraineté nationale, ne peuvent lier la conscience des citoyens. Et pour ce qui touche aux lois qui émanent bien de cette souveraineté nationale, c'est dans la mesure où la nation est une nation ouverte, fraternelle et pacifique, j'allais dire conforme à l'idée de nation, que ses lois seront tout à fait dignes du nom de loi. Limite idéale dont on peut se rapprocher indéfiniment sans jamais l'atteindre. Une idée est l'âme de la *Déclaration*, elle qui se veut inaugurale d'un combat pour le Droit, une lutte sans fin. L'erreur de la plupart des révolutionnaires aura été de croire qu'ils étaient désignés par l'histoire pour mener et gagner une lutte finale. On ne peut se méprendre plus dramatiquement sur la *Déclaration* qui avait éveillé leurs esprits et animé leur action, et dont déjà leurs opinions et passions défiguraient la vérité.

Marcel Gauchet ("Dictionnaire critique de la Révolution" p. 694) a cru déceler dans la *Déclaration* une contradiction qui l'aurait rendue inapplicable et impraticable dans la suite de l'histoire de la Révolution, car on ne peut, dit notre auteur, accorder l'indépendance de l'individu avec la nécessité d'intégration de ce même individu dans une société qui, même "régénérée", reste une société. En réalité Marcel Gauchet ne critique pas la *Déclaration*, il définit avec bonheur la problématique qui est, comme nous l'avons souvent dit avec Emmanuel Mounier celle de la personne qui doit garder son autonomie en s'engageant loyalement dans une communauté. La *Déclaration* veut l'un et l'autre, et a raison de le vouloir, elle est personnaliste et communautaire. Mais mettre ensemble indépendance et insertion qui sont sans cesse en tension, est une tâche toujours ouverte et non pas une donnée de fait. L'évidence est dans l'exigence, dont tout modèle figuré ou figurable ne serait que le symbole. Rien de tout fait, tout est à faire. Ont été posées, et c'est considérable, des vérités humaines qu'on ne saurait ignorer ou raturer sans nier la dignité et blesser l'essence même de l'homme. On n'obéit librement à ces médiateurs que sont la volonté générale, la loi, que dans la mesure où ils contiennent et rendent présentes des valeurs humaines, et dans le fait jusqu'à un certain point seulement. La majesté de la loi est alors relativisée. Une loi n'oblige que par la part de vérité, qu'elle réfléchit, réfracte ou infléchit. L'homme libre ne doit obéissance qu'à la vérité. Là est le devoir des devoirs lequel n'est donc pas absent du texte. La *Déclaration* invite à n'entreprendre une action politique qu'à partir d'une vérité de l'homme. Mais on sert mal une vérité et on la transforme en idole si on en fait l'instrument d'une volonté de puissance. Alors le principe de libération devient moyen de domination et d'asservissement. Cette dérive avait de tristes précédents et elle peut faire comprendre les tragiques dérapages de l'histoire révolutionnaire.

3) Pourquoi ne sont-ils que quatre ?

La *Déclaration* reconnaît quatre "droits "naturels et

imprescriptibles" qui sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression" (art. II). Qu'il n'y ait que quatre droits et seulement ceux-la qu'il n'est pas facile de synthétiser sous la même idée de Droit, deux traits de la *Déclaration* qui appellent des interrogations contestataires.

Pourquoi d'abord cette clôture dogmatique ? L'histoire des droits de l'homme ne va-t-elle pas montrer que la liste des droits est restée ouverte et que nombre de droits sont venus s'ajouter depuis deux siècles aux droits reconnus par la *Déclaration* : notamment tout ce qu'on a appelé, on l'a vu, les droits sociaux et le progrès humain, entend-on dire, ne consiste-t-il pas dans la découverte et la mise en œuvre de "nouveaux droits" ? D'autre part les quatre droits fondamentaux paraissent seulement juxtaposés et rassemblés comme de force ; et ils ne rendent pas le même son à l'esprit. La propriété et la sûreté, c'est à dire la sécurité des personnes et des biens, seraient, si l'on veut parler le langage d'aujourd'hui plutôt de "droite", alors que la liberté et la résistance à l'oppression apparaîtraient comme de "gauche". La *Déclaration*, son texte le montrerait de lui-même, ne serait-il que le fruit d'un compromis entre des tendances politiques différentes ? Et voici revenir par la lecture du texte les griefs déjà avancés et que nous croyions dépassés. Mais cette fois c'est le texte seul qui répondra et fera la preuve de son unité d'inspiration et de son inentamable consistance.

Texte dogmatique, bien sûr, puisqu'il n'est fait que de vérités indubitables et qu'un temps peut avoir cachées, qu'un autre temps permet de dévoiler mais qui en elles-mêmes sont invulnérables au temps. La *Déclaration* a bien dit, avant l'énumération quadripartite : ces droits sont. L'emploi du verbe être qui est celui de la substance et de l'essence exclut tout devenir, qu'il soit de dégradation ou de progrès. Ni à modifier ni à perfectionner ces droits sont nécessaires et suffisants pour assurer, ce qui est la finalité de la *Déclaration*, la dignité de l'homme. Qu'on n'imagine donc pas, sous le prétexte de ne pas insulter l'avenir, comme on dirait en beau langage, une foule de droits futurs en longue file d'attente à la porte de la *Déclaration* et, semblables à des âmes en mal d'incarnation, attendant d'être proclamés et reconnus. Les droits énoncés sont convergents car ils ne visent à rien d'autre qu'à déterminer les conditions d'autonomie de la personne humaine.

Il s'agit d'établir autour de la personne un espace qu'il serait sacrilège de violer -car ces droits sont sacrés. L'homme a déjà été reconnu comme être libre par nature ou par essence. Il importe que cette liberté ne soit pas parole vaine et qu'elle se traduise par un petit nombre de droits fondamentaux et qui ne sont rien d'autre que les exigences d'un homme qui, entrant en société doit requérir à tout instant que cette société demeure une société humaine. Ce droit permanent à n'être pas déshumanisé se reconnaît dans chacun des quatre droits.

D'abord la *liberté* comme droit, non pas redondance et déjà dit : on sait que l'homme est libre, mais il s'agit

maintenant de faire échec à toute répression des initiatives de pensée et d'action indispensables à l'affirmation et au développement de la personne. De même la *propriété*, comme droit, est mise en garde et exigence à l'égard d'interventions capables d'atteindre la personne à travers les biens sur lesquels elle a mis sa marque. Pas de meilleure glose ici de l'art. II de la *Déclaration* que l'art. correspondant de la *Déclaration universelle* de 1948 "Toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété." On n'accusera pas cette autre et récente *Déclaration* de n'avoir énoncé le droit de propriété qu'afin de consolider les possessions établies et de donner bonne conscience aux propriétaires. Liberté et propriété, l'un et l'autre droits ne permettent pas de trancher entre des régimes économiques, libéralisme ou socialisme. Telle n'est pas l'affaire d'une *Déclaration* qui pose les principes d'une éthique politique. Et on ne pourrait contester cette *Déclaration* qu'en bloc, en vertu d'un a priori qui ramènerait la politique à l'économique, ce qui pourrait bien être le postulat commun à un certain libéralisme et à un certain socialisme.

De même le droit à la sûreté ne relève pas d'une mentalité sécuritaire ou d'un égoïsme bourgeois qui pousserait l'individu à se replier sur lui-même ; il s'agit ici encore d'un interdit qui protège l'inviolabilité de la personne et de l'environnement personnel qu'elle s'est construit, bref du droit à une vie privée qu'il faut maintenir en paix. La *résistance à l'oppression*, considérée comme droit, pourrait paraître une singularité liée à la circonstance historique. Il est pourtant dans la logique et l'esprit de la *Déclaration*.

Le préambule de la *Déclaration* avait dit, et c'était l'un des objets du document que "les réclamations des citoyens doivent être fondées sur des principes simples et incontestables". Corollaire immédiat, il y aura toujours des réclamations. Et les citoyens devront faire vigilance et se maintenir en état d'alerte. Preuve que les trois droits énoncés auparavant peuvent toujours être en péril, que rien n'est jamais acquis et que la *Déclaration* ne vise pas à établir une définitive justice. Certes ce droit de résistance à l'oppression pourra dans l'histoire de la Révolution favoriser une mentalité pathologiquement soupçonneuse qui amènera les révolutionnaires à s'exterminer les uns les autres. La dégradation du meilleur peut donner le pire. Le droit de résistance ou de contestation n'en est pas moins devenu dans et par la déclaration une composante de l'esprit civique. Résistance, les Constituants qui ont prononcé le mot, et La Fayette tout le premier, n'imaginaient pas que ce thème de résistance serait appelé à une si haute fortune historique. Preuve encore que le monument avait une telle grandeur que l'architecte lui-même ne pouvait la bien comprendre.

La *Déclaration* ne présente donc pas une rhapsodie de droits particuliers qui s'ajouteraient les uns aux autres. Elle est un monument de droit naturel, et en ce cas privilégié il faudrait selon le mot de Baudelaire "hair le mouvement" qui "déplacerait ses lignes". Non pas que la *Déclaration* établisse dans une impossible immobilité un

moment de l'histoire. Ce sont les normes qu'elle énonce comme autant de vérités idéales et contraignantes qui sont le principe de tout progrès politique ou social. Un Etat sera un Etat de droit dans la mesure où sa législation participera de plus ou moins loin à une Idée universelle de droit, telle qu'elle s'exprime dans les articles de la *Déclaration*. Tout est dit, comme dans un évangile. Mais, comme dans un évangile, tout reste à faire.

La tâche laborieuse, éprouvante et toujours à recommencer - mais il n'y a pas de recommencement sans un grand et fertile Commencement - consistera à passer du Droit naturel au Droit positif. La *Déclaration* ne met pas en chômage les juristes et les législateurs. Elle est faite pour les troubler et les inspirer. Elle est la lumière qui éclaire leur caverne, s'il est permis de continuer à parler de la *Déclaration* platoniciennement. Dans cet ordre du droit positif les droits devront, et souvent péniblement, s'ajuster les uns aux autres et il pourra paraître que le droit s'oppose au droit, comme, dans un cas limite, le droit de deux peuples à une même terre. Mais l'Idée de droit n'en est pas déchirée pour cela, et il doit y avoir même dans ces embarras qui paraissent tragiques - car c'est l'exigence qui est la règle du fait- des compromis humains qui ajustent les droits les uns aux autres. Dans ce domaine il y a toujours à inventer. Et c'est l'inspiration de l'Idée qui en politique comme ailleurs rend la création possible.

4) La *Déclaration* juge de la Révolution

Dans leur exaltation où les passions se mêlaient à l'illumination de l'Idée, les Constituants étaient persuadés de légiférer pour tout l'univers. Et ils ne se trompaient pas en ce qui concerne la *Déclaration*.

Ils avaient même raison plus qu'ils ne le croyaient car la *Déclaration* permet de porter, à chaque épisode, un jugement moral et politique sur le développement vite frénétique de la Révolution. Parce que la *Déclaration* est un bloc de métal et de lumière pareillement inaltérables, la Révolution ne peut être considérée comme un bloc de lourd béton, à prendre ou à laisser dans sa totalité. Dans ses vicissitudes elle s'éloignera de plus en plus et jusqu'à la rupture, des principes posés par la *Déclaration*. Par le terrorisme et le césarisme, la Révolution s'est mise hors la loi de la *Déclaration*.

On répondra que "les circonstances", mot habituel des apologistes, allaient vite être extrêmes et que dans de pareilles situations de détresse, il faut bien, pour aveugler l'œil accusateur, voiler de noir les tables de la Loi inaugurale. Mais les maximes du salut public et de la raison d'Etat prennent le contre-pied des articles de la *Déclaration*. Et s'il fallait suspendre la *Déclaration* pour que la Révolution continue et soit vraiment la Révolution, viendrait à l'esprit la funeste pensée que la *Déclaration* pourrait bien être le premier manifeste de la Contre-Révolution.

Il y a peut-être plus grave que d'avoir déchiré la *Déclaration* afin que la Révolution avançât plus vite et ne laissât aucune chance à des adversaires qu'il fallait réduire voire anéantir, faute de les pouvoir convaincre.

La faute contre l'esprit est toujours d'être si peu conscients de ce que l'on fait que l'on met une distance désastreuse entre sa pensée et son action. Car c'est au nom des droits de l'homme que les révolutionnaires et le dernier d'entre eux, un général républicain nommé Bonaparte, conduisirent une politique fatale aux droits de l'homme. Les grandes vérités sont plus grandes que les hommes qui croient les servir en les asservissant à leur volonté de puissance. Regardée dans l'esprit de maints de ses acteurs la Révolution se développe comme une démesure d'orgueil poussé jusqu'à une paranoïa non maîtrisable.

Trop de révolutionnaires se sont crus les inventeurs et les détenteurs exclusifs du message en effet sublime que par la *Déclaration* ils adressaient au monde. Les droits de l'homme n'avaient pas à être inventés puisqu'ils se trouvaient là, même s'ils étaient comme effacés pour bien des mentalités cléricales ou laïques. Le droit naturel était un héritage de la vieille culture gréco-latine et judéo-chrétienne. Il ne s'agissait pas de recouvrir de lettres nouvelles le vieux palimpseste, il ne fallait que réécrire les traits vacillants sans en oublier un seul jambage. Il n'est nullement ironique mais glorieusement significatif que la *Déclaration* promulguée par Louis XVI porte devant l'histoire la signature d'un descendant de Saint-Louis. Après un procès mené contre toutes les règles du droit, la Convention devait jeter dans le panier de la guillotine la *Déclaration* en même temps que la tête du roi qui l'avait paraphée.

Des acteurs qui, se croyant auteurs, furent pris d'un délire d'auteurs et prétendirent imposer au monde les valeurs de la *Déclaration* par les moyens de la force. Une grande vérité devenait leur vérité, l'universalisme de la *Déclaration* tournait à la justification d'un impérialisme tricolore. Incroyable aveuglement qui est le signe du fanatisme. Ni la Convention, ni Napoléon ne comprirent que les paysans vendéens ou le peuple espagnol se soulevassent contre la France des droits de l'homme au nom de la "résistance à l'oppression" qui est un droit proclamé par la *Déclaration*. Cette histoire n'est pas si jeune. Un semblable détournement a fait les inquisitions et les croisades au nom de l'Évangile. L'ancienneté et la persistance du mal n'absolvent pas le mal. Au moins au terme de ce premier essai a-t-on commencé à éclairer le visage de cette Révolution, dont on cherche à comprendre comment et pourquoi elle est allée de la vérité à la tragédie, de la vérité des Droits de l'homme à la tragédie de la Terreur.

P.S. On trouvera les textes cités ci-dessus, avec leurs contextes dans le précieux et irremplaçable "Les déclarations des droits de l'homme et du citoyen" de Christine Faure.

On se reportera utilement au "Dictionnaire critique de la Révolution française" de François Furet et Mona Ozouf, et notamment à l'article "Droits de l'homme" de Marcel Gauchet.

COMPRENDRE LA RÉVOLUTION (II)

Le propos de comprendre la Révolution (française) se décompose en deux questions : entendre ce qu'elle est en elle-même, déterminer ce qu'on pourrait appeler son essence, la sorte de vérité sur l'homme et sur l'histoire dont elle est porteuse, le pourquoi enfin de sa puissante vertu symbolique ; comprendre la Révolution ce serait aussi la saisir non plus dans son idée, mais dans le cours tumultueux et les péripéties orageuses de son existence au long de la décennie 1789-1799, de la convocation des Etats Généraux au coup d'Etat de Brumaire, et comme on s'accorde aujourd'hui à penser qu'elle n'a pas été univoque, qu'il y a plusieurs révolutions dans la Révolution ou même qu'elle n'a pas été fidèle à ses principes jusqu'à contre dire sa propre vérité, cette deuxième question se porte sur ce qu'on nomme communément dérive ou dérapage : Quand ? Comment ? Pourquoi ?

Le premier essai de cette série "La Déclaration des droits de l'homme, message et monument" esquissait un commencement de réponse à ce double questionnement. D'une part l'essence de la Révolution pourrait être tout entière contenue et condensée dans la célèbre Déclaration qui introduit l'idée de Droit comme norme et inspiration dans la pensée et dans l'action politiques. Norme indéfectible, indépassable et inspiration d'une fertilité indéfinie. Et deuxième versant, cette règle de droit posée originellement permet de porter un jugement parfaitement assuré sur les dévoiements ultérieurs de la Révolution. Les grands principes subissent, année après année, une douloureuse passion, et dans les clubs de Jacobins où était souvent affichée la Déclaration, on aurait pu voiler de noir les tables de la Loi, de la même manière dont autrefois on drapait de violet les représentations du crucifié le jour du Vendredi-Saint.

Enfin l'essai précédent proposait une hypothèse explicative de ces distorsions et inversions de l'idée originelle et de cet emballement frénétique d'une machine mise en

marche pourtant sous de si heureux auspices. Les droits de l'homme ne constituent pas une idéologie dépravée, fruit de l'orgueil de l'homme osant substituer diaboliquement ses droits au droit de Dieu, une idéologie qui ne tarderait pas à se retourner contre l'homme pour le broyer. Les droits de l'homme ne font qu'énoncer des vérités fondamentales sur l'homme et sur les finalités essentiellement morales de la cité des hommes. Ils peuvent être "oubliés", selon le mot capital inscrit dans le Liminaire de la Déclaration. De cet oubli catastrophique l'histoire donne maints exemples et d'abord dans l'histoire révolutionnaire elle-même. Mais l'oubli d'une vérité n'a jamais empêché une vérité d'être vérité. Impossible par conséquent de mettre en accusation les droits de l'homme et l'idée d'un Droit naturel, inscrit dans la conscience humaine et dont l'énoncé philosophique se retrouve avant la Révolution dans la tradition judéo-chrétienne. Les raisons du dévoiement ne se trouvent donc pas dans les Droits de l'homme, mais plutôt, et c'était la conclusion du précédent essai, dans la manière dont ils ont été compris, vécus et mis en œuvre par les révolutionnaires, éblouis et enivrés par les vérités dont ils avaient eu la fulgurante révélation, et dont leur paradisait proche l'incarnation dans l'histoire.

On se fait une idole de la vérité elle-même. Ce trait de Pascal dit tout. D'une idée juste et vraie, le gros des révolutionnaires a fait une idole, nationale et cosmopolite, d'abord, nationaliste et impérialiste ensuite. Tout se passait comme si la France, nation élue, avait reçu mission d'apporter le message régénérateur aux autres nations et de proche en proche à l'Europe et à l'humanité entière. Si des résistances se manifestaient du côté des chefs de peuples, on briserait ces résistances par la force et on apporterait aux peuples le message par tous les moyens, fût-ce à la pointe des baïonnettes. Cette même impatience de sauver les retardés, les mystifiés se manifesta du même mouvement à l'intérieur de la France. Le

manichéisme règne. Il y a les uns et les autres. Les uns, les illuminés au sens propre, les possédés de la lumière, et les autres, les enténébrés, qu'il faut "forcer à être libres" selon un mot - bien ou mal compris ? - de Rousseau.

Puisque la Révolution s'est conduite en religion expansionniste au point de réinventer la croisade, la question est de savoir si la Révolution a été religieuse par une sorte d'accident qui l'a fait dévier de son propos initial ou si elle n'était pas religieuse d'emblée et de par son essence. La Révolution française n'aurait-elle pas été la première et même le modèle de ces "religions sécu-

lières", opposées aux religions de la transcendance et qui devaient au XX^e siècle faire tant de bruit et causer tant de malheurs ? Même s'il est excessif d'avancer que l'idée d'un peuple-roi voué à purifier ou régénérer le monde, comme a pu le croire d'elle-même la France révolutionnaire et impériale, est "la matrice du totalitarisme", il reste que non seulement la Révolution française a tenté de révolutionner aussi la religion mais qu'elle a été souvent considérée par ses admirateurs et ses détracteurs comme une idée religieuse. Oui ou non, et en quel sens ? Tel est le problème que se propose d'affronter ce second essai.

LA RELIGION ET LES RELIGIONS RÉVOLUTIONNAIRES

P arler de religion révolutionnaire au moment où est célébré le bicentenaire de la Révolution française, c'est manifestement troubler le jeu de la commémoration. S'il est une idée reçue dans une historiographie longtemps officielle, c'est bien celle qui considère l'idée de laïcité comme l'une des plus importantes valeurs révolutionnaires. Si notre République peut se dire constitutionnellement laïque, c'est qu'elle a assimilé l'héritage de la Révolution française. Or qu'est-ce que la laïcité sinon la jonction en une seule idée de deux concepts, autonomie de la conscience et autonomie de l'Etat ? Concepts qui se trouvent en effet dans la Déclaration des droits de l'homme, où la liberté de l'individu est affirmée à deux reprises comme le premier des droits naturels et plus précisément ensuite comme liberté d'opinion en toutes matières, même religieuse, et où ensuite le recours à la volonté générale comme source de la loi est une affirmation de l'autonomie de l'Etat, autre concept contenu aussi dans l'idée de laïcité. La question de la compatibilité de ces deux concepts a déjà été abordée dans le premier essai et elle le sera à nouveau par la suite. Mais il suffit pour l'instant de marquer que l'un comme l'autre concept exclut tout recours à la transcendance ou au sacré et que par conséquent il faudrait les dire antireligieux ou au moins areligieux.

Telle est la thèse que Michelet a développée tout au long de son "Histoire de la Révolution française" : l'homme et la nation enfin autonomes et récusant l'antique hétéronomie religieuse dans les deux ordres de la conscience individuelle et de l'Etat. L'hétéronomie ainsi congédiée s'appelle pour Michelet le catholicisme, grande et pesante architecture dont la grâce est la notion fondamentale et qui commande une politique et une morale qui font ensemble l'Ancien Régime. Louis XVI était roi par la grâce de Dieu et, dans l'ordre nouveau, le roi devient le premier magistrat de l'Etat, non plus sacré mais laïquement institué par la volonté générale de la

nation dont la Constituante est l'interprète ; et, toujours selon Michelet, la grâce enlève à l'homme le mérite de sa vertu et le fait entrer dans la dépendance d'une puissance irrationnelle et mystérieuse. Pour Michelet absolutisme royal et grâce divine, même arbitraire contre lequel la Révolution française aurait inauguré ce qu'il appelle le règne du Droit.

Toutefois, même avec Michelet, nous ne sommes pas complètement sortis du sacré, puisque le grand historien va faire religion de ce règne du Droit. Mais surtout, histoire contre histoire, les questions de l'autonomie de la conscience et de l'autonomie de l'Etat, c'est à dire le problème de la laïcité, n'ont pas surgi d'un coup pour être merveilleusement résolus par les révolutionnaires de 89. L'une et l'autre questions étaient déjà posées dans la tradition judéo-chrétienne, et la Révolution française les avait, bon gré, mal gré, reçues en héritage.

Une Révolution d'avant la Révolution

Rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Le royaume de Dieu est au dedans de vous (on peut traduire aussi "entre vous" mais il s'agit toujours d'une intériorité rebelle à toute objectivation). Ces paroles évangéliques, ont fait la preuve de leur grande fertilité à travers les âmes, les pensées et les cultures mais elles sont trop ambiguës pour d'un coup équivaloir à une doctrine de la conscience et une théorie de la laïcité. Elles ont, l'une et l'autre soulevé un flot d'interrogations, suscité des montagnes de difficultés c'est à dire, questions et embarras, autant de durs aiguillons pour l'humanité occidentale depuis deux mille ans. Ainsi l'intériorité du vrai royaume confrontée à l'institution ecclésiale ou la mystique individuelle affrontée à l'autorité dogmatique, ces conflits ou plutôt ces tensions qui appartiennent à notre histoire chrétienne ont permis de mieux comprendre et d'approfondir ce que sont et doivent être la liberté de conscience et les libertés de l'esprit. Mais c'est surtout

le partage entre le royaume de Dieu et l'empire de César qui intéresse notre sujet.

Dieu est Dieu. César est César, tautologies libérales. César qui bat monnaie a droit sur notre argent, mais il ne peut nous réclamer notre cœur qui a le droit d'avoir son Dieu ailleurs. De la plus haute forme du sacré et sans doute la seule authentique, César dédivinisé ne saurait réclamer le bénéfice. Avant le Christ, les prophètes d'Israël, par la guerre implacable qu'ils menaient contre les idoles de la terre et du sang, par l'absolue distance qu'ils établissaient entre Dieu et son œuvre, avaient inauguré la grande entreprise de désacralisation qui dépouille de leur prestige mystificateur les puissances de la nature et les pouvoirs séculiers. Grâce à cette désacralisation la laïcité est devenue une question dans la civilisation, la nôtre et les autres.

Le monde antique était religieux. Une même piété, qui n'était ni de comédie ni de convention, enveloppait les affaires de la cité et aimait les objets de la nature. Sans ses dieux, la cité n'eût pas été la cité. Le blasphème est incivique. Que les hooligans d'une jeunesse dorée mutilent les Hermès dans la vigile du départ de la flotte, le scandale est immense, et inévitable le désastre de l'armada. Sacralisation semblable d'une nature qu'on refuse de croire inanimée. Ici aussi les dieux sont proches. Certainement pas religion vraie, mais cependant religion, dont quelques éclairs de la raison n'ont pas suffi à dissiper l'abusivité nuée. Cette piété certes avait ses dissidents, physiciens, sophistes, philosophes, mais qui se trouvaient du coup marginalisés. Le plus illustre d'entre eux, Socrate, qui dissociait avec une audace inouïe ce qu'il devait à la cité et ce qu'il devait à l'absolu du Bien, c'est à dire à Dieu, peut être considéré comme le martyr d'une laïcité alors culturellement impensable. Et dire la matière privée de dieux, et même la moins opaque et la plus lumineuse comme fit Anaxagore qui ne voyait dans le soleil qu'une boule enflammée, est aussi un sacrilège qui appelle la proscription. Tel était le balbutiement d'une science laïque, libre de crainte religieuse.

La sortie du monde antique est effective, et advient la modernité, lorsque le christianisme étend à un plus vaste univers le prophétisme profanateur relégué avant lui dans un canton de Judée. Inversion du profane et du sacré : des pionniers d'un monde nouveau se laisseront tuer plutôt que de rendre à l'empereur un culte devenu le véritable sacrilège. Ainsi s'opère un désenchantement du monde, thème classique récemment redécouvert et mis à la mode. Le monde ne saurait être Dieu puisqu'il est une créature de Dieu, et les astres ne sont pas plus adorables que César.

On mesure l'ampleur de cette Révolution aux résistances qu'elle suscita, tant chez les élites que dans le peuple. Plotin s'en prend sur un ton de polémique méprisante, à des gnostiques chrétiens coupables d'accorder une âme à "l'esclave le plus vil" alors qu'ils refusent de reconnaître et de vénérer une Ame divine du monde, pourtant évidente dans le resplendissement de son inusable beauté. Après la prise de Rome par Alaric, Saint-

Augustin devra inventer une neuve philosophie de l'histoire pour pouvoir réfuter les véhéments murmures des dévots de l'ancienne Rome qui accusaient le christianisme et les chrétiens d'être responsables de l'écroulement de l'Empire en proie aux Barbares depuis qu'avaient été chassés les dieux protecteurs de la cité impériale. Ces vieux Romains se feront entendre sous des masques neufs au XVIII^e siècle car l'époque des Lumières n'a pas bien compris l'ampleur et la portée de la Révolution chrétienne et ce qui faisait cette supériorité du monde médiéval sur le monde antique. Supériorité dont, contre Condorcet, s'avisera Auguste Comte dans la logique de la philosophie du progrès qui leur est commune.

La distinction entre les choses de Dieu et les choses de César ne résout pas d'elle-même le problème qu'elle pose. Mais elle introduit une dualité, donc une tension et une possibilité de conflit entre ce qu'on appelle depuis le Moyen-Age le temporel et le spirituel. Le levain a été jeté dans une pâte historique passablement rebelle qui pourra plus ou moins bien lever, et s'il y eut des avancées et des régressions ce levain ne pourra jamais plus en être expulsé. Dès la fin du monde antique se dessinent en Europe deux pouvoirs complices ou affrontés (et que le spirituel soit aussi pouvoir créera une équivoque impossible à complètement lever), et même lorsque l'un de ces deux pouvoirs tentera de réduire l'autre en servitude, la dualité ne sera pas raturée et ils ne feront jamais une seule et unique puissance. Dès lors qu'il y a à côté des laïcs et -faut-il dire au dessus ? - des clercs, hommes d'Eglise, une Eglise dont l'autorité est spécifique et ne se confond avec aucune des souverainetés séculières, féodale, nationale, impériale, sont établies les conditions de possibilité d'un cléricisme et d'un anticléricisme, et la question de la laïcité de l'Etat ne pourra pas ne pas se poser.

Les maîtres de l'un et l'autre pouvoir, si chrétiens soient-ils, auront bien du mal à défendre leur vocation contre une peu évitable tentation. Le clerc, garant des vérités éternelles, entendra faire du pouvoir politique le bras séculier de son autorité morale et tendra à faire du prince laïc le vassal de l'homme de Dieu. Le prince, au nom d'une légitimité fondée en droit naturel, justifiant ainsi son autorité dans le champ temporel, refusera au clerc le droit d'intervenir dans les affaires politiques pour lesquelles l'homme d'Eglise n'a ni vocation ni compétence. Le combat anticléric pour la laïcité ne date pas de la Révolution française. Suffisent à le montrer les noms de Canossa où Grégoire VII fit s'agenouiller le César germanique Henri IV, et d'Anagni où le roi Philippe le Bel, en infligeant à Boniface VIII l'humiliation d'un attentat public, voulut affirmer la suprématie d'un droit laïque sur la théocratie pontificale. Le gallicanisme des rois de France soucieux de défendre l'Etat national contre les empiètements de Rome était une solution boîteuse et provisoire apportée à un problème séculaire dont la Révolution française devait assumer l'héritage.

La Révolution française prenait en charge un Etat

gallican et un peuple catholique. Et venant du plus lointain et en profondeur, elle recevait aussi la charge du problème, classique en chrétienté, des deux pouvoirs spirituel et temporel, et qu'étant Révolution, elle a tenté de résoudre révolutionnairement. Et ce sera à contre-pente de la Révolution chrétienne, en demandant à César de traiter les affaires de Dieu.

Une date funeste

Le 12 juillet 1790, la Constituante donne force de loi constitutionnelle à la Constitution civile du clergé. Par un vote dont la date n'est pas indifférente, deux jours avant le 14 juillet 1790, date de la fameuse fête de la Fédération que Michelet raconte en un récit ou plutôt un récitatif débordant de lyrisme, et date qu'on peut considérer comme le point culminant de ce qui mériterait de s'appeler la Révolution humaniste. Grande en effet et merveilleuse année que celle qui va de l'été 89 à l'été 90. Proclamation de la liberté avec la "Déclaration des droits de l'homme". Proclamation de l'égalité avec la nuit du 4 août. Et puis avec le 14 juillet 1790 une grandiose manifestation de fraternité nationale, nous dirions d'union sacrée, entre les peuples d'une France jusqu'alors multiple, hétérogène, traversée de contradictions et d'inégalités entre les hommes, les ordres et les provinces. Des délégations venues du nord et du midi, de l'occident et de l'orient manifestaient dans l'enthousiasme une unanimité, non pas retrouvée mais exactement fondée dans un acte public qui semblait donner une figure concrète et historique au fameux contrat social de Rousseau. Liberté, égalité, fraternité. Le grand cycle révolutionnaire paraît ainsi bouclé. La commémoration de l'année 14 juillet 89-14 juillet 90 pourrait se présenter comme une digne et juste célébration.

Optimisme prématuré. Outre que la fraternité de la fête de la Fédération pourrait être considérée, au moins selon Michelet, comme le déploiement d'une liturgie patriotique, prémices d'une religion laïque destinée à remplacer le catholicisme traditionnel, le vote de l'avant-veille dont les conséquences furent catastrophiques, rompait virtuellement l'unanimité d'un moment d'enthousiasme et jetait dans la conscience nationale un germe de guerre civile.

Il s'agissait originairement d'éviter "la hideuse banqueroute" en gageant la nouvelle monnaie - les assignats sur la vente des biens du clergé, décrétés biens nationaux. Mais, hasardons des analogies contemporaines, on procédait moins à une lourde nationalisation selon Mauroy qu'à une preste privatisation à la Balladur, puisque cette dispersion d'un patrimoine communautaire se fit au bénéfice de nouveaux propriétaires, petits, moyens ou gros, dont elle multiplia le nombre, et la vaste opération tourna en fin de compte au bénéfice de la propriété libérale. Mais cette révolution, financière d'abord, économique ensuite, sociale enfin, laissait ou à l'Etat ou à l'initiative privée les charges d'assistance et d'enseignement assumées par l'Eglise et elle nécessitait la création

d'un budget des cultes destiné à assurer la subsistance d'un clergé privé de la dîme et des revenus des biens jadis d'Eglise. Ainsi se posait de proche en proche la question du statut du prêtre dans la société nouvelle, et c'est la condition sacerdotale qu'on s'apprête à renouveler de fond en comble. Depuis 89 soufflait un esprit de démesure sans doute inséparable du génie révolutionnaire. Puisque les temps étaient venus de régénérer toutes choses, "régénérer" maître mot du vocabulaire révolutionnaire, pourquoi, puisqu'on y était, ne pas régénérer les institutions ecclésiastiques et la religion elle-même ?

Tout se passait comme si l'Assemblée nationale se constituait en concile national. De fait jamais assemblée française n'a compté dans ses rangs autant de clercs, curés, moines et évêques. Deux objectifs, réaménager les institutions ecclésiastiques de manière à les comprendre dans une refonte de l'administration publique et faire souffler dans l'Eglise de France un esprit qui, la démocratisant comme nous dirions aujourd'hui, la ferait marcher du même pas que la Révolution elle-même. Démesure, disions nous, que cette ambition de régénérer politiquement une Eglise dont la dimension spirituelle ne relève pas des pouvoirs proprement politiques. Mais, d'un autre côté, la Constitution civile du clergé était beaucoup moins novatrice que ne l'imaginaient les inventeurs de cette machinerie ecclésiastique si rationnellement construite, et qui perpétuait, sans qu'ils s'en rendissent bien compte, les errements de l'ancien régime. Trop révolutionnaire d'un côté, la constitution l'était très insuffisamment de l'autre. La faute majeure de la Révolution en tous domaines a été de croire qu'elle abolissait absolument le passé alors qu'elle reprend sous une autre forme et portait souvent à l'absolu en rendant irrémédiable leur nocivité les aspects les moins positifs du régime qu'elle croyait avoir jeté aux décharges de l'histoire.

L'Eglise de France repensée par la Révolution sera encore plus gallicane qu'elle ne l'était sous Louis XIV. L'élection des curés était certes une nouveauté ; mais la hiérarchie ecclésiastique relevait aussi du pouvoir d'Etat comme sous l'Ancien Régime. Le pouvoir avait changé de mains, mais n'était pas changée la dépendance du pouvoir spirituel par rapport à un pouvoir temporel qui défendait l'Eglise de France contre les intrusions de Rome et qui en revanche donnait à ce pouvoir temporel une garantie de légitimité. Le pouvoir populaire remplace le pouvoir royal, mais la structure qui avait uni les deux pouvoirs et avait établi entre eux une longue habitude de services réciproques reste inchangée et même aggravée du côté de l'Eglise, plus dépendante que jamais du pouvoir civil, et plus que jamais pressée de le légitimer et de soutenir sa politique.

Les constituants ne savaient pas bien ce qu'ils faisaient, ne pressentaient pas les conséquences de ce qu'ils avaient fait : ils n'avaient nullement l'intention de détruire le catholicisme pour lequel la plupart marquaient un respect et un attachement qui n'étaient nullement feints. Le 13 avril 1790 alors que se poursuivent les

débats sur la "constitution" en gestation, la Constituante affirme que "l'attachement de l'Assemblée nationale au culte apostolique, catholique et romain ne saurait être mis en doute au moment où ce culte seul va être mis par elle à la première place des dépenses publiques". La constitution s'abstient de légiférer sur toutes questions touchant la foi ou le dogme, lesquelles relèvent d'une autorité spirituelle sur laquelle elle refuse d'entreprendre. Le principe de la distinction entre spirituel et temporel est donc théoriquement sauf. Et au moment où à la suite des réticences romaines se manifestent les premières résistances à la "constitution" Mirabeau exprimait le sentiment de la majorité de l'Assemblée en expliquant avec pertinence et éloquence que la Constituante n'avait voulu régler que "le dehors" de la religion tout en respectant scrupuleusement "le fond".

Certes cette séparation entre fond et forme, ou entre temporel et spirituel, est plus conceptuelle qu'existentielle. D'autant plus que l'Eglise catholique, corps visible, hiérarchisé, unifié, ne saurait abandonner sa juridiction institutionnelle au pouvoir civil dont il lui était arrivé de supporter et même de tolérer les pressions indiscrettes sans jamais les approuver vraiment. L'Eglise gallicane restait bien dans la communion romaine, non sans un entrecroisement de soupçons réciproques, mais elle était grosse d'un schisme virtuel que les impatiences des révolutionnaires ont finalement fait éclater. L'Assemblée en empêchant l'exécutif de négocier avec Rome, mise ainsi devant le fait accompli, les attermoissements de Rome qui mit du temps à faire connaître son refus, ne sont pas sans responsabilité dans la déchirure qu'une fois déçus les espoirs de conciliation, la rupture avec Rome a introduite dans l'Eglise de France.

Un gallicanisme poussé à son extrême limite n'est pas la seule composante de la "constitution". Parlant du XVII^e siècle, Verlainé disait : "il fut gallican ce siècle et janséniste". Ceci et cela à la fois pour expliquer la genèse de la "constitution" qui peut être considérée de surcroît comme la revanche d'un jansénisme longtemps persécuté et qui a laissé dans la conscience catholique française des traces qui sont loin d'être toutes négatives. A chaque moment de l'analyse, le philosophe de l'histoire aperçoit à quel point la Révolution est tributaire du passé français. Le jansénisme a eu ses lettres de noblesse et pas seulement littéraires. Port-Royal se faisait une idée éclairée de la religion qu'il voulait aussi vivement ennemie des superstitions populaires que des préjugés mondains ; il avait un grand souci de retour aux origines chrétiennes, une préoccupation assidue de pédagogie et d'instruction par le recours à la langue et à la grammaire et une attention privilégiée aux textes mêmes des Ecritures. Tous ces traits se retrouvent dans la psychologie des hommes, clercs ou laïcs, qui à l'Assemblée construisirent la "constitution", non artificiellement et de toutes pièces, mais à partir d'une longue mémoire blessée qui se souvenait avec amertume des complicités de cour entre Versailles et Rome, le roi compensant un gallicanisme mal vu par le pape en faisant la chasse à Port-Royal tenu pour hérétique à Rome.

De ces hommes le plus représentatif est l'abbé Grégoire, longtemps le plus mal-aimé des acteurs de la Révolution. Prêtre fidèle à son sacerdoce à travers les tempêtes de la déchristianisation et l'un des premiers républicains parmi les révolutionnaires, il a fait tout ce qu'il fallait pour se faire méconnaître par les deux historiographies de la Révolution, l'historiographie laïque et anticléricale et l'historiographie contre-révolutionnaire. Grégoire n'était pas sans réticences sur certains articles de la "constitution", par exemple celui qui sous prétexte d'un nécessaire et préalable assentiment populaire prévoyait de faire choisir les curés par des assemblées où seraient confondus croyants et incroyants, catholiques et non-catholiques. Mais il a joué loyalement le jeu d'une "constitution" qu'il croyait inséparable - et ici les mots ne sont pas innocents - de la nouvelle constitution de l'Etat. Evêque constitutionnel de Blois, il devait, jusqu'à la veille du concordat napoléonien, tenter de faire vivre une Eglise qu'il se refusa jusqu'au bout à dire schismatique. Grégoire était à la fois homme d'Eglise, d'une Eglise qu'il voulait faire plus évangélique sans toucher à sa dogmatique, et homme des Lumières, croyant que les vérités naturelles de la raison et, comme il disait, "les vérités saintes" de la religion pouvaient et devaient concourir à la formation de l'homme et du citoyen. Par nombre de ses idées sur la liberté religieuse ou la liturgie en langue nationale, Grégoire anticipait sur Vatican II.

Une si séduisante synthèse entre les lumières et la foi est un idéal qu'on ne peut incarner d'un coup dans l'histoire concrète, surtout avec cette précipitation qui est la pulsion majeure de l'homme révolutionnaire et qui, voulant marier de force les opposés sans d'abord les apprivoiser, expose le grand œuvre à d'inévitables explosions. La "constitution civile du clergé" fut victime de ses contradictions : elle prétendait maintenir le fond du catholicisme et elle brisait l'unité catholique ; elle prétendait respecter l'essence du christianisme tout en le régénérant et en le rendant à sa propre vérité, qu'elle disait spirituelle et apolitique, et cela par des moyens de force et de politique ; elle prétendait appeler l'Eglise à consacrer l'unité nationale et elle rompait cette unité en cassant l'Eglise en deux. Le comble de la contradiction était dans l'exigence d'un serment, acte "religieux", à une constitution qu'on disait "civile". Il y eut dès lors deux Eglises et deux espèces de prêtre : les assermentés et les réfractaires. Parce qu'il invite gravement la pensée à mettre en question l'idée que les révolutions se faisaient de la liberté de conscience, le 12 juillet 1790 rend inévitable une réaction contre-révolutionnaire. On le disait, une date funeste.

Ultra-laïque ou anti-laïque ?

Parmi les valeurs reçues en héritage de la Révolution, la III^e République, celle de Jules Ferry ou de Clemenceau, comptait la laïcité. Nous voici en mesure d'y regarder de plus près. Et à première vue, il semble bien que l'idée laïque moderne doive tout à la Révolution française, tout c'est à dire son contenu et son premier élan.

l'idée laïque : l'Etat est ainsi mis à l'abri de toute volonté de puissance ecclésiastique s'exerçant soit au-dedans, puisque l'Etat tient l'Eglise, soit au dehors puisqu'est impossible toute intrusion ultra-montaine sur une Eglise de France enfin nationalisée. Quand le sacré lui-même est laïcisé, on ne peut faire mieux en matière de laïcité, Jaurès ne s'y était pas trompé. Le lien social n'a plus besoin d'être consacré par un secours venu d'en haut. Un civisme, exclusif du religieux, se suffit à lui-même. La philosophie propre à la Révolution serait alors élucidée si cette Révolution est un bouleversement de l'ordre des valeurs qui substitue partout l'immanence à la transcendance. Et telle serait pour beaucoup ce qu'on appelle la modernité.

Mais cette désacralisation qu'on dit totale ne se ramène-t-elle pas à un vaste déplacement du sacré ? Durkheim remarquait que les périodes révolutionnaires ne vont jamais sans une production intense et une consommation effrénée de sacré. Le rejet de la transcendance ne fait rien à l'affaire ou plutôt elle n'est pas incapable d'accentuer et d'exaspérer un phénomène dont l'histoire donne maints exemples, qu'elle soit chrétienne, post-chrétienne ou anti-chrétienne. Il y a un religieux de l'immanence et cette Révolution qu'on dit fondatrice de la laïcité n'a-t-elle pas été religieuse de bout en bout ? Au moment de la déchristianisation, fort peu appréciée par Robespierre et à laquelle résista publiquement Grégoire, les révolutionnaires athées inventèrent le culte de la déesse Raison. Lorsque Dieu s'en va, les dieux reviennent, ou, ce qui peut être pire, les déesses.

*Henri Grégoire, évêque
constitutionnel de Blois (1750-1831)*

Tout en effet : au principe, les droits de l'homme et non le droit de Dieu, le droit du peuple et la souveraineté nationale en place du droit divin des rois. Le monarque constitutionnalisé n'est plus que le premier magistrat d'une République d'avant la République. A la laïcisation du pouvoir suprême l'exécution du roi n'ajoutera qu'un inessentiel tragique et inutile, comme les Anglais s'en étaient avisés avec deux siècles d'avance. Et la "constitution civile du clergé" ne va-t-elle pas jusqu'à laïciser la religion elle-même. Telle était l'interprétation qu'en donne Jaurès dans son "Histoire socialiste de la Révolution française". "Tout dans cette constitution, disait-il, a une saveur laïque. En un sens c'est un acte de laïcité plus hardi que la séparation de l'Eglise et de l'Etat". Que le tribun socialiste considère en fait l'abbé Grégoire comme encore plus laïque qu'Emile Combes, le trait est piquant et va assez loin. Un tel processus de laïcisation n'est pas une nouveauté. Jaurès lui trouve des précédents dans le passé national. La constitution civile du clergé, poursuit-il, "est le triomphe des légistes soumettant à une procédure à eux l'investiture des évêques". Claire allusion aux légistes de la monarchie capétienne qui firent d'Anagni la revanche de Canossa. Que le clerc, à tous les échelons de la hiérarchie, soit un fonctionnaire obligé de prêter serment à la constitution de l'Etat, c'est aussi, la mise en œuvre d'un anti-clericalisme, corollaire classique de

Un tel épisode peut passer pour un accident. Or c'est dès son départ que la Révolution parle le langage du sacré, ne trouvant pas d'autre parole que religieuse pour dire et communiquer ce qu'elle pense et ce qu'elle fait. Le terme de "régénération", capital, on l'a vu, dans le vocabulaire révolutionnaire, est emprunté aux textes de l'Ecriture qui à l'homme, ancien esclave de la nature charnelle, opposent l'homme spirituel, "régénéré" dans la grâce du Christ. Signe aussi de ce réinvestissement du sacré que la multiplication des serments. Serment du Jeu de paume, initial et qui aurait plus de grandeur s'il était resté unique et sans cette prolifération pathologique. Serment de la fête de la Fédération, serment du clerc à la constitution civile du clergé qu'astucieusement on ne distingue pas du serment à la constitution de l'Etat. Serments d'amour de la patrie, mais aussi bien serments de haine à la royauté, et à l'anarchie comme au despotisme. Le serment a exactement le sens et la fonction qu'ont les serments dans une religion instituée. Ils rendent sensibles un lien et une communion en eux-mêmes invisibles et purement spirituels. Le moment privilégié où le serment est prononcé acquiert une intensité qui oppose cet instant sacré à la quotidienneté profane. Comme un sacrement, il transcende la précarité et la relativité des actes ordinaires pour atteindre une certaine sorte d'absolu invulnérable au temps, comme si le sacré et l'absolu étaient une seule et même chose.

Analogie plus singulière encore, le serment, tel un

sacrement "opère ce qu'il signifie", selon les termes mêmes de la théologie catholique du sacrement. Une vertu est inhérente au serment. Qui a prêté le serment devient véritablement un homme nouveau. Il est sacré citoyen. Le prêtre réfractaire qui refuse de prêter le serment se constitue en état d'indignité nationale et se met lui-même hors la loi. Le serment a comme le sacrement un caractère ineffaçable ; le parjure ne revient pas à un état neutre d'avant le serment. Son ancienne innocence naturelle est à jamais perdue. Il devient littéralement un monstre, odieux à lui même comme à autrui et qui appelle sur lui la foudre. La liberté ou la mort, dit le révolutionnaire, mais la mort civique est plus décisive encore que la mort naturelle ; l'incivique qui n'aime pas sa patrie comme il convient est indigne de vivre. A partir du serment s'enclenche la mécanique qui aboutira à la Terreur. Le renégat est l'objet d'une horreur qui monte du fond des âges et du fond trouble des âmes, horreur qui l'a voué jadis au bûcher et le promet révolutionnairement à la guillotine. Religion dégradée dont le dieu, avec ou sans majuscule, peut bien s'appeler nation ou patrie, il est plus terrible que le Jéhovah d'avant les prophètes et le Christ et on voit mal comment un ami sincère de notre tolérante laïcité pourrait ne pas être l'athée de ce Dieu-là.

L'alternative - la liberté ou la mort - n'est cependant pas sans grandeur. Elle est une projection politique des religions du salut qui mettent un enjeu absolu au cœur de la vie vécue jour après jour dans le tremblement et au risque de se perdre. Aujourd'hui nous avons refoulé le sens dramatique de l'existence dans nos religions et nos laïcités affadies, réduites bien souvent à de sympathiques philanthropies intelligemment sceptiques quant au fond des choses. Nous ne savons plus considérer la mort en face, celle du corps, comme celle de l'âme. A mesure que la Révolution s'emballait, les révolutionnaires, possédés d'un génie tragique, vivaient de plus en plus dans la familiarité de la mort. Mourir, tuer devenait pour eux aussi indifférent que, comme devait dire Hegel, de "couper un chou en deux".

Rien de plus religieux que le sacrifice depuis que les hommes sont hommes et qu'ils élèvent des autels. La religion révolutionnaire a été et de plus en plus une religion sacrificielle. Sacrilège pour les traditionalistes monarchiques, la mort du roi sur l'échafaud est aussi un sacrifice pour l'autre camp. Car la culpabilité de Louis XVI condamné, soit parce qu'on ne peut régner innocemment, soit parce que le roi a manqué à son serment constitutionnel, n'est pas d'ordre juridique, éthique et rationnel. Le péché contre la nation a été consommé et il ne peut être pardonné et racheté. Les dieux réclament un sacrifice expiatoire. Tout se passe en dehors des lois du juste et de l'injuste dans l'univers du sacré.

Ces noces sanglantes de l'héroïsme et du fanatisme ne peuvent pas ne pas contredire, et avec quel sombre éclat, notre idée moderne de la laïcité si paisible et tellement œcuménique. La Révolution française n'est pas incertaine entre la laïcité et son contraire. Ultra-laïque d'abord elle est devenue anti-laïque. Cette dialectique a

sa loi qu'il faut maintenant dégager.

De Rousseau à Robespierre

Cette imbrication du laïque et du sacré qui est un caractère essentiel de l'esprit révolutionnaire n'est pas le fruit d'une improvisation sans contrôle, bien que ce passage constant du civique au religieux et du religieux au civique ait pris des formes diverses et contradictoires, tantôt rassurantes tantôt aberrantes. Il ne résulte pas d'une confusion passionnelle, le processus a été pensé avant d'être vécu, et il avait été pensé avant la Révolution par un penseur considérable et qu'on ne peut pas ne pas rencontrer et interroger quand on cherche à comprendre la Révolution. Jean-Jacques Rousseau est à la Révolution française et à l'épisode jacobin qui la porta à son plus haut degré d'incandescence, ce que sera Marx par rapport à la révolution russe de 1917. Il se pourrait que les filiations soient équivoques et que Lénine ne soit qu'un bâtard de Marx, à la manière dont Robespierre a pu être, selon Michelet, un bâtard de Rousseau. Le certain est que, de même que la pensée politique de Lénine vient d'une interprétation, bonne ou mauvaise, de Marx, la pensée politique de Robespierre et notamment en ce qui concerne les rapports de la cité avec la religion a son origine dans une lecture peut-être trop littérale et systématique d'un Rousseau toujours plus complexe qu'on le croit.

Le dernier chapitre du "Contrat social" porte le jugement le plus dogmatiquement négatif sur la dualité, dans le passé européen, des pouvoirs spirituel et temporel. Là où plus tard Auguste Comte devait admirer le chef d'œuvre du catholicisme médiéval, Rousseau voit le pire des régimes sous lesquels a été opprimé le genre humain. Car la souveraineté, pouvoir de la cité sur le citoyen, ne se partage pas. La République était indivisible dans la tête de Rousseau avant d'être proclamée telle par la Convention. Il faut, dit-il en revenant aux thèses de Hobbes, mettre ensemble "les deux têtes de l'aigle". Seule manière d'en finir avec "un droit mixte et insociable qui n'a pas de nom". Le scandale, selon Rousseau, est que l'homme dépende à la fois de deux autorités, l'Eglise et la société laïque. Les formules du "Contrat" sont ici d'une rare énergie : "Tout ce qui rompt l'unité sociale ne vaut rien. Toutes les institutions qui mettent l'homme en contradiction avec lui-même ne valent rien".

Rousseau ne supprime nullement l'autorité spirituelle, il spiritualise l'autorité temporelle de manière à assurer l'autonomie d'un Etat qui serait alors pleinement et entièrement laïque. Les questions de suprématie entre l'un et l'autre pouvoirs, qui ont encombré les siècles passés, sont purement et simplement raturées. Et comme pour Rousseau et dans son sillage les plus radicaux des révolutionnaires, il ne saurait y avoir de société sans religion, il ne restera d'autre issue qu'à affirmer théoriquement la thèse de l'identité des deux pouvoirs afin ensuite de la mettre progressivement en place dans les institutions par les voies de la politique. Les objectifs avaient été déterminés par le philosophe du "Contrat".

La machine révolutionnaire, programmée d'avance, n'avait plus qu'à se mettre en marche.

La pensée politique de Rousseau ne va pas sans une philosophie de l'histoire. Se souvenant des thèses de Gibbon, qui firent fortune au XVIII^e siècle, et qui considéraient le christianisme comme l'une des causes majeures du "déclin et de la chute de l'Empire romain", Rousseau va jusqu'à justifier les persécutions dont furent victimes les premiers chrétiens coupables de contrevenir aux "ordonnances de César". On ne peut dire plus clairement que la distinction des choses de Dieu et des choses de César, avant même d'être institutionnalisée au Moyen Age, a été un malheur pour l'empire romain d'abord et pour le genre humain ensuite.

Remontant ainsi aux origines chrétiennes Rousseau ne peut mettre en question je ne sais quelle arrogance, pour reprendre un mot à la mode, d'une Eglise solidement établie, si bien que c'est le christianisme lui-même et dans ce qu'il a de plus purement spirituel que le "Contrat" accuse de porter en lui-même les germes d'un irréductible incivisme et dans la mesure même où le vrai chrétien a le meilleur de son cœur dans un au-delà dont il espère un salut qui n'est pas celui de la patrie. Dans la mesure aussi où la Rome antique aurait été un modèle de civisme, la dualité est toujours l'ennemie. Nul ne peut servir deux maîtres. En cas de guerre, les vrais chrétiens ne fuiront pas, mais s'ils font leur devoir c'est avec passivité et sans passion pour la victoire. Ils savent mourir plutôt que vaincre. En langage d'aujourd'hui on dira que les chrétiens sont, objectivement, une cinquième colonne propre à favoriser les entreprises d'un adversaire "dévoté par l'amour ardent de la gloire et de la patrie". Les chrétiens sont incapables de prêter le "beau serment" des soldats de Fabius jurant de vaincre ou de mourir, donc de ne pas revenir vaincus. Une telle diatribe n'exprime pas le tout d'une pensée, plus multiple encore que double, et qui sera ailleurs plus sensible au message évangélique. Mais cette sorte d'exaltation romaine dont vient de faire preuve Rousseau a un caractère proprement prophétique jusqu'à contenir la vision des soldats de l'An II jurant sur l'autel de la patrie avant de partir aux frontières. Tout se passe comme si, tribun inspiré de la liberté et de souveraineté nationale, l'auteur du "Contrat" avait été le visionnaire de la proche Révolution Française. Tout est prédit : les serments consacrant les liens nationaux, le retour en force de cette Rome-République impériale - dont les grands révolutionnaires se croiront les concitoyens, l'annonce d'une religion nationale qui liera définitivement ensemble la terre et le ciel, et l'annonce que, lorsque les temps viendront pour la grande entreprise de régénération, les masses catholiques ne suivront guère et auront du mal à partager l'enthousiasme révolutionnaire. L'incivisme des prêtres réfractaires et la résistance de leurs ouailles sont annoncés quasi littéralement dans le "Contrat".

Le propos encore tout théorique de Rousseau, nationaliser la religion pour sacraliser le lien social et fortifier l'Etat, a été ensuite mis en œuvre dans l'histoire révolu-

tionnaire. La constitution civile du clergé fut la première tentative pour rendre indissoluble l'union entre l'Eglise de France et l'Etat nouveau. Son échec, dont on a vu plus haut les raisons, a amené les plus convaincus des révolutionnaires à se demander s'ils n'avaient pas été insuffisamment radicaux en concédant trop au catholicisme traditionnel et s'il ne fallait pas revenir à la lettre et à l'esprit de Rousseau. Telle fut la démarche de Robespierre. On est allé d'une religion à une autre religion comme si la Révolution avançait ou rétrogradait à pas de religion.

Robespierre, adversaire du catholicisme, avait été profondément choqué par les saturnales de la déchristianisation, et il eut l'ambition de convertir la France révolutionnaire à la "religion civile" de Rousseau et de remplacer les liturgies chrétiennes par le culte de l'Etre suprême. Qu'on ne parle pas ici d'un déisme abstrait et tout rhétorique. Pour les plus avancés des jacobins, par exemple pour Saint-Just, qui clama à la veille de l'échafaud sa foi en l'immortalité, la croyance en Dieu telle que l'avait épurée Rousseau est une conviction ardente sans laquelle on ne saurait ni vivre vertueux ni bien mourir. Croyance qui ne doit pas rester ensevelie dans le secret d'une conscience privée et a un irrésistible besoin d'attestations publiques. C'est ainsi que la Convention devait reconnaître, au nom du peuple français, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme en un décret qui passerait aujourd'hui pour une singulière offense à l'idée que nous nous faisons, les uns et les autres, de la laïcité de l'Etat.

On ne détruit bien que ce que l'on remplace, et dans la pensée de Robespierre, la religion de l'Etre suprême devait, pour que la Révolution soit achevée, se substituer au catholicisme traditionnel. Mais l'application littérale et rigoureuse des thèses de Rousseau qui voulait rendre indivisibles le pouvoir religieux et le pouvoir politique, n'aboutit-elle pas à multiplier l'une par l'autre une intolérance d'Eglise et une intolérance d'Etat ? Dans une société verrouillée dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, aucune place pour les dissidents, doublement coupables au spirituel comme au temporel ; n'est recevable aucun droit d'asile qui ne serait qu'une survivance des temps abolis. Rousseau avait tout dit en annonçant que la cité antique allait renaître car la société régénérée devrait à l'imitation de son illustre modèle bannir comme "insociable" le mauvais citoyen qui ne croit pas aux dogmes de la religion civile ou plutôt civique. Mais l'exil peut ne pas suffire, et alors on réinventera les pires mœurs de l'Inquisition. Un droit pénal d'avant les droits de l'homme ne manquera pas de prévoir le châtement suprême pour le relaps. "Si quelqu'un après avoir reconnu publiquement ces dogmes se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort, il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois". Les lecteurs du "Contrat" pourvu qu'ils allent jusqu'au bout du texte pouvaient d'avance frissonner s'ils avaient compris que se levait ainsi le spectre de ce qui allait advenir. Car les plus noirs fantômes viennent parfois du futur. La Terreur n'est donc pas seulement le fruit sanglant de passions irrationnelles.

Elle peut apparaître, à peine masquée, au terme d'un raisonnement rigoureux et vieux comme l'ancien monde.

Puissantes avancées et fortes régressions

Les religions sont-elles malfaisantes, question que nos moutonniers media mettent à la mode. Et sur cette lancée, qui ne serait tenté de conclure que la Révolution française a dévié de son axe originel parce qu'elle a été religieuse et a fini par changer une politique généreusement humaniste en une religion dogmatique et intolérante ? Et ainsi le flambeau des droits de l'homme, de dégradation en dégradation, serait devenu la torche de la Terreur. La maxime selon laquelle le pire est la corruption du meilleur trouve dans cette triste métamorphose une vérification exemplaire. Le sens d'un sacré attendu, pressenti, appartient, ineffaçable, à l'intime et au profond de l'homme, mais il est en passe de se pervertir lorsque les croyants au lieu de se subordonner au sacré en deviennent les utilisateurs à des fins profanes de confort ou de domination. Il importe par conséquent de ne pas confondre cette inversion de sens qui selon les catégories bergsoniennes va de l'"ouvert" au "clos", avec la religion elle-même dont on a fait grimacer la figure. Si les analyses précédentes sont justes, la déviation de la Révolution française s'explique en grande partie par un dévoiement de nature religieuse.

Sur cette question du rapport entre religion et révolution le débat a été vif au XIX^e siècle entre les historiens et les hommes politiques de la gauche républicaine qui se réclamaient tous de l'héritage révolutionnaire mais n'en abdiquaient pas pour cela tout esprit critique. Edgar Quinet, qui a fort influencé Jules Ferry, ne se contentait pas d'expliquer les excès des jacobins par un retour en force, avec un bonnet rouge sur la tête, de l'absolutisme monarchique, il allait beaucoup plus loin en reprochant aux hommes de la Révolution française d'avoir été en fin de compte trop timides à l'égard du catholicisme qu'il aurait fallu selon lui extirper complètement non par un culte artificiel de l'Être suprême, mème médiocre de la religion traditionnelle, mais en instaurant un christianisme authentique, évangélique, de type protestant ; bref selon cette thèse la Révolution n'aurait pas avorté si elle avait été en même temps une Réforme et réinventé Luther. Michelet professait comme Quinet la thèse d'une incompatibilité absolue entre catholicisme et République, au point que, disait-il, la vie de celle-ci, requiert la mort de celui-là, mais il pensait qu'il y avait eu une religion révolutionnaire, amour et culte de la patrie, qui s'était manifestée lors de cette Pentecôte laïque qu'était pour lui la fête de la Fédération, et qui en elle-même était capable de satisfaire pleinement le sentiment humain du sacré. Pour Michelet comme pour Quinet, il est bien clair que la Révolution a été une affaire fondamentalement religieuse. Le catholicisme qu'on a tenté d'utiliser à des fins nationales avec la constitution civile du clergé, puis de détruire lors de la déchristianisation, ou encore de remplacer par une religion civique de type rousseauiste,

a été une obsession majeure des hommes de la Révolution. D'où la diversité successive des religions qui scandent les moments de l'histoire révolutionnaire. D'autre part le génie de la Révolution, qui installe dans les âmes une sorte de frémissement sacré, a en lui-même quelque chose de religieux. Ce génie était présent lors du Jeu de paume, des droits de l'homme puis de la nuit du 4 août. Mais comment, après ces extraordinaires avancées expliquer les terrifiantes régressions que l'on sait sinon par une perversion de ce génie religieux ?

Quinet et Michelet font de Robespierre le responsable ou mieux le symbole et le bouc émissaire de ce dévoiement. En Robespierre se seraient concentrées les régressions venues d'un ancien régime insuffisamment aboli. Michelet trouvait à l'"incorruptible" un orgueil de prêtre et il met en cause sa "nature sacerdotale". Et en effet Robespierre qui, en son jour de gloire, la fête de l'Être suprême, s'imaginait lui-même en Moïse conduisant le peuple républicain vers la terre promise de la liberté et de l'égalité, est en effet à la fois l'incarnation du génie de la révolution et le grand prêtre de la religion révolutionnaire. Religion qui atteint à un absolu d'intolérance. Appuyé sur les justifications rousseauistes il n'est pas de régime qui, par la confusion dogmatiquement affichée du spirituel et du temporel, n'ait été en France aussi intolérant que la 1^{re} République. Hors de l'Etat, l'Etat-Eglise, point de salut. Sont traités comme ennemis d'un pouvoir à la fois laïque et religieux non seulement les fidèles de la religion traditionnelle, mais aussi les matérialistes et les athées. Puisque, même despotiquement, on ne saurait gouverner qu'au centre, Robespierre a, de sa propre main, livré aux flammes, le jour de la fête de l'Être suprême, les effigies pareillement difformes de la "superstition" et de "l'athéisme". Robespierre était persuadé qu'un citoyen sans Dieu est au moins en puissance un fripon ou un traître et l'allégation d'athéisme fut pour beaucoup, d'Hébert à Danton, un passeport pour l'échafaud. Tel est le raisonnement inquisitorial : on est coupable de ce dont on est capable, et qui pense mal vit ou vivra mal. Nous serons arrivés à l'extrême limite de la régression, lorsque nous aurons évoqué la politique vendéenne de la Convention laquelle est moins un génocide barbare qu'un propos rationalisé d'extermination des mal-pensants au nom des sacrés principes.

Cette évolution rétrograde de la religion révolutionnaire pose des problèmes jumeaux aux "laïques" et aux catholiques lorsqu'ils tentent d'évaluer le poids de l'héritage révolutionnaire qui pèse lourdement sur les épaules des uns et des autres. Avancées et régressions sont à prendre ensemble. Dire que la Révolution française est devenue un objet froid, à examiner selon les méthodes doctrinalement neutres d'une histoire aseptisée par souci de scientificité, revient à baliser un itinéraire de fuite devant les vraies questions qui requièrent jugement et décision. Les uns exaltent les avancées, comme ont raison de le faire les commémorateurs officiels du bicentenaire, mais les mêmes restent muets sur les régressions ou à la limite ils tentent de les excuser de peur que la contre-révolution ne s'en serve pour diffamer les avancées.

Peut-être beaucoup d'entre eux sont-ils trop "laïques" et philosophiquement mal armés pour comprendre ce qui a été une dérive religieuse. Il appartiendrait aux chrétiens, et plus particulièrement aux catholiques, plus directement concernés, de mieux mesurer l'ampleur dramatique d'une telle dérive.

Les chrétiens d'aujourd'hui doivent d'abord, l'histoire étant d'un seul tenant, assumer et affirmer leur solidarité avec les catholiques, hiérarchie et fidèles, qui, affrontés à l'énorme événement et submergés par les hautes vagues, firent des réponses diverses et de plus en plus antagonistes à l'interpellation historique dont ils étaient l'objet et qui, pour les plus conscients de ce qu'ils pensaient et faisaient contradictoirement, ont engagé avec eux une incontestable part de vérité et d'honneur chrétiens. Qu'on n'accuse pas les constitutionnels d'avoir été des collaborateurs ou des dupes de l'ennemi ni les vendéens ou les chouans, provoqués à la guerre civile, de s'être conduits en révoltés obtus, incapables de comprendre le mouvement de l'histoire. Trêve de réquisitoires sectaires ! Ce partage, dont notre conscience chrétienne et notre mémoire chrétienne portent la trace, fait une blessure en un sens inguérissable car ce qui a été une fois est vrai à jamais. La "déchirure" qui s'est établie entre un Grégoire, prêtre assermenté et conventionnel, d'une part et d'autre part un Cathelineau, général en chef un bref moment de l'armée catholique et royale, fut un drame qui, si nous en avons véritablement la difficile intelligence, nous aiderait à mieux comprendre ce que fut une Révolution qui a été, et qui reste encore, une épreuve pour la foi chrétienne. Epreuve dans les deux sens du mot, épreuve de douleur et épreuve de résistance et de validité.

Deux fidélités à la même foi, antagonistes dans les options qu'une histoire ambiguë exigeait des courageux, chacune entière dans sa fierté, et nullement complémentaires. Qu'on songe à Grégoire traversant la tempête de la déchristianisation, refusant de se "déprêtriser", raisons théologiques à l'appui et poussant la provocation jusqu'à aller siéger à la Convention avec les insignes de l'épiscopat, calotte et bas violets et faisant le vide autour de son courage. Admirer aussi et ne pas renier non plus les martyrs angevins ou un Cathelineau, non pas grand intellectuel mais modeste voiturier, tué dans un combat qu'il se sentait appeler à mener pour beaucoup de raisons, et d'abord au nom d'une foi menacée par un pouvoir persécuteur. Pas de compromis entre ce "oui" et ce "non" qu'il convient de prendre chacun dans sa pleine force et qui ont leurs raisons irréconciliables au cœur de la tragédie qu'il faut tenter de rendre un jour convergentes et qu'il serait nécessaire de comprendre les unes et les autres pour relever l'énigmatique défi que la Révolution lance à une pensée religieuse.

Bien des révolutionnaires, les modérés, les excessifs, ont dit dans leurs discours que la Révolution était "providentielle". Et en effet elle ne prend ses vraies proportions que dans une perspective religieuse. Tel est le sens d'une étude qui pourrait s'achever sur quelque hypothèse théologique qui alors ne rendrait pas incompréhensible

la sublimité inattendue des avancées initiales et l'effroyable démesure des régressions. La Révolution française est en son fond et en son élan originel une formidable prise de conscience de cette vocation à la liberté qui est inscrite dans la conscience des hommes et qui seule donne un sens aux destins personnels et collectifs en changeant ces destins en destinées. A l'inévitable question - pourquoi le temps ? pourquoi l'histoire ? - la philosophie ne peut donner qu'une réponse virtuelle, en pointillé, sans figure déterminée. La vraie réponse est théologique et elle a été apportée par les religions du salut. Le temps historique, enseignent-elles, est un et a un sens s'il a été donné à l'homme pour que, à travers obscurités et servitudes, l'humanité marche vers sa libération. Cet appel à la libération qui est l'éclair lumineux de 1789 et qui venait de haut et de loin, les révolutionnaires l'ont entendu comme une invitation à une émancipation immédiate, totale, politique, tout en conservant à cet appel permanent, souvent travesti et qui vaut sur la terre comme au ciel, ce qu'il a en son fond de sacré dans le sens religieux du mot. D'où les religions et la religion révolutionnaires qui par une sacralisation de plus en plus accentuée de la politique firent que la Révolution, contredisant les patiences jumelles de Dieu et de l'histoire, a été à la fois et non en des moments divers une vaste avancée et une prodigieuse régression.

On ne comprend donc pas la Révolution aujourd'hui sans lui dire à la fois oui et non. Ainsi que l'ont fait ses interprètes laïques, républicains et anticléricaux du XIX^e siècle, Quinet et Michelet, qui, comme nous l'avons vu, cherchaient du côté de la religion pour éclaircir le mystère de la coexistence d'une avancée triomphale et d'une régression humiliante pour la raison et la conscience nationale. Caution bourgeoise, je veux dire républicaine, pour une pensée catholique qui, pour ne pas trahir la vérité, voudrait trouver la parole qui dise son approbation et sa réprobation enlacées l'une à l'autre. Sacralisation induite ou désacralisation échevelée, la politique pendant la révolution a visiblement déliré. Il reste donc à interroger directement cette politique et ce qu'elle est devenue lorsque le gouvernement s'est dit révolutionnaire, une fois la monarchie effondrée. Thème du prochain essai, le troisième et dernier : un pouvoir sans Etat.

Repères bibliographiques

- Rousseau : "Contrat social". Livre IV, chap. 8. De la religion civile.
- Mirabeau : "Discours sur la Constitution civile", XXI et XXII du clergé, Folio Gallimard, éd. F
- François Furet : "La gauche et la Révolution au XIX^e siècle.
- Michel Lagrée et Francis Orhant : "Grégoire, Cathelineau et la Déchirure" Editions Ouvrières.
- "L'idée de République". Revue de l'Enseignement philosophique, avec Et. Borne un article sur "L'idée de laïcité" dont certains paragraphes ont été ci-dessus repris et aménagés.

COMPRENDRE LA RÉVOLUTION ? (III)

UN POUVOIR SANS ÉTAT

Article XVI de la Déclaration des droits de l'homme : "Toute société dans laquelle la garantie des droits de l'homme n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution".

Voici le dernier des trois essais consacrés par "France-Forum" à une réflexion sur la Révolution Française. On a d'abord examiné le manifeste original, "la Déclaration des droits de l'homme" et montré que ce "Message et Monument", s'il est bien situé philosophiquement, est capable de résister à toutes les sortes de critiques. On a étudié ensuite "la religion et les religions révolutionnaires" et vu à quel point la Révolution Française avait sacralisé la politique. Cette fois on va s'interroger sur le gouvernement révolutionnaire, à partir du Dix août 1792, date sans doute plus importante que le Neuf Thermidor ou le Dix-Huit Brumaire. Ce jour là ne marquait-il pas l'avènement, succédant à un Etat sans pouvoir, d'un pouvoir en carence d'Etat, et ce vide ne fut-il pas propice à la prolifération des idéologies et des mythes. On insistera sur la singularité d'un pouvoir dont on verra qu'étant un pouvoir de circonstance il ne pouvait incarner l'idée de l'Etat. On analysera les contestations dont ce pouvoir a été l'objet. On expliquera que la contre-Révolution est indispensable à l'intelligence de la Révolution dont elle est indissociable pour l'histoire et la philosophie de l'histoire.

I - LA CASSURE FATALE

Rien ne donne plus le sentiment de la fatalité que ce Dix Août 1792 et la destruction en quelques heures d'émeute sanglante de la dernière et la plus prestigieuse survivance de l'Ancien Régime, la quasi millénaire monarchie capétienne. Tout n'aurait-il pas été joué depuis ce premier acte de rébellion accompli par le Tiers-Etat qui assaillait de front l'autorité royale en s'instituant lui-même Assemblée nationale constituante ? Tout aurait-il été dit dès le commencement et le déroulement des événements n'était-il pas, dès lors inéluctable ? En confondant la prise de la Bastille et l'avènement de la République, notre imaginaire national est complice de cette idée fataliste, illusion rétrospective qui nous invite à croire que ne pouvant être désormais autre qu'il n'est, le passé était déjà nécessaire avant de s'inscrire dans l'existence.

Après tout, l'effet n'est-il pas contenu dans la cause, comme la tempête de 92 dans le premier vent semé en 89 ? Un déterminisme dit scientifique ne ferait-il pas signe au destin des mythologies ? Il faut cependant résister à une idole de théâtre tragique qui, en enténébrant l'intelligence et en décourageant la volonté, mutile le temps et priverait l'humanité d'avenir.

L'idée-idole est particulièrement fascinante en ce qui concerne la Révolution française. Tout paraît s'être passé comme si, à partir du Dix Août, une Révolution, jusque là incertaine de sa propre issue, avait précipité son rythme et avait, d'un coup, accouché dans la violence du fruit que, sans bien le connaître, elle nourrissait obscurément dans ses flancs.

Il faut pourtant contredire la forte rhétorique d'une interprétation séductrice et mobiliser contre elle les ressources conjuguées d'une philosophie démystificatrice et d'une vérité historique nettoyée des a priori partisans. Comprendre quelle rupture en forme d'abîme fut cet événement capital - avant et après le Dix Août -, ce n'est pas une seule et même Révolution qui irait au bout de sa propre logique, à la manière d'une voix qui s'enflammerait progressivement et irait d'une colère d'abord tempérée à une fureur à la fin défoulee. En réalité, au Dix Août, la première Révolution n'était pas épuisée et à bout de souffle ; mais elle a été littéralement assassinée. Et une autre Révolution commence qui n'est nullement la continuation de la première, dont elle inverse les principes et détruit les acquis positifs qui ne pourront être véritablement réactivés qu'après un quart de siècle, si on ne tient pas compte de la vaine et fugitive tentative constitutionnelle du premier Directoire. En l'espace d'une journée a été anéanti tout un système politique pensé et mis en œuvre depuis 1789. Ainsi s'instaure un pouvoir improvisé qui, une fois un Etat renversé, le Chef de l'Etat et l'Assemblée ensemble congédiés, connaîtra des soubresauts tragiques et haletants et n'arrivera jamais à se constituer en Etat. Bref un pouvoir sans Etat qui sera, à chaque défi de la circonstance, d'autant plus absolu et

Robespierre

arbitraire.

Certes, entre 89 et 92, bien des secousses, qu'après coup on peut dire prémonitoires, avaient ébranlé un Etat qui, par sa nouveauté même, n'était pas sans fragilités. Mais il est remarquable que, entre l'été 89 et l'été 92, toutes les turbulences, et elles n'ont pas manqué, ont été maîtrisées et les conflits les plus violents, arbitrés, sans rupture avec la légalité, par exemple dans les deux crises majeures de 1789 ; l'ordre constitutionnel a triomphé des agressions réactionnaires ou anarchistes. La première crise, celle de juillet 89, avait eu son origine dans l'agitation irresponsable d'une coalition de nobles qui arracha à un Louis XVI partagé et inquiet le renvoi de Necker et provoqua la révolte parisienne. Trois jours plus tard, le 17, l'ordre et la loi l'emportaient sur les extrémismes. Le roi avait appelé Necker à rencontrer les autorités de la ville à l'hôtel de ville de Paris. L'actuel maire de Paris aurait pu, dans ce même hôtel de ville, commémorer ou même célébrer cet anniversaire significatif. Louis XVI acceptait les couleurs de Paris, le bleu et le rouge, auxquelles allait se joindre symboliquement le blanc de la monarchie. Bailly, maire de Paris, et La Fayette, commandant de la garde nationale, avaient, en cette journée réconciliatrice, inventé de surcroît le drapeau tricolore, appelé à flotter sur l'histoire de France et à l'emporter définitivement sur le drapeau blanc de la contre-révolution et sur le drapeau rouge de la révolution sectaire et violente. La neuve Constitution, ainsi confirmée

et renforcée, avait échappé à un premier péril. Le roi et le peuple paraissaient s'être retrouvés, une foule avait pris la Bastille le 14, et le 17 une foule (une autre ou la même ?) acclamait en même temps Louis XVI et l'ordre constitutionnel rétabli. Les deux dates devraient n'en faire qu'une dans la mémoire nationale pour donner son véritable sens à notre 14 juillet.

Les journées d'Octobre 89 reproduisirent en plus dramatique le même scénario. Dans un mouvement qui n'était pas tout à fait spontané et où les agents du Duc d'Orléans semblent avoir joué un certain rôle, une foule venue de Paris se jeta sur Versailles, envahissant et investissant l'Etat. Et si l'Etat l'emporta sur l'émeute, si les institutions, monarchie et Assemblée, furent sauvées, le mérite en revient encore à La Fayette qui, comme le 17 juillet, mit sa popularité au service de la loi et trouva la solution qui, en ramenant à Paris le chef de l'Etat et la Constituante, consacra Paris comme capitale de la France. Ce La Fayette, dont Michelet qui ne l'aimait guère écrit que son comportement fut admirable en ces journées d'Octobre et qui semble être le grand oublié aujourd'hui des commémorations officielles. Cette ingratitude qui requiert révision a sa source dans les jugements péremptoirs et peu innocents de Marat et de Napoléon, auxquels "le héros des deux mondes" faisait de l'ombre, d'autant plus que sa doctrine, libérale au grand sens du mot, condamnait leurs idéologies, la terroriste comme la césarienne. On a vu dans La Fayette, pour reprendre les paroles assassines qui ont abusé bien des historiens, "un ennemi du peuple" ou "la dupe éternelle" des événements et des hommes. Férocités gratuites dont l'énormité n'est pas digne de réfutation. En réalité, La Fayette a le même tort que Kerenski : il n'a pas su ou pu imposer au peuple, aux événements et aux hommes l'idée qu'il avait en tête d'une révolution qu'on dirait aujourd'hui humaniste et qu'il aurait voulue fidèle à la lettre et à l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme dont, on l'a vu, il avait rédigé un premier et beau brouillon si proche du texte définitif. Mais l'histoire est trop souvent cette fille soumise qui n'aime pas les vaincus, qui ratifie et justifie les performances immédiates, fussent-elles cyniques, en oubliant que les vaincus d'un jour malheureux peuvent dans le futur devenir les vainqueurs de leurs vainqueurs. Revanche que ne verront pas leurs yeux de chair. Aujourd'hui, pour ne pas perdre la face, Gorbatchev doit réinventer Kerenski et en France, où nul n'oserait maintenant défendre les débordements haineux de Marat, ni se faire le disciple inconditionnel de la dictature napoléonienne, chacun ne parle politique qu'en se référant à cette Déclaration des droits de l'homme dont La Fayette fut le premier rédacteur.

Cette Constitution, dont La Fayette fut avec Mirabeau le constant défenseur, recevait des coups de tous côtés. Avec la fuite à Varennes c'est le monarque lui-même qui mettait en péril la monarchie constitutionnelle et la panique royale instillait dans les esprits une pensée républicaine, dont les Constituants avaient jusqu'alors repoussé avec horreur la tentation. En avançant la fiction d'un enlèvement du roi, les modérés de la Révolu-

tion firent une tentative de défense des institutions, qui était moins désespérée qu'on a pu le prétendre.

Avec la déclaration de guerre à l'Autriche qui avait des allures de croisade révolutionnaire, mais qui fut aussi une opération de politique intérieure dont les factions extrêmes entendaient se servir les unes contre les autres, les chances de survie de la Constitution allaient en s'amenuisant. Remettant son existence au hasard incertain de la guerre, faisant entrer le pouvoir militaire dans le jeu des forces politiques, un régime trop neuf et insuffisamment éprouvé par l'expérience accroissait sa vulnérabilité. Ne pas croire cependant que les derniers efforts des constitutionnels, et notamment de La Fayette, pour sauver les institutions ne fissent que soulever vainement le rocher de Sisyphe sur l'inéluctable pente du destin. Les mythes mentent toujours. La Fayette, qui quitta un instant les armées pour, à l'Assemblée, prêcher la raison aux factions, n'avait pas perdu cœur. Diversement accueilli, il retourna à son poste après avoir été acclamé et approuvé par un vote majoritaire. En juin 92, au terme d'une journée qui, avec l'invasion des Tuileries, aurait pu aussi mal tourner que le proche 10 août, la fermeté inhabituelle du roi se comportant en chef d'Etat avait découragé l'émeute en montrant que cet Etat pourtant branlant était capable de résistance.

Entre les amis et les adversaires de la Constitution la partie n'était pas jouée d'avance. Il me plaît d'en voir le signe, et peut-être la preuve, dans l'épisode célèbre du "baiser Lamourette" qui fait encore sourire les esprits forts. Ce quasi-événement se situe entre le 20 juin et le 10 août à un moment où il semblerait que le destin frappe à la porte, alors qu'en vérité il est manifeste que l'histoire hésite encore. Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, avait écrit un ouvrage "Les délices de la religion" dont le titre, comme le nom de son auteur, sentait le ridicule. Laissons ces frivolités. Lamourette, homme d'éloquence et de conviction, et, comme il se doit, victime future de la Terreur, tenta hardiment une opération de recentrage en proposant à l'Assemblée Législative de se rassembler sur le thème "Toute la Constitution, rien que la Constitution". Saisi comme d'une inspiration, l'orateur adjurait les inquiets et les soupçonneux de tous bords de renoncer solennellement à toute entreprise révisionniste. La droite était invitée à abjurer son rêve de bicamérisme à l'anglaise, la gauche pressée d'abdiquer toute pensée d'aventure extra-constitutionnelle. Les députés bouleversés se jetèrent dans les bras les uns des autres. Ce miracle du verbe ne dura pas et chacun revint à ses démons.

La morale de l'épisode est claire : les modérés n'étaient pas sans ressources encore inemployées et la Constitution qui, nous souffle le mythe fataliste, vivait ses dernières heures n'était pas si mal-aimée. Même sur le rebord de la cassure le pire n'était pas absolument sûr. Entre l'étrier et le sol peuvent encore voler quelques possibles.

Jusqu'au 10 août, ni le pouvoir extra-parlementaire des clubs, ni la puissance abusive de l'émeute n'avaient

pu faire que l'illégalité l'emportât sur un pouvoir légitime qui ne résistait tant bien que mal aux assauts qu'en se référant à l'idée de l'Etat, tel que l'avait défini et organisé la Constitution. Il y avait un Etat de droit. Renversement du pour au contre à partir de ce 10 août où, pour la première fois et sans qu'apparaissent au grand jour les hommes qui entrèrent immédiatement en scène, la rue en armes l'emporte sur le régime légalement établi. Ne s'instaure pas un autre régime qui aurait sa cohérence et sa logique mais va suivre une suite discontinue de coups de théâtre qui sont autant de coups d'Etat, et au long de ces péripéties un pouvoir dictatorial, chaque jour plus menacé et plus menaçant, passera de main en main, se dira révolutionnaire par impuissance à se donner une règle juridique fixe, et ne tentera de se légaliser qu'avec le Directoire, sans y arriver pleinement. Dès lors une frénésie constitutionnelle toujours hantée d'un Etat à établir et constamment frustrée s'apaisera furtivement lorsque, le provisoire ayant provisoirement cessé, un général républicain, nommé Bonaparte, donnera à l'Etat, jusqu'à lui en mal d'existence, la figure césarienne que l'on sait. Le 18 Brumaire, conséquence plus lointaine et juste sanction du 10 août, achèvera de montrer l'inconciliable antithèse des deux révolutions que nous avons dites, la seconde étant déjà assez césarienne pour aboutir à César.

La Constituante avait commis de lourdes fautes : d'abord cette Constitution civile du clergé qui, par une amphibologie malhonnête, assimilait une réorganisation discutée et discutable de l'Eglise à la loi fondatrice de l'Etat ; et ensuite la funeste décision de déclarer ses membres inéligibles à la prochaine Assemblée Législative. Car il fallait distinguer avec Rousseau la solennelle invention d'une Constitution dans un instant unique et inspiré, et l'ordinaire et trop quotidienne fabrication des lois. Décision imprudente proprement antipolitique qui privait le nouveau régime d'une élite expérimentée, ouvrait plus larges les portes de l'aventure, donnait des chances aux factions extrêmes qui, du parti de la Cour à Robespierre, contribuèrent à son adoption. Il n'empêche, la première Constitution que s'était donnée la France la mettait à la tête des nations politiquement avancées, comptait au moins autant de paris heureux sur l'avenir que la Constitution des Etats-Unis d'Amérique. Il reste que cette Constitution n'était ni inviable ni indigne de vivre, et qu'elle méritait un meilleur sort que de succomber sous l'assaut de forces obscures qui mêlaient la rage irréaliste du meilleur au goût du malheur et de l'abîme. Le régime qui s'écroulait avait eu son heure de gloire avec la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, manifestation d'unité nationale, unique dans notre histoire, qu'aucun régime ultérieur ne sera capable de renouveler, et qui est en vérité le premier et le plus authentique 14 juillet. Evénement fondateur, auquel renvoie, sans qu'on le sache assez, notre fête nationale. Ce jour là furent acclamées et consacrées les maximes politiques de liberté dans l'ordre, auxquelles le 10 août porta le coup fatal.

Date par conséquent funeste que celle de la première des crises constitutionnelles qui agiteront la France et

diviseront les Français presque jusqu'à nos jours. La loi fondamentale de l'Etat sera une question sans cesse posée et un problème toujours mal résolu, une plaie longuement ouverte et encore mal cicatrisée dans le corps de la nation, qui n'en finit pas de guérir du coup porté le 10 août à sa première Constitution. Date fatale, non pas qu'elle ait été déjà inscrite dans le ciel de 1789, on a brisé d'emblée avec le mythe fataliste -, mais politiquement funeste, puisqu'on est passé le 10 août d'une révolution humaniste à une révolution convulsive et sans figure. Mais date fatale en un autre sens, philosophiquement plus rigoureux. Car on a vu le 10 août le règne de la liberté, liberté certes confuse et adolescente, incapable de trouver sa maturité, céder la place à son contraire, à ce qui sera l'empire de la nécessité farouche et inflexible. Et on pourra se demander laquelle des deux, Nécessité ou Liberté, est la plus jeune ou la plus antique. Tout s'est passé comme si le Destin revenait en force pour reprendre possession d'une France trop neuve qui croyait l'avoir exorcisé. Telle est au moins la redoutable apparence qu'il va falloir regarder en face.

II - CETTE RÉPUBLIQUE ÉTAIT-ELLE RÉPUBLICAINE ?

Avec le 10 Août, tout change, la scène, le décor, les acteurs. Une politique est morte, une autre politique commence qui congédie tout libéralisme et met les idées de 89 au garde-meuble en attendant que soit édifiée une architecture accordée à l'irruption d'un événement insolite et sans précédent. Une telle opposition n'est pas un conflit académique. Ce renversement politique veut du sang. Il est des hommes qui paient de leur vie leur attachement aux idéaux constitutionnels de 1790, le Roi, la Loi, la Liberté. Ainsi Stanislas de Clermont-Tonnerre, tué en défendant les Tuileries et la légalité. Ce royaliste de progrès avait été l'une des plus éminentes figures de la Constituante. Aux côtés de l'Abbé Grégoire il s'était battu pour arracher l'acte émancipateur des Juifs aux préjugés régnants, plus forts encore dans le peuple que dans les élites, et son obstination avait abouti juste avant la fin de la Constituante. Des hommes comme lui n'avaient plus leur place dans le nouveau cours des choses. Ainsi s'écarta La Fayette qui, fidèle à lui-même, refusera de rejoindre les cohortes de l'émigration et passera les jours sombres dans un cachot autrichien. La Fayette sortait à ce moment de l'histoire d'une révolution qui le méconnaissait, qu'il avait traversée en tentant de la maintenir dans sa rectitude originelle et sous le feu de deux haines entrecroisées, celle des pamphlétaires maratistes et celle de la Cour et de l'entourage royal, où de tragiques étourdis disaient qu'ils préféreraient périr par les Jacobins plutôt qu'être sauvés par La Fayette et les constitutionnels. Mais La Fayette ne quittait pas pour cela l'histoire de France. L'homme, qui détestait tous les despotismes et avait inséré une pierre de la Bastille au fronton de son château auvergnat, fut un inflexible opposant à l'Empire et vécut assez pour être déçu par Louis-Philippe et pour saluer dans les révoltes polonaises de 1830 l'exercice de ce droit fondamental de

résistance à l'oppression dont il avait le premier donné la formule aux beaux jours de 1789.

Il est donc des vaincus du 10 août qui auraient droit à l'attention bienveillante des commémorateurs du Bicentenaire, et le 10 août lui-même aurait bien du mal à être considéré comme une grande date dans l'histoire de l'idée démocratique dont le cours nouveau ne cessera de nier la vérité et de contredire les valeurs. Pourtant, une interprétation du 10 août aussi négative que la nôtre rencontrera bien des résistances, car le 10 août c'est aussi l'écroulement de la Monarchie et la proche proclamation de la République. Qu'on ne se lamente pas trop sur les ruines d'une Constitution, car le vide que l'événement a créé sera aussitôt occupé par cette grande figure héroïque, la République, dans l'aube rouge de son premier matin...

L'étonnement admiratif, esthétique autant que politique, que suscite la belle apparition ne doit pas paralyser les analyses et endormir l'esprit critique. Rousseau n'a-t-il pas écrit que tout gouvernement légitime était républicain, et l'Etat renversé le 10 août n'était pas illégitime. De plus, de même que la paix ne saurait consister en la seule absence de guerre, il ne suffit pas de congédier un Roi pour que la République se montre dans tout son éclat. Qu'on ne croie pas qu'on entre en République parce qu'on a jeté à la décharge comme autant de détritibus obscènes un sceptre et une couronne. A l'époque de la Révolution française il y avait en Europe des républiques aristocratiques que les révolutionnaires les plus exaltés haïssaient plus encore que les monarchies, comme le montre assez le traitement que fit subir à Malte et à Venise le général républicain Bonaparte. Il y a aujourd'hui dans le monde bien des régimes nominalement républicains qui se soucient beaucoup moins des droits de l'homme que, par exemple, les monarchies britannique et espagnole. Il faut donc interroger les idées et les choses en elles-mêmes sans se laisser abuser par de brillantes apparences.

La Première République c'est d'abord la Convention et la proclamation solennelle que l'on sait, proclamation assortie d'une Constitution furieusement démocratique que la grande assemblée révolutionnaire se hâta de mettre sous vitrine. Faite pour la tranquillité des travaux et des jours cette Constitution était inapplicable dans les circonstances hors du commun que vivait la France. Dire circonstances, c'est rencontrer le mot souvent utilisé par les admirateurs de la Convention en mal d'explications pour les excès sanglants dont déborde son histoire. Mot qui est plus vrai encore que ne l'imaginent les apologétiques bien pensantes, et qui prend son sens le plus adéquat à la réalité historique si on l'écrit au singulier en l'honorant d'une majuscule. La Circonstance dans son entière singularité. La Convention a quelque chose d'unique qui défie toute comparaison. Elle apparaît dans la suite des temps comme un monument farouche et solitaire : "reste seul à jamais, Titan quatre vingt treize" supplie Victor Hugo. En lançant ce cri, criant de vérité, et qui dit tout, le poète se faisait le prophète visionnaire

du passé.

Comme la Circonstance, la Convention s'est faite grandiose et terrible. Ne parlons plus d'une République qui aurait surgi dans la pureté de son essence et qui, ensuite, ayant à faire face à des difficultés éprouvantes, se serait résignée à infléchir ses principes, contrainte qu'elle était de répondre par des moyens extrêmes aux défis d'une situation extrême. La Première République n'a pas eu à se poser des cas de conscience, elle est sortie d'emblée de la Circonstance telle une Minerve armée et casquée de la tête volcanique de Jupiter. Ou, pour mieux dire, cette République n'est pas un pouvoir de circonstance, elle est la Circonstance elle-même : Circonstance et pouvoir en proie à la même démesure, toujours amplifiée, les événements et les hommes, en immédiate connivence, entassant toujours un nouveau Pelion sur un autre Ossa.

Une guerre civile, encore virtuelle, et la guerre étrangère étaient certes des héritages, mais on jettera dans le brasier déjà allumé tout ce qu'il faut de noirs ingrédients pour faire la flamme plus haute et plus sulfureuse. Ainsi, le meurtre spectaculaire du roi lancé comme une provocation à la face de l'Europe. On a osé, on a posé un acte de la plus grande audace, on s'est fait Titan contre les dieux, on se sent plus puissamment exister dans un ouragan dont on a joué le jeu en multipliant la puissance. Plus rien ne peut être raturé. L'énormité de ce qui a été perpétré rend tout recul impossible. Les dés de fer ont roulé. On ne sait plus, tellement elles ne font qu'un, si la volonté domine la Circonstance, ou la Circonstance, la volonté. On est dans l'irrévocable et l'irréversible. Des apprentis sorciers ont appelé le Destin et il n'a pas manqué d'arriver. Hôte qui répond facilement aux aspirations mais qui se laisse mal congédier. La politique est devenue tragédie, sans doute jusqu'au moment, où, après Waterloo, l'histoire bourgeoisement - soulagement ou désespoir - divorcera d'avec l'épopée.

En donnant à la Circonstance, devenue destin, une importance capitale pour l'intelligence de la Première, et si paradoxale, République, on ne quitte pas le sol solide de la positivité historique, et on rejoint Auguste Comte et sa trop méconnue philosophie de la Révolution française. En mettant si bas la Constituante et si haut la Convention, le penseur positiviste ne se contente pas d'opposer l'énergique réalisme de la seconde à l'idéalisme nébuleux de la première. Ce jugement ne serait que banalité si Comte ne rompait ainsi la continuité communément établie, par l'intermédiaire de la Législative, entre la Constituante et la Convention dont il voit si bien qu'elles ne sont pas porteuses de la même Révolution ; mais de plus, et surtout, le fondateur du positivisme découvre que la si admirable Convention a bénéficié d'une circonstance exceptionnelle, située comme elle l'était dans une sorte d'entre-temps, au crépuscule de l'âge métaphysique alors que les temps positifs étaient encore cachés derrière l'horizon. La Circonstance privait donc la Convention de toute théorie politiquement utilisable. La métaphysique des droits de l'homme avait

accompli son office d'agent destructeur de l'ordre ancien théologique et sacré, à la manière dont l'insecte meurt en laissant son dard dans le corps de sa victime. Les belles fanfares peuvent être renvoyées, une fois abattues les murailles de Jéricho. Le positivisme, encore à naître, permettra seul une reconstruction de la société selon une idée vraie. Sous un ciel idéologiquement vide, la Convention, si on suit le fil conducteur proposé par Comte, est exactement sans pensée. La Circonstance, maîtresse de tout le terrain, lui donnera, en prodigieuse compensation, le génie de l'action, et d'une action qui sera d'autant plus, et terriblement, efficace qu'elle est, à elle-même sa propre règle et qu'elle ne s'embarassera d'aucune norme abstraite.

L'interprétation de Comte va si loin qu'elle se retourne au terme contre les thèses de son auteur. Que faire après le 10 août des principes de 89 ? De la Constitution mort-née de 1793, toute bruissante encore des récentes musiques, Comte écrit délicieusement qu'elle fut l'objet d'un "respectueux ajournement". Les droits de l'homme, verbe qui ne peut se faire chair, et si paralysant pour l'action, ne font plus passer que leur ombre dans la phraséologie des discours. Comte voit, dans Louis XI et Richelieu, des précurseurs égaux en taille aux héros de la Convention, car ces grands hommes, pris par les urgences du seul gouvernement temporel, mettaient entre de nobles parenthèses, de même que les conventionnels des droits de l'homme, les principes chrétiens qui, suffisamment désamorçés, ne leur servaient plus que d'alibi rhétorique. Comte félicite la Convention d'avoir mis un terme "aux divagations métaphysiques" de la Constituante à la manière dont Maurras louera l'Eglise catholique d'avoir, en les intégrant plus ou moins symboliquement dans l'ordre romain, ôté leur virulence aux visions et aux délires venus de l'Orient biblique. Mais Maurras se trompait sur une Eglise qui, en dépit de quelques apparences, était restée plus évangélique qu'il ne le disait. Alors que Comte voyait parfaitement clair sur la Convention, qui n'a été la Convention que contre, et non avec, les principes de 89, et il nous aide à penser, à la hauteur philosophique qui convient, la grande rupture entre 89 et 93. Et il explique exactement comment le génie pratique de la Convention a épousé la Circonstance, laquelle rendait caducs les droits de l'homme.

La Première République, que Comte appelle plus justement dictature révolutionnaire, ne prendra sa vraie figure qu'après deux épisodes, d'ailleurs liés et qui lui servent d'événements fondateurs : le procès et l'exécution du Roi et la proscription des Girondins. Les Girondins, cavalerie légère de la Révolution, cohorte brillant des mille feux de leurs talents et de leurs ambitions, avaient été la gauche turbulente et impatiente de la Législative. Ils seront, en restant les mêmes hommes, la droite inquiète et anxieuse des premiers jours d'une Convention qui se cherche encore et qui ne se retrouvera que sans eux et contre eux. Hommes de liberté, tout les opposera à ces hommes du destin que sont les Montagnards, d'esprit moins vif, plus proches de la terre et ne répugnant pas aux besognes. Certes les Girondins

avaient mal supporté les contraintes de la Constitution de 1791 et ils ont de lourdes responsabilités dans le déclenchement d'une guerre que, dans leur juvénile naïveté, ils croyaient propre à établir entre les peuples une paix fraternelle, une fois assurée la grande débandade des rois. C'était penser déjà républicainement et anticiper sur le 10 août. Mais les Girondins étaient toujours tentés de relativiser une coupure que les Montagnards entendaient changer en abîme. Un même principe représentatif paraissait donner une légitimité analogue à la Constituante, à la Législative et à la Convention. Les Girondins n'admettaient pas que des émeutes parisiennes, effervescence particulière, puissent entreprendre sur cette volonté générale dont une assemblée régulièrement élue est l'organe. On ne pouvait être plus inadapté à la Circonstance, laquelle excluait tout recours à l'idée périmée de droit constitutionnel.

De la même manière, si, par des biais maladroits, les Girondins tentèrent de sauver la vie du Roi, ce n'était pas seulement une pitié pour le malheur, naturelle à des cœurs généreux, c'était aussi parce qu'ils gardaient le souvenir de l'inviolabilité constitutionnelle dont l'ombre couvrait encore le monarque déchu. Les Girondins se comportaient donc en ci-devant de cet Ancien Régime qu'était devenue, après le 10 août, la monarchie constitutionnelle, ces exclus de la Circonstance étaient d'avance proscrits.

La Première République a choisi d'être ce qu'elle fut en faisant son procès au Roi hors des formes prévues par la Déclaration de 1789. "On ne saurait régner innocemment", la fameuse maxime signifie que Louis XVI était coupable avant d'être jugé parce qu'il avait été le Roi. On souffre d'entendre un Grégoire qui, il le montra par ailleurs, savait résister au train du monde, pris du vertige de la Circonstance et donner de la voix en avançant que, la royauté de quelque manière qu'elle ait été exercée est une monstruosité, et bien qu'il n'ait pas voté la mort du Roi, les conventionnels purent comprendre que l'Hercule républicain était appelé à purger la terre de ces sortes de monstres. Saint-Just dans son fameux discours à la Convention, qui est un monument de haine incohérente, déclare que Louis XVI est un prisonnier de guerre qu'il est permis de tuer selon la seule loi qui compte : celle du vainqueur. Le raisonnement est peut-être inédit mais la pratique n'est pas neuve. Ainsi César fit étrangler Vercingétorix et le Premier Consul fera fusiller le Duc d'Enghien. Certains hommes marqués par le destin sont des non-personnes pour lesquels les droits de l'homme sont lettre morte. On ne saurait mieux passer par profits et pertes la Révolution, la vraie, celle de 1789.

Dans les épisodes qu'on vient de rappeler, et en un temps où les conflits d'idées sont dramatiquement personnalisés, le débat de fond se noue, implicite ou explicite, entre Robespierre et Condorcet. Robespierre est ce manichéen pour lequel il y a, affrontés en un ultime combat, le peuple et les ennemis du peuple. Compte seulement une justice populaire qui, en fait, renvoie l'idéologie des droits de l'homme dans le ciel des abstrac-

tions vaines. Condorcet n'appartenait pas véritablement au parti des Girondins, lesquels, soit dit en passant, succombèrent sous une accusation de fédéralisme, qui n'eut un semblant de consistance qu'après coup, lorsque quelques départements dont ils étaient les députés se soulevèrent après leur proscription. Adversaire de la peine de mort, Condorcet, comme la plupart des Girondins, n'a pas voté la mort du Roi. La République à laquelle il pensait ne pouvait avoir pour emblème "le sinistre triangle", comme Hugo appellera cette guillotine qui devient un moyen de gouvernement. Philosophe engagé, Condorcet n'admettra jamais que "la force des choses" le cède à la "force des principes", pour emprunter une décisive antithèse à son dernier biographe, Robert Badinter. Il fut solidaire des proscrits lorsque le vent du malheur se leva pour les Girondins. Question de principe plus encore qu'affaire d'homme. La Convention, en s'épurant elle-même en mettant hors la loi des représentants du peuple, ne tuait pas seulement une part de ses membres, elle assassinait ce qu'en dépit de la Circonstance elle pouvait avoir de légitimité. Il n'y avait pas d'Etat de droit, c'est-à-dire pas d'Etat du tout. Condorcet entra en clandestinité, et connut la vie d'un résistant poursuivi de cachette en cachette jusqu'à ce qu'il fut livré par un aubergiste qui était un indicateur, et honora, semble-t-il, d'un suicide à l'antique le sordide cachot dans lequel il avait été jeté. Ainsi épargna-t-il au pouvoir révolutionnaire la honte de faire guillotiner le plus grand philosophe français alors vivant, dernier représentant du siècle des Lumières, dont l'une des plus grandes s'éteignait avec lui.

La question posée plus haut reçoit par cette mort la plus nette des réponses. Une République qui réduit à un acte désespéré un républicain de cette conviction et de cette qualité, ne peut être républicaine. (Encore que Condorcet considérât son sort individuel comme un incident inessentiel sur le fond d'une aventure humaine que, dans sa foi, il croyait promise à un progrès harmonieux). Il faut ici prononcer le mot inéluctable : la dictature révolutionnaire, en la mettant à l'ordre du jour, allait faire de la Terreur son pain quotidien. Une république terroriste, cela se contredit. Le président de la République et le président de la commission du Bicentenaire qui sont des démocrates le savent en leur cœur. Scrupuleusement fidèles au rendez-vous des anniversaires, ils attendent sans doute pour nous le faire savoir le Bicentenaire de 1793 !

III - LA GLOIRE ET LA TERREUR

La Terreur a été intégrée au légendaire révolutionnaire. Qu'une épopée ait sa face d'ombre ne la rend pas moins épique. Ce haut destin de gloire et de terreur, cette singulière association d'idées et de mots se trouve chez Hugo dans : "Ce siècle avait deux ans". Il est vrai que dans le célèbre poème Terreur rime avec Empereur. Mais on peut donner raison à Marx lorsqu'il dit que la guerre a joué sous Napoléon le même rôle que la terreur sous la dictature révolutionnaire : maintenir tendus les ressorts d'une nation plus facilement obéissante et tenue en main

dans un climat d'exaltation patriotique.

La Terreur a été l'objet d'une sublimation mythique qui lui a donné sa majuscule, aussi bien du côté des écoles contre-révolutionnaires, où l'on croit apercevoir quelque chose de diabolique dans son hideuse inhumanité, que chez les admirateurs de la Convention qui, lorsqu'ils sont à bout de raisons explicatrices et justificatrices, voient dans la Terreur "cette morne moitié d'ombre" que sa grandeur unique (souvenons-nous de "reste seul à jamais...") projette en arrière d'elle-même et qui va s'allongeant dans la lueur crépusculaire de notre mémoire nationale.

Quoi qu'il en soit des transpositions et des déplacements poétiques sur lesquels nous reviendrons, la Terreur requiert d'abord analyses et explications au plus ras des faits. La Terreur a été et est toujours l'épreuve des sympathisants, réservés ou enthousiastes, de la dictature révolutionnaire. Récusées les brillantes et obscures équivoques du Destin, restent les nettes catégories déterministes, la pesanteur des choses, les nécessités de la conjoncture, ce que les historiens amis de la Révolution appellent "les circonstances".

L'explication alors tourne à la plaidoirie. La Révolution, dit-on, menaçait, en France et hors de France, trop d'intérêts et de préjugés puissamment enracinés et établis qu'il fallait briser à tout prix pour sauver l'acquis d'une Révolution encore fragile condamnée à vaincre ou à périr. Les partisans et les bénéficiaires de l'ordre ancien étaient si forts qu'ils ne pouvaient être vaincus et déposés que par une plus grande force, allant ainsi aux extrêmes. La responsabilité de la Terreur incomberait donc premièrement à "la résistance des privilégiés". Ce discours, inlassablement répété sera longtemps l'un des inévitables morceaux de l'historiographie, dite républicaine, de la Révolution.

S'y ajoute souvent un corollaire. La Révolution, comme dira Victor Hugo, "nourrie d'enseignements et d'exemples mauvais", sortait d'un Ancien Régime qui lui collait encore à la peau et elle s'est mise à l'école du passé à l'heure du danger, réprimant et châtiant à la manière des seigneurs et des rois. La persécution des minorités serait alors un héritage de l'Ancien Régime. N'y a-t-il pas déjà un air de terreur dans la Saint Barthélémy et les Dragonnades ? Et la Vendée sous Robespierre pourrait faire penser à ce que furent les Cévennes sous Louis XIV. Résistance des privilégiés et imitation des mauvaises mœurs de l'Ancien Régime, tout serait dit en deux mots. Après tout, pourraient plaider les révolutionnaires, c'était eux ou nous. Nous étions provoqués au pire. Le sang impur répandu sur les échafauds prévenait ce toujours possible massacre des patriotes par les aristocrates qui fut le phantasme obsessionnel des terroristes. Ou, pour revenir à la platitude des faciles plaidoiries, "ce n'est pas nous, c'est eux".

Alternative sommaire qui traduit une mentalité de guerre civile caractéristique de l'après 10 août. L'argumentation qui en justifierait la brutalité est trop courte

pour s'ajuster à l'ampleur du phénomène terroriste, trop superficielle pour en saisir les profondeurs, humaines ou inhumaines. La "Résistance des privilégiés" n'est pas niabile, mais elle était d'avance affaiblie et compromise par la mauvaise conscience que la philosophie des lumières avait suscitée depuis longtemps dans l'élite cultivée de la noblesse et du clergé. Et parmi les opposants, dont la dictature jacobine avait grand besoin, s'il y avait des nostalgiques, beaucoup l'étaient moins de l'Ancien Régime que de l'illumination dont ils avaient été éblouis en 1789 et de la divine et fugitive surprise qu'avait été une monarchie enfin constitutionnelle. Ceux-ci condamnaient, non l'élan originel, mais la déviation catastrophique de sa lancée et ils n'étaient ni les moins convaincus ni les moins résolus. Et enfin, l'absolutisme qui se montre dans la politique révolutionnaire pourrait remonter à un passé plus antique que la proche ancienne France.

La résistance des privilégiés étant ainsi relativisée, reste une autre et plus rude résistance, celle que la réalité historique oppose à l'interprétation complaisante et apologétique qu'on vient de résumer. L'intensité de la Terreur n'a jamais été proportionnelle à l'importance des dangers courus par le pouvoir jacobin. Les foyers de l'insurrection étaient éteints et la Vendée vaincue lorsque les colonnes infernales de Tureau se jetèrent, sur ordre du Comité de Salut Public, sur un pays désarmé et déjà dévasté, et transformèrent en autant d'Oradour les bourgs et les villages promis à l'extermination, selon un programme qui planifiait d'avance la Terreur. Jamais les charrettes des exécutions parisiennes ne furent si nombreuses et si bien remplies, au moment où les lois de Prairial 1794 avaient ôté aux accusés comparissant devant le Tribunal révolutionnaire les derniers lambeaux de garanties légitimes. Cette "Grande Terreur", comme l'appellent les historiens, survenait ou plutôt était décrétée, alors que les armées de la République étaient victorieuses sur tous les fronts extérieurs, et que le pouvoir jacobin n'était menacé que par ses contradictions internes qui amenaient les terroristes à se terroriser et à s'exterminer les uns et les autres.

Il est donc impossible de rendre compte de la Terreur par des conditionnements de situation et de conjoncture. Une véritable explication de la Terreur se trouve au dedans même de la politique terroriste, la Terreur ne révélera à la fois son vrai visage et son secret que si on la scrute et on l'interroge directement elle-même. La politique terroriste n'a pas été chaotique et improvisée, elle est commandée du dedans par une idéologie qui en a fait flamber le feu. Idéologie qu'il importe maintenant de dégager.

Il serait injuste de lier la Terreur à un nom exécré et à un seul homme dont on ferait le bouc émissaire de ses horreurs. Robespierre n'est pas le seul révolutionnaire à s'être engagé dans la noire aventure mais, entre tous les terroristes, il fut celui qui s'applique le mieux à justifier, par la rigueur et la clarté du verbe, les démesures forcées d'une action, qu'il ne voulait pas ténébreuse, ni intellectuellement ni moralement. Et lorsqu'un certain

Condorcet

nombre de terroristes, sentant le vent et prévoyant le retournement de l'opinion, voulurent tempérer la Terreur en la faisant moins spectaculaire et moins sanglante, c'est Robespierre qu'ils abattirent pour donner à la politique thermidorienne une signification visiblement anti-terroriste. Robespierre n'est pas seulement dans la mémoire nationale le plus célèbre des révolutionnaires ; il est, si fâcheux qu'il soit d'assembler les deux choses, l'incarnation de la Révolution et l'incarnation de la Terreur.

Cas exemplaire et figure énigmatique et mal déchiffrable en laquelle paraissent se concentrer gloire et terreur. Pour ses contemporains, Robespierre fut "l'Incorruptible" et il le reste devant l'histoire. A une époque où l'énorme événement a remué fonds et bas-fonds, où l'écroulement des valeurs et des hiérarchies a déchaîné tous les appétits, la vente des biens nationaux, les fournitures aux armées, les intrigues avec l'étranger offraient l'occasion d'affaires plus louches les unes que les autres et d'enrichissements douteux. Robespierre a été d'une probité invulnérable aux influences et aux sollicitations. Plus que vertueux, il était la vertu elle-même entrant en politique. Montesquieu et Rousseau, pourtant si différents d'inspiration, avaient appris à leur siècle qu'il n'y a pas de République sans vertu. L'idée vraie tourne à l'idéologie si on comprend que tout est vice en dehors de la République. Cette République de la vertu, Robespierre entendait l'établir à tout prix et par tous les moyens. Cet absolu de conviction et de résolution fera de Robespierre l'homme de la Terreur.

Le conflit entre la vertu et le vice n'est pas une confrontation académique entre des concepts ; si elle est comprise à la manière de Robespierre, idéologiquement et politiquement, elle sera une bataille d'hommes entre les bons et les méchants et qui sera sans merci, d'autant plus que l'enjeu est un absolu moral. L'évangile de la vertu appelle bras séculier et croisade. La violence révolutionnaire trouvera sa justification dans ce manichéisme.

Non pas doctrine, mais idéologie de circonstance. Cette Circonstance, dont nous avons dit que la Convention l'avait épousée dans une formidable étreinte, s'appelle la guerre. La Révolution est guerre, et la guerre est Révolution. La guerre a porté la Révolution à l'incandescence et la Révolution a révolutionné la guerre, lui donnant un nouveau visage qui persistera dans les deux siècles à venir. Au Moyen âge et sous l'Ancien Régime, la guerre était, comme la chasse, un privilège des seigneurs et des rois. Mais on a aboli les privilèges, et la guerre est désormais l'affaire des peuples, et d'abord de celui qui a entrepris de se régénérer lui-même et de régénérer les autres à l'exemple de sa propre vertu. La guerre étrangère et la guerre civile font une seule et même guerre menée outre-Rhin et au-delà des Alpes, comme en Vendée, contre les mêmes puissances du mal ensemble conjurées.

La Circonstance se situe au partage des Temps, et il y a dans la Marseillaise révolutionnaire un accent de lutte finale qui prophétise un hymne à venir et non moins belliqueux. Cette fin a quelque chose de total et d'absolu puisque, congédiant un passé d'oppression, elle ouvre sur un lumineux et libre avenir. La maxime selon laquelle la fin justifie les moyens et que, nous autres humanistes, nous nous efforçons de laborieusement réfuter brille ici de tout son éclat. A fin extrême, moyens extrêmes. Il y a encore des hommes du passé qui ne sont encore que trop forts, et on ne peut en finir avec le passé qu'en terrorisant et exterminant les hommes du passé, telle est la formule même de la Terreur. Le cavalier de l'Apocalypse qui entend mettre fin au règne du mal sur la terre, porte la Terreur en croupe. Auto-mystification dramatique qui, rebondissant d'idéologie en mythologie, est le propre de bien des compagnons de la rouge aventure, mais la pensée de Robespierre en a offert le plus tragique exemple.

La Terreur n'est pas un moyen dont la cruauté serait absoute par la grandeur d'une fin glorieuse. Le déplacement est bien connu qui, dans les dialectiques humaines, transforme le moyen en fin. D'où le vertige qui fait de la Terreur la fin de la Terreur. La Révolution, prise elle aussi pour fin, devient ce destin terrifiant auquel les terroristes, se soupçonnant les uns les autres, ne peuvent échapper. Ne pas penser et vouloir la Terreur avec la rigueur qui convient, c'est trahir la Révolution. On la trahit aussi bien lorsque les Hébertistes et les Enragés compromettent la Terreur par une démagogie populacière et des comportements obscènes que lorsque Danton et les Indulgents, en réclamant un comité de clémence, risqueraient de détendre les ressorts, à la fois de la Révolution et de la Terreur.

Que le terroriste qui joue avec la mort ne croie pas qu'il l'emportera sur ce formidable partenaire parce qu'il ne craint, ni de donner la mort, ni de la recevoir. Illusion, car il est entré sous la domination de ce "maître absolu" comme Hegel appellera cette sœur du diable. Si on lui prend la main, la mort ne lâchera pas sa prise et entraînera dans sa danse macabre tous les joueurs de ce jeu funèbre ; et Robespierre à la suite de Hébert et de Danton. Ainsi, comme il arrivera pour la Révolution russe d'Octobre 17, la Révolution identifiée à la Terreur est, selon le trait souvent répété, un Saturne dévorant ses enfants. La Terreur apparaît comme la liturgie sanglante d'une religion sacrificielle qui n'entasse jamais assez de victimes sur ses autels, et l'on voudrait savoir le nom de la divinité vers laquelle fument tous ces holocaustes.

Cette divinité, il est possible de la rencontrer, sinon en elle-même, du moins en figure, sur un pilier de l'Arc de Triomphe, "Marseillaise" entraînant derrière elle une cohue de "va-nu-pieds superbes", comme dira Hugo, et dont, dans un souffle venu d'on ne sait d'où, elle fera une cohorte victorieuse. Figure qui est la Révolution même, militante et guerrière, avec la tête de méduse dont le regard pétrifie et qui porte l'effroi dans les rangs ennemis. Figure à la fois glorieuse et terrifiante, la Révolution et la Patrie, ensemble, divinisées.

"O soldats de l'an II, ô guerres épopées". Impossible d'arracher de notre histoire ces pages palpitantes, et de traiter d'idole muette une figure épique qui parle si éloquemment de défense nationale et invite à un courage militaire et civique, valable aussi pour d'autres temps, et qui, sans pouvoir tout nous dire, contient une bonne part de vérité française.

Mais cette figure divinisée d'une France révolutionnaire et en armes ne saurait apaiser par une imagerie forte et fascinante les interrogations qui demeurent, fussent-elles comme interdites et refoulées. Au fameux "toi qui par la Terreur sauvas la liberté" (encore et toujours Hugo), la plus dreyfusarde des Jeanne d'Arc de Péguy pourrait répliquer que si, pour mieux se sauver, la France devait perdre son âme, elle aimerait mieux que la France ne soit pas sauvée. Et si on imagine la France des droits de l'homme saccager sauvagement les droits de l'homme pour leur conserver une mère, c'est trop d'humour noir, et Gribouille patriote. Insister, en avançant que les victoires compensent les échafauds, c'est réveiller, au service d'une divinité qui n'est pas le vrai Dieu, la plus médiocre des solutions apportée par la théologie au problème du mal ; mais c'est avouer que cette gloire, par laquelle on prétend absoudre la Terreur, est essentiellement une gloire militaire. On l'a dit plus haut, la Convention a épousé la guerre, et en effet à mesure que s'accélère la Révolution, la guerre fait sentir sa présence de plus en plus obsédante.

Trop de coups de clairon et de roulements de tambour, trop de discours et de trophées à provocation guerrière, trop de têtes empanachées et de torsos trop décorés, trop de spectacles à l'antique pour verser "l'héroïsme au cœur

des citoyens". De Valmy à Waterloo la guerre sera toujours de la fête.

Rien d'étonnant lorsque le soldat est roi à ce que le plus valeureux des guerriers soit empereur avant même la proclamation de l'Empire, accomplissant ou confisquant une révolution qui, s'étant voulue guerrière, se retrouve à la fin césarienne. En divinisant la nation on a rouvert aux dieux une porte mal scellée. Les dieux sont complices et se tiennent entre eux. Qu'un seul parvienne à sortir de l'ombre, les autres ne sont pas loin.

Enigme, cette gloire militaire dont on dira, non pas qu'elle est une triste gloire, mais plutôt une gloire triste. Nous savons que les victoires sont amères parce qu'elles sont toujours payées trop cher, et les drapeaux ne sont jamais si émouvants et si glorieux que lorsqu'ils s'inclinent au moment de la sonnerie aux morts.

Ce Bicentenaire nous laisse sur notre faim car il n'a pas su décrypter le stupéfiant embrouillamini de gloire et de terreur dans lequel on voit bien que les hommes se sont, dans tous les sens, par le bas ou par le haut, dépassés eux-mêmes. Les festivités, même si elles ont pu connaître telles réussites étourdissantes, étaient trop brillamment extérieures pour laisser soupçonner l'intime et le secret de l'histoire. Elles ont manifestement oublié de commémorer toutes les victimes, tant de la Gloire que de la Terreur, ceux qui sont tombés dans les champs d'honneur des guerres étrangères comme ceux qui ont été tués dans les chemins creux plus mal famés de la guerre civile, sans oublier les fusillés, les noyés, et les guillotins de quelque couleur politique qu'ils fussent.

Il faudrait à ce rite de piété un metteur en scène qui ait plutôt du cœur que du génie, rite dont j'imagine qu'il hante comme un regret ou un remords les cérémonies officielles. On y cravaterait de noir un grand drapeau d'Arc de Triomphe et, enveloppé de cette gloire endeuillée, le souvenir de la Terreur serait moins insupportable à un républicain d'aujourd'hui.

IV - LE SCEPTRE ET LE SPECTRE

Que penser de la Révolution, alors que toute proposition ayant "la Révolution Française" pour sujet introduit à des mythologies et à des idéologies entre lesquelles aura toujours lieu une guerre inapaisable ? L'ange lumineux 89 et le sombre Titan 93. Dire que les hommes et les choses étant ce qu'ils sont, l'un devait inévitablement engendrer l'autre, c'est, comme certains contre-révolutionnaires, s'aveugler sur une lumière qui ne cesse pas de briller ou, comme tels pro-révolutionnaires, se fermer à demi les yeux sur des déchirements et des débordements qu'on n'excuse que trop en les expliquant trop bien. Dans les deux cas cela ne s'appelle pas comprendre.

On sera plus près de la vérité si on parle, comme on le fait assez communément, de dérives ou de dérapages de l'élan originel. Mais cet accompagnement mélancolique du regrettable infléchissement a quelque chose, au total, de mollement approximatif. Il faut savoir rompre plus

hardiment avec la fausse unité, la mensongère continuité du processus révolutionnaire, souligner qu'il y a dans l'histoire de la Révolution un radical renversement du pour au contre, une complète inversion de sens, si bien qu'en toute rigueur intellectuelle cette révolution qui éclate dans la Révolution devrait être qualifiée de contre-révolutionnaire pour qui juge de la Révolution d'après les principes de 89.

Un témoin qui n'est pas suspect peut être appelé à la barre. Après la chute de Robespierre, Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, montrait beaucoup de zèle pour justifier Thermidor, et il écrivait à ses diocésains : "La Convention, majestueuse quand elle proclama la République, laissa tomber le sceptre aux mains du crime". Certes Grégoire, qui a su et saura, en d'autres temps, résister aux rhétoriques de conjoncture, en fait un peu trop en dénonçant en termes outrageants le "tyran" abattu. Il n'est jamais glorieux, si ennemi qu'on soit de tous les despotismes, d'accabler les vaincus, comme le même Grégoire l'avait fait pour Louis XVI. Enfin comme le montrera la suite de l'histoire, il ne suffit pas de proclamer verbalement la République pour être couvert par la majesté du Droit.

Toutes ces réserves faites, demeure la force de l'antithèse qui vaut pour toute la Révolution et ses deux aspects dramatiquement antinomiques. Le sceptre symbolise la souveraineté du Droit. Sous cet aspect la Révolution Française s'est fait une juste fortune dans le reste du monde et la suite des Temps. Comment se fait-il, et au-delà même de l'épisode français, que l'idée même de Révolution désigne, en dépit de maintes déceptions, une immense espérance, sans cesse recommencée, celle de remettre droit un monde qui va titubant, et que le même mot de Révolution évoque une vaste catastrophe comparable à un cataclysme naturel et qui ravage la tranquillité publique et les bonheurs privés. Le sceptre est brisé, et un spectre paraît qui fait peur.

De ce partage, que nous n'avons cessé de considérer et d'interroger et qui peut paraître à la fois nécessaire et impossible, les spectateurs étrangers ont été moins mal et plus vite conscients que les acteurs qui vivaient et subissaient le drame. Nous autres, Français, nous nous plaisions à imaginer que les peuples européens et leurs élites ont été saisis d'admiration devant cette grande lueur à l'Ouest, qui brillait au-dessus d'une nation reconnue alors comme l'avant-garde de l'humanité. Pour nous en persuader nous ne sommes pas avares d'anecdotes et de situations : Kant brisant le rythme si bien ordonné de sa méditation et de sa promenade pour se précipiter au-devant de la diligence qui apportait les nouvelles de France ; Hegel saluant la Révolution Française, en un texte célèbre, comme un splendide lever de soleil, car pour la première fois, disait le philosophe, un peuple avait entrepris de refaire la société en commençant par le commencement c'est-à-dire par l'esprit ; on attendait le prologue de l'évangile de Saint Jean au détour de la phrase : "Au commencement était le Verbe".

Mais il faut aussi savoir que cet enthousiasme philo-

sophique a connu une prompte retombée. Kant a réprouvé avec indignation l'exécution de Louis XVI qui ne pouvait lui apparaître comme un impératif de la raison pratique. La proscription des Girondins dont beaucoup avaient écrit dans les journaux allemands et qui étaient pour l'opinion publique européenne les brillants apôtres de la jeune liberté a provoqué la stupeur et un brutal retournement de cette même opinion. La Révolution, disait-on, a massacré son printemps. Quant à Hegel, il devait apporter plus tard sa contribution à la pensée contre-révolutionnaire, en montrant que cette fameuse vertu, par laquelle les Jacobins justifiaient une politique de terreur, n'était qu'une abstraction violentant les hommes et les choses, et qui n'avait plus rien de commun avec l'Esprit. L'illumination solaire était changée en spectre.

A le bien évoquer, ce double spectral de la Révolution, dont il apparaît l'inséparable sœur jumelle, apportera à un soupçon, jusqu'ici assez vague, et que les censeurs du Bicentenaire se sont plu à réveiller, précision et rigueur. Cette Révolution en effet, comme saisie d'un frémissement prophétique, ne nous parle-t-elle pas dans son déroulement des choses encore à venir et le plus souvent les pires ? La période jacobine ne nous montre-t-elle pas plus qu'une esquisse de ce que seront les totalitarismes du XX^e siècle ? Un parti unique et qui pourrait dire avec plus d'autorité et de raisons que Louis XIV "l'Etat c'est moi", assimilant toute dissidence à une trahison, et refusant à tout autre parti, qualifié de faction, le droit de l'existence, traits communs au fascisme, au nazisme et au bolchevisme. Les analogies les plus fortes et les plus difficiles à contester se manifestent, surtout entre Révolution française et Révolution russe, dans leurs commencements et les étapes de leur développement : au 10 août comme en octobre 17, coup d'état anti-constitutionnel, moins contre une monarchie absolue, bourbonnienne ou tsariste, que contre le régime légal, symbolisé par les noms de Lafayette et de Kerenski, une vague de révolutionnaires professionnels, jacobins ou bolchevistes, unis surtout par leur détestation du passé immédiat, s'installant dans tous les rouages de l'administration et se livrant entre eux à une guerre à mort pour le pouvoir. Ainsi Staline est à Boukharine ce que Robespierre avait été à Danton, l'assassin et sa victime, son plus proche prochain. Pendant longtemps ces analogies ont servi à justifier des violences et un terrorisme d'Etat qui participaient ainsi à la grandeur héroïque de la Révolution Française, à laquelle, par une contradiction comique, inaperçue de l'intelligentsia progressiste, on donnait le nom de l'ennemi de classe en la qualifiant de bourgeoise. La découverte de ce qu'a eu de sinistre le stalinisme et même le léninisme, car la vague de sang et de boue remonte jusqu'à la source, a fait jouer les mêmes analogies au lourd détriment de la Révolution Française, dont de bons esprits se demandent tout bonnement si elle n'a pas été le premier de ces totalitarismes qui devaient ravager le XX^e siècle.

Conclusion précipitée, qui ne saurait valoir pour la première et la plus vraie Révolution française. Quoi

qu'en disent nos intégristes, dont la passion étourdie s'en prend à 89, 1793 et 1917, exactement analysées, sont des anti-89. L'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme inscrit d'avance sur l'airain une condamnation sans appel de tous les totalitarismes : "Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée et la séparation des pouvoirs déterminée est sans Constitution". Cette société est en carence d'Etat. La République jacobine tombe sous le coup de la sentence par ses comités de surveillance, qui conduisent à une insécurité généralisée, et par la concentration de tous les pouvoirs en un seul, par quoi se définit la dictature révolutionnaire.

Dictature et non pas totalitarisme. La situation révolutionnaire comporte des éléments totalitaires mais qui n'ont jamais cristallisé en système, comme il arrivera plus tard et ailleurs. Peut-être s'en est-il fallu de peu, ce "presque rien" qui est tout. Le patriotisme à la romaine que prêchait de si superbe manière le pouvoir jacobin, qui suscitait d'admirables dévouements, avait quelque chose de théâtral et de trop contraire en ses excès rhétoriques aux traditions chrétiennes et humanistes et à la sobre sagesse de la France profonde, pour que soit enracinée "une religion séculière" de type totalitaire. Après deux siècles, la religion révolutionnaire peut apparaître comme une imitation fugitive des religions séculières à venir, comme l'avaient été de la liturgie catholique les fêtes de l'Être suprême.

La République jacobine n'a pas été un État totalitaire pour cette raison, au fond décisive, qu'elle était moins un État qu'en instance fébrile d'État, puisque, comme l'avait proclamé la Convention, "le gouvernement serait révolutionnaire jusqu'à la paix". Il met la République en tant qu'Etat entre parenthèses et en attente, attente que les excès révolutionnaires prolongeront pendant plus d'un demi-siècle. Il ne saurait y avoir d'État révolutionnaire, une révolution n'étant qu'un passage, un exode, plein de tumulte et de contradictions entre l'Etat dont on sort et l'Etat à venir, terre promise encore à conquérir. Robespierre et Moïse, brièvement ou longuement, seront les chefs d'un peuple qui n'aura vraiment un statut et un droit qu'avec Josué ou Bonaparte.

Donne l'illusion de l'Etat la réalité d'un pouvoir, engendré par la Circonstance, qui vit de la guerre et pour la guerre au-dedans et au-dehors, pouvoir de fait, non État, pouvoir si fort qu'il est capable d'écraser toute résistance, pouvoir plus absolu que les absolutismes d'Ancien Régime, cernés par les privilèges et limités par les franchises. Une dictature d'abord civile, puis la toge le cédant de plus en plus aux armes, est devenue cette dictature militaire que nous appelons l'Empire. Avec le Directoire et la Constitution de l'an III un pouvoir révolutionnaire, et donc provisoire, tente de se constituer en Etat. C'est le Directoire qui est véritablement la première République. Mais le retour à un droit constitutionnel donnait trop de chances aux modérés et aux partisans de la paix, et le Directoire violera en Fructidor sa propre légalité : la Révolution était de retour et l'Etat n'était plus qu'un simulacre, mis à l'encan, dont s'emparera l'homme

Eternel conflit des interprétations : une seule traînée de gloire de la Révolution à l'Empire, gloire aussi coûteuse qu'équivoque et une aventure qui finit à l'impasse ; ou, autre perspective, Napoléon mettant fin aux convulsions révolutionnaires et, après des années d'anarchie, rendant à la France une administration, une monnaie, un code de lois, bref un État ; mais faut-il payer la sécurité publique au prix du despotisme ? A la vérité, dans les heures chaudes de la Révolution, la France a souffert d'une carence d'État, tandis que les héros de la Révolution se disputaient au prix de leur vie et de celle des autres un pouvoir terrible et éphémère. Mais il n'y a pas eu d'inter règne et la France était gouvernée par une grande figure imaginaire à laquelle, dans une confusion poétique, bien des noms pouvaient convenir, nation, république ou mieux encore la Révolution elle-même, projetée dans un espace mythique. Puis le mythe, en gardant sa puissance d'envoûtement, a cessé d'être indéterminé et a pris visage d'homme, celui de Napoléon, du plus grand homme, peut-être le seul que la Révolution ait produit. Le sceptre, devenu impérial, avait exorcisé le spectre révolutionnaire en l'incorporant à son pouvoir.

Impasse pourtant, disions-nous. Il a bien fallu, pour reprendre la route laborieuse et prosaïque du progrès humain, renouer les fils brutalement rompus le 10 août 92 et reprendre une trop timide monarchie constitutionnelle, moins réactionnaire que le prétend sa réputation, puisqu'avec elle revenaient, non seulement la paix, mais le parlementarisme, la liberté de la tribune, les vastes débats d'opinion, et apporter plus de promesses de véritable libéralisme que le césarisme dont la France n'était pas définitivement libérée par la chute du premier Napoléon. Le souvenir des gloires de l'Empire, la mémoire des heures les plus follement exaltantes de la Révolution ne rendront pas faciles au XIX^e siècle les cheminements de la démocratie. Il faut se méfier partout dans le monde des tragédiens de l'histoire qui entendent mener les peuples par des songes. Un sceptre trop glorieux, trop de spectres. Une sobriété démocratique protège mieux le bonheur des hommes.

V - REVOLUTION ET CONTRE-REVOLUTION

Puisqu'il y a dans la Révolution française deux révolutions que l'on peut symboliser par les dates antagonistes de 89 et de 93, s'écroule le postulat commun aux amis inconditionnels et aux adversaires intraitables d'une Révolution considérée abusivement comme une totalité d'un seul tenant, tout entière objet de célébration ou d'exécration. Dès lors, l'économie des rapports entre Révolution et Contre-révolution s'en trouve profondément modifiée. Ainsi un positiviste ou un marxiste, admirateur de "l'énergique" et "populaire" 93 et sans tendresse pour un 89 "métaphysique" ou "bourgeois", est-il pro ou contre-révolutionnaire ? Et, inversement, l'esprit libéral pour qui 89 est à l'origine de la modernité démocratique et qui tient pour régressives et attentatoires aux droits de l'homme les maximes de gouvernement pratiquées en 93, est-il un contre-révolutionnaire

Bonaparte

au sabre que, pour conclure sa Révolution, réclamait Sieyès.

Une opinion commune veut que la République jacobine ait repris, continué et haussé à son plus haut niveau, au dehors comme au dedans, l'œuvre d'une monarchie qui par conséquent n'avait pas été complètement abolie le 10 août. Au dedans un État centralisé criminalisant tout fédéralisme et au dehors une politique de prestige et d'hégémonie, tributaire du Testament de Richelieu qui voulait mettre la France en tous lieux où fut l'ancienne Gaule, politique qui réveillait et popularisait à outrance les anciens antagonismes contre la perfide Angleterre ou l'arrogante et habsbourgeoise Autriche, politique de prépondérance française allant bien au delà des plus ambitieux rêves de grandeur de la monarchie bourbonnienne.

Vue globale qui propose une lecture de la Révolution à partir de l'Empire, qui l'accomplirait et en dévoilerait la vérité. Il n'est pas faux que le césarisme - qu'il ne faut pas confondre avec un totalitarisme - soit dans la logique du jacobinisme. Un même processus historique, occupé par la longue litanie des guerres à l'Europe, irait, à condition de relativiser la coupure de Brumaire, de Valmy à Waterloo. Péguy, admirateur de la Convention et de Napoléon, a donné beaucoup d'éclat à cette thèse d'une continuité profonde entre la Révolution et l'Empire. Pour lui la politique du Comité de Salut public avait une grandeur toute royale, une fois Louis XVI écarté, non pas parce que roi et trop roi, mais parce qu'il n'était pas assez roi.

ou un véritable ami de la vraie Révolution ?

On ne saurait trop insister sur la profondeur de l'abîme qui, dans l'ordre des idées et des valeurs, sépare 89 et 93, d'autant plus qu'il y a entre l'un et l'autre beaucoup plus qu'une simple déviation ou corruption, mais une radicale inversion de sens. Et une inversion de sens équivaut à une différence d'essence. La grandeur de 89 est d'avoir redécouvert une idée de l'homme, classique et chrétienne, à la fois plus vieille et plus jeune que le Temps, mais toujours exposée à être offusquée et ternie dans les vicissitudes et incertitudes du temps historique. De cette idée découlent de fortes vérités souvent oubliées, défigurées, trafiquées au cours des siècles, et qui étaient posées avec éclat, comme les valeurs référentielles d'une société qui ne serait pas une société humaine si elle oubliait les exigences de liberté et de justice. L'extraordinaire nouveauté de la Révolution tient en ceci qu'elle a été un étonnant retour aux sources, une restauration de l'homme. Reste une interrogation. Une pensée contre-révolutionnaire accusera 89 d'avoir produit 93, comme si par quelque miracle noir le meilleur pouvait engendrer le pire, et le contraire sortir de son contraire. Nous l'avons assez dit : entre ceci et cela, nulle nécessité, aucune fatalité. Mais quelques fêlures dans le métal, qu'on dira après coup prémonitoires.

Dès la première vague des révolutionnaires on ne sait quel trouble vient déjà compromettre la limpidité de l'Idée qui, en s'épaississant, a rendu possibles le retournement, la perversion, l'inversion qui se manifestent dès que l'on passe d'une Révolution à l'autre. Un certain triomphalisme. La fierté d'avoir raison tournant à l'orgueil de l'esprit. L'impatience de moissonner dès la saison des semailles, d'où une altération des idées dont on était porteur, et dont on voit de moins en moins qu'elles sont normatives, régulatrices, d'une fertilité indéfinie dans leur universalité, puisqu'on veut en faire une application immédiate et intégrale dans l'espace clos d'une seule nation, dont on se cachera les limites et les particularités en lui attribuant une vocation prophétique pour l'humanité entière. On n'a pas assez ménagé les transitions et, de rupture en rupture, on a cru pouvoir abolir tout un passé pré-révolutionnaire qu'on a seulement refoulé et qui est revenu en force sous des déguisements de moins en moins trompeurs. La belle et bonne exaltation des commencements s'est changée en démesure prométhéenne et on a finalement fait le contraire de ce qu'on voulait faire initialement, et la révolution a contredit la Révolution.

L'erreur était philosophique. Parce qu'il y a eu méprise sur la nature même des idées que l'on professait, on est passé, historiquement, d'une esquisse de démocratie à une ébauche de totalitarisme. Ces idées justes et vraies, on a voulu s'en servir plutôt que les servir. En généralisant l'oblique démarche, on dira que faire de l'idée un concept maniable et utilisable, c'est commettre une hérésie philosophique majeure. L'idée, détournée et inversée en idéologie, l'idéal dégradé en mythologie, c'est, pour peu qu'on la comprenne philosophiquement,

l'histoire de la Révolution Française. Jusqu'à l'impasse napoléonienne. Souvenons-nous, pour illustrer ce raccourci, de la fête de l'Être Suprême qui est à la deuxième Révolution ce que la fête de la Fédération est à la première. Être Suprême dont on ne sait s'il est le Dieu de Rousseau ou le Dieu de Voltaire, ou s'il ne serait pas la nation elle-même divinisée, ou pire, le pontife conduisant seul, en avant de tous, la patriotique procession, dictateur civil en attendant d'ici peu d'années un dictateur militaire mieux accordé aux roulements de tambour.

Représentation saisissante de cette retombée de l'idée dans un jeu de contradictions idéologiques, de mythologies artificielles et de masques interchangeable, qui se poursuivra longtemps après la Révolution. D'où les confusionnismes du XIX^e siècle. Les grandes idées de liberté et d'égalité, rendues idéologiquement ennemies, serviront respectivement de justification, d'une part au capitalisme libéral et à la bourgeoisie conquérante, d'autre part au socialisme collectiviste, après avoir été la caution du despotisme bonapartiste. La fraternité elle-même, retombant de l'ouvert vers le clos, réduite aux solidarités de la terre et du sang, risque de se perdre dans les idéologies, voire dans les mythologies des nationalismes exacerbés. Cette mise à l'encan de l'héritage révolutionnaire, dispersé à tous les vents de l'histoire, dicte son devoir à une pensée politique démystificatrice : maintenir à son altitude le message de 89 et assurer son avenir en sauvant l'idée des dangers de l'idéologie et des menaces du mythe.

Dès lors, comme on l'a déjà pressenti, le problème des rapports entre révolution et contre-révolution se pose en termes nouveaux. La contre-révolution est, à parler rigoureusement, un phénomène de ré-action, postérieur à la révolution, et puisqu'il y a dans la Révolution deux révolutions antagonistes, la contre-révolution devrait changer de philosophie en passant de l'anti 89 à l'anti 93. Une contre-révolution qui se proposerait la restauration intégrale de l'ancienne France n'est qu'une nostalgie sans pensée et qu'on ne retrouve même pas dans la philosophie de Maistre et de Bonald. Le régime qu'on appelle si mal Restauration (et qui continuait à payer les pensions des vainqueurs de la Bastille) n'a fait que reprendre maladroitement ce projet de monarchie constitutionnelle qui, de 89 à 91, avait été l'œuvre de la Révolution.

C'est donc au dedans de la Révolution, et engendré par elle, qu'il faut trouver la contre-révolution. Il serait pourtant peu éclairant d'appeler contre-révolutionnaires tous ceux qu'à un moment ou à un autre la Révolution a traités en ennemis. A une époque où le héros d'aujourd'hui sera le traître de demain, cela ferait une troupe assez bigarrée. L'inflexible et cornélienne Charlotte Corday, n'acceptant pas que la République soit devenue tyrannie et poussant sa conviction jusqu'au meurtre politique, a été guillotinée comme une contre-révolutionnaire.

La contre-révolution, inséparable de la révolution et liée à toutes ses péripéties, n'a pas livré un combat aca-

démique, impossible en des temps révolutionnaires. Combat d'esprit, certes, mais aussi sanglante bataille d'hommes, qui est passée aux extrêmes dans l'affrontement entre la Convention et la Vendée.

L'historiographie "républicaine" a longtemps considéré les insurgés de l'Ouest comme des sous-hommes, qui refusaient de devenir des citoyens, comme des ennemis du peuple souverain et les dissidents d'une patrie en danger. Pourtant le paysan vendéen, avec sa fourche, n'est ni plus ni moins peuple que le sans-culotte du pavé parisien avec sa pique. La piété qui animait ces révoltés, eux aussi en sabots, et qui les amenait à défendre contre la réquisition et la proscription de leurs prêtres leurs foyers et leurs autels, pouvait se réclamer de la maxime patriotique "pro aris et faucibus". Pour un peuple dont la foi ancestrale était enracinée dans les cœurs et les coutumes, la Nation faisait figure de divinité barbare et étrangère exigeant des sacrifices monstrueux.

La Vendée, vaincue et martyrisée, a finalement imposé le respect de son identité culturelle et religieuse à un pouvoir qui, n'étant pas un Etat démocratique, ni même simplement un Etat, avait pris des moeurs de plus en plus tyranniques. Mais, partage tragique que celui qui imposait un choix entre deux drapeaux. Le Sacré Cœur sur un étendard de guerre civile, cela ne fait ni démocratique, ni même vraiment chrétien. Et le drapeau tricolore, qui a couvert le terrorisme et les débordements césariens, gardait cependant dans ses plis la mémoire de 89, et au risque de les retourner contre un impérialisme tricolore, il a parlé de liberté et d'égalité à tous les peuples d'Europe. "O drapeau de Wagram, ô pays de Voltaire" s'écriait Hugo dans un vers admiré de Péguy. Et si la Convention, en divisant la nation a divisé la Patrie, le patriotisme français a gardé de son passage dans les forges du "Titan 93" cette intransigeante âpreté qui étonne toujours lorsqu'elle resurgit dans un temps de malheur.

La confrontation entre la Convention et la Vendée a été une guerre entre deux religions dont il reste encore des séquelles dans les idéologies affrontées de la Droite et de la Gauche. La Révolution a fait de politique religion et il n'est rien de tel pour susciter fanatisme et haine inexpiable. Il semblerait que pour réparer une déchirure qui dure encore il suffirait de désacraliser ou, pour parler plus rigoureusement, de laïciser les choses de la politi-

que. Mais, outre que la laïcité a pu faire figure de religion, une désacralisation à laquelle travaillent la pensée démocratique et un christianisme de plus en plus méfiant à l'égard des religions séculaires risquerait, si elle était totale, d'ôter à la politique cette passion et ce souffle prophétique qui, seuls, peuvent l'empêcher de perdre son âme dans la froideur des techniques gestionnaires.

La vérité est que révolution et contre-révolution sont toujours présentes à nos esprits. Il ne doit pas s'agir maintenant de nous diviser entre pro et anti-révolutionnaires. La Révolution a remué tant d'idées exaltantes et d'idées justes mêlées à tant de vues falsifiées et de mythes trompeurs qu'elle ne peut pas ne pas faire question, et on peut nommer contre-révolution cet inévitable questionnement. Fallait-il faire la Révolution et cette Révolution ? Un réformisme intelligent n'aurait-il pas suffi, qui aurait évité désastres et déshonneurs ? L'ambition révolutionnaire originelle qui prenait les choses par le haut, c'est-à-dire par l'esprit, ne méconnaissait-elle pas la puissance des lourdeurs naturelles et des pesanteurs sociologiques qui, toujours, font obstacle et objection ? Un tel questionnement n'a valeur ni de réfutation, ni de condamnation, mais il doit rester ouvert et ne saurait être raturé pour des raisons apologétiques. Nous sommes les héritiers de la Révolution mais aussi des questions qu'elle pose. La contre-révolution vaut comme une interrogation qui demeure. Une commémoration qui ne la prendrait pas en charge en même temps que la Révolution ne saurait être réconciliatrice et resterait partisane ou rhétorique.

Victor Hugo voulait que le Titan Révolution demeurât "seul à jamais" dans l'histoire. Refaire la Révolution serait une Commune catastrophique qui n'en retiendrait que le tragique noir. Unique, singulière, et cependant, exemplaire tant elle est riche pour les hommes et pour les peuples de dures et rudes leçons. Pour donner une image de vraie grandeur, Prométhée a besoin de l'oiseau noir attaché à ses flancs, bourreau bienfaisant qui le questionne jusqu'aux entrailles.

P.S. Les citations de Hugo sont extraites de *Nox*, poème préliminaire des *Châtiments*. Le texte d'Auguste Comte sur la Convention se trouve au chap. 57 du *Cours de philosophie positive*.

Août 1792 à Paris

3 Août : 47 des 48 sections de la Commune de Paris demandent la déchéance du Roi - 10 Août : les sections de la Commune de Paris et les fédérés investissent et occupent le Palais des Tuileries. Louis XVI et la famille royale se réfugient à l'Assemblée Législative qui suspend provisoirement le Roi et décide l'élection d'une Convention nationale - 11 Août : les journaux royalistes sont interdits - 12 Août : le Roi et sa famille sont confiés à la Commune de Paris qui les interne au Temple - 13 Août : les Actes de la Commune de Paris sont datés de "l'An I de l'Egalité" à la place de "l'An IV de la Liberté" - 14 Août : un nouveau serment à la Liberté et à l'Egalité est imposé aux ecclésiastiques - 15 Août : une délégation de la Commune de Paris conduite par Robespierre demande la création d'un "tribunal du peuple" ou "tribunal criminel" élu par les sections parisiennes. L'Assemblée législative vote cette mesure le 17 Août - 18 Août : les derniers ordres religieux, congrégations enseignantes et hospitalières, sont supprimés - 21 Août : la guillotine est installée pour exécuter un royaliste condamné par le tribunal criminel créé le 15 Août.

POUR OU CONTRE LA GRANDE RÉVOLUTION

Axiome élémentaire d'hygiène intellectuelle : ne pas sacraliser la Révolution française. Soit en la vénérant comme le mythe de nos origines, l'événement fondateur, unique et pourtant universellement exemplaire, par lequel la nation française, avant-garde de l'humanité éclairée, aurait rompu avec des siècles de servitude et de misère pour ouvrir à tous les peuples les chemins du bonheur et de la liberté. Soit en la traitant avec horreur, comme une entreprise satanique de révolte contre les autorités légitimes, temporelles et spirituelles, si bien qu'il ne pourrait y avoir de retour à l'ordre juste et au vrai Dieu que par une contre-révolution systématiquement menée sur tous les fronts de la politique et de l'intelligence. L'exécration aussi est une sacralisation. Et dans les deux cas, on immole l'esprit critique sur les autels des dieux manichéens qui exaltent si fort les humeurs des plus batailleurs de nos contemporains.

A l'occasion du dernier 14 juillet, et dans la pensée du proche deuxième centenaire, en 1989, les fervents rétrospectivement révolutionnaires ont posé la question en termes d'alternative agressive : êtes-vous pour ou contre la Révolution française, en sous-entendant que qui n'est pas inconditionnellement "pour" doit être tenu pour totalement "contre", rejeté d'un coup du côté des mauvais citoyens indignes de célébrer la fête nationale, exclus donc d'une République dont à entendre certains discours en rupture de chronologie on pourrait se demander si elle n'avait pas été établie en France le jour où, comme disent les manuels, "le peuple prit la Bastille".

Les sacralisations et les alternatives d'intolérance doivent donc être congédiées ensemble, de façon à purifier notre mémoire historique et à soumettre l'héritage à un inventaire équitable. Du 14 juillet 1789, aurore déjà sanglante, jusqu'au soir de Waterloo, le 18 juin 1815, dans le crépuscule, fatal aux hommes et aux dieux, d'une fin d'épopée, l'immense remuement offre une difficile et redoutable matière à la philosophie de l'Histoire. Il est douteux qu'une succession précipitée d'événements et d'acteurs se bousculant les uns les autres, et qui a donné des exemples de tout, ait obéi à une logique linéaire et puisse être l'objet d'un jugement tranquillement positif ou sommairement négatif.

S'il est vrai qu'il n'y a pas de fatalité en Histoire, la bonne et juste maxime vaut pour le passé comme pour l'avenir. La tentative de monarchie constitutionnelle, assez belle avancée politique pour toute l'Europe, Grande-Bretagne comprise, et avortée le 10 août 1792, n'était pas condamnée d'avance, malgré, déjà, la fureur et l'aveuglement des factions opposées. Il n'était pas écrit dans les étoiles en 1789 ou en 1917 que Robespierre et Bonaparte plutôt que Lafayette, ou Lénine et Staline plutôt que Kerenski, seraient un jour, en France et en Russie, les personnages décisifs d'une Histoire révolu-

tionnaire. Et puisqu'on cultive beaucoup aujourd'hui les analogies historiques, ajoutons que l'astre n'est pas levé annonçant que, dans une France socialiste, Marchais l'emporterait inévitablement sur un Mitterrand, plus proche chaque jour davantage de Lafayette ou de Kerenski que de Robespierre et de Lénine. Et ses thuriféraires de cour ne sauraient faire au président de meilleur compliment que cette honnête constatation, démystificatrice d'un destin qui n'est jamais qu'une illusion rétrospective.

Il reste vrai cependant qu'en période de radicalisation révolutionnaire les excès de parole, les démesures de l'action produisent des effets non maîtrisables qui se retournent contre les auteurs et les acteurs, victimes alors d'un destin qui est leur propre vérité projetée hors d'eux-mêmes et devenue leur implacable ennemie. D'où la terrible consommation de révolutionnaires faite par la Révolution, et cette suite de guillotins guillotinés dont on ferait au porche d'accueil d'une basilique dédiée au culte des grands ancêtres un édifiant cortège de statues portant leurs têtes entre leurs mains. Mais tous ces vrais ou faux destins ne font pas une seule machine infernale entièrement programmée dès la chiquenaude initiale qui infléchit hors du trop connu le cours de l'Histoire.

De plus, le bien et le mal, toujours entrelacés dans les affaires publiques, se trouvent portés à l'incandescence dans les périodes révolutionnaires, caractérisées par de vastes espérances et de grandes épouvantes, le mal descendant au pire et le bien brisant les normes communes ; il n'est donc pas étonnant que dans les vicissitudes spasmodiques des temps révolutionnaires le mélange de sinistre et de sublime ne peut faire qu'une gloire équivoque dont un esprit libre ne saurait recevoir le choc sans inquiétude et interrogation.

Pas de fatalité et une ambiguïté foncière. La Révolution française fut à ses débuts une belle entreprise de rénovation de la vie publique et de refonte d'une société dans la concorde civique. Par la déclaration des droits de l'homme, et en dépit d'une formulation lacunaire et imparfaite, la Révolution française a énoncé un principe inscrit désormais sur un airain ineffaçable : une société n'est juste, une autorité n'est légitime que si elles sont au service de l'homme et donc si elles ne font pas des hommes les moyens d'une volonté de puissance. Certes rien n'était fait, tout était à faire, mais ainsi était jeté dans la pâte humaine, ingrate et réfractaire, un ferment de démocratie. La question est de savoir pourquoi, alors que le ferment était le bon, la Révolution française a su si mal faire lever la pâte, au point de contredire son propre principe par la terreur jacobine d'abord, par le césarisme napoléonien ensuite.

Ici, surtout, se garder de maudire comme de magnifique, et s'efforcer de comprendre. Il doit y avoir une raison pour qu'une révolution, entreprise pour libérer les hommes de vieilles servitudes jugées insupportables, aboutisse à un renforcement de l'autorité politique rendue plus absolue que les anciens absolutismes par des

systèmes de raison d'Etat, fonctionnant avec une inhumanité jusqu'alors inédite. Tout se passe comme si à un certain moment, par exemple à partir de la proscription des Girondins, la révolution, après quelques signes épisodiques de délire, était devenue folle jusqu'à se suicider elle-même, "immolant son propre printemps" comme devait dire Lamartine. Mais l'enfer même a ses lois, et les paranoïas des hommes publics ne sont pas rebelles à toute psychanalyse.

L'erreur de la plupart de nos révolutionnaires, formés ou déformés par une éducation plus gréco-romaine que chrétienne, est d'avoir attendu d'un changement politique radical, la volonté populaire substituée à l'arbitraire royal, l'apparition d'un homme nouveau, promis alors à la liberté et au bonheur. Dévoiement politique de l'idée religieuse de salut. La belle vérité humaniste jetée hors de ses gonds est devenue une utopie dévastatrice. Et si les choses et les hommes résistent à une ambition sacrée, on inventera des complots pour expliquer la permanence des obstacles et on contraindra les anciens esclaves encore amoureux de leur servitude à être des citoyens vertueux et heureux sous peine de patriotiques proscriptions.

Cette sacralisation de la politique est en fin de compte responsable de l'effroyable gaspillage d'une splendide ressource humaine sur les champs de bataille de la guerre civile et de la guerre étrangère. Pour avoir fait cette constatation peu réfutable et avoir ajouté que sa révolution avait pu faire payer à la France un certain progrès politique par un retard économique certain, Jean Boissonnat a fait scandale dans une gauche toujours respectueuse de ses idoles. Qui désacralise est en effet sacrilège. L'incident est significatif. J'y reviendrai dans mon prochain commentaire.

23/07/1983

LA TERREUR ET LA LIBERTÉ

Téméraire au point de se demander si la Révolution française n'avait pas eu, notamment dans l'ordre économique, un certain nombre de résultats négatifs, Jean Boissonnat s'est attiré des répliques plus indignées que raisonnées, et il a trouvé ses plus virulents censeurs du côté communiste, là où on joue si bien les vestales chargées d'entretenir le feu sacré des souvenirs révolutionnaires (cf. mon commentaire du 23 juillet 1983).

La plupart des intellectuels communistes ou communistes de jadis, alors ultra-dogmatiques, étant devenus hypercritiques, reste une poignée d'écrivains qui font du zèle pour tromper leur solitude et qui, voués à la propagande et à la polémique, paraissent souffrir d'un transport d'histoire révolutionnaire au cerveau. Comme on l'a vu à l'Humanité où, en canoniers de Carmagnole, ils tirent sur tout ce qui ferait virer au rose ou au noir la

rouge mémoire de la grande révolution.

Tel d'entre eux s'était fait une réputation de Marat provincial lorsque aux bords de la Garonne, au temps de la Libération, il tenait dans un quotidien communiste la rubrique de l'épuration sous la signature tendrement nostalgique de "Docteur Guillotin". Un autre, patricien aux yeux de velours et esthète amateur de Stendhal, revêt la défroque jacobine pour faire de Jean Boissonnat un complice de Pitt et Cobourg, en même temps que, dans le même style, son parti traite de "versaillaise", - le Versailles de Marie-Antoinette et d'Adolphe Thiers - la petite infirmière qui, inconsciente de la monstruosité de son entreprise, était partie à l'assaut d'une baronnie communiste, bien établie à Trappes par droit historique.

Il est assez plaisant de voir les communistes faire main basse sur la Révolution française, dont la doctrine marxiste enseigne qu'elle a porté au pinacle cette classe bourgeoise que le propos du Parti communiste est aujourd'hui de jeter aux abîmes. André Wurmser et René Andrieu, qui savent leur philosophie de l'histoire, rétorqueraient que le prolétariat est maintenant à la bourgeoisie ce que la bourgeoisie était alors à la noblesse féodale, c'est-à-dire la classe révolutionnaire et montante. Mais on avoue ainsi que le marxisme dont on fait profession n'est qu'un médiocre avatar de cet hégélianisme impossible à situer dans la tradition d'une gauche humaniste : en faisant des droits de l'homme une arme de guerre idéologique dans un combat de classes, l'interprétation marxiste de la Révolution française tue irrémédiablement tout ce qu'il y avait de généreusement et universellement exemplaire dans le bel élan des années 1789-1790. Honorer la Révolution française parce qu'elle a fait émerger une morale et un droit bourgeois, utiles provisoirement aux avancées d'une histoire mythologiquement divinisée, cette apologétique a quelque chose à la fois d'ironique et de terrifiant.

Et de terrifiant au sens littéral d'une ouverture vers ce terrorisme d'Etat qui, loin d'apparaître comme le sinistre avortement d'une révolution, deviendra une nécessité dialectique que la philosophie hégéliano-marxiste de l'histoire permet de bien comprendre et d'assumer en toute sécurité de conscience. Si les droits de l'homme ne sont qu'idéologie manipulable selon les intérêts d'une nation ou d'une classe, comment ne pas sacrifier la vie et même l'honneur des individus, lorsque l'absolu du droit est devenu un obstacle au salut public ou à l'avancée d'une histoire accoucheuse par la violence de ses sublimes desseins ? La terreur, alors, n'est pas seulement justifiée, elle est exactement sanctifiée.

Ce sont, en effet, les aspects terroristes et totalitaires de notre Révolution que le communisme français s'est toujours évertué à défendre et à exalter. On disait Révolution française, mais on avait donné le meilleur de son cœur à la Révolution russe, dont on se voulait disciple et apôtre, et qu'il était édifiant de créditer de la même tragique et sombre grandeur dont une tradition nationale auréolait notre propre Révolution.

C'est en regardant du côté de Lénine et de Staline que les historiens communistes ou communisants plaçaient l'apogée héroïque des temps révolutionnaires en ce Robespierre qu'un Michelet, qui a dépensé tant de lyrisme pour sacraliser l'époque, considérait pourtant comme le mauvais génie de la Révolution, le grand responsable par un dogmatisme typiquement clérical de ses débordements et dévoiements. Vychinski, le procureur des procès de Moscou, n'était plus tellement odieux dès lors qu'il apparaissait comme un autre Fouquier-Tinville, inflexible à l'égard des contre-révolutionnaires. Dans une France ou une Russie révolutionnaires, les victimes de la terreur sont objectivement criminelles, puisqu'elles sont complices d'un passé qu'il faut aider à mourir pour que se lève l'aube des temps nouveaux et d'une humanité enfin libérée. Car on s'expose à être broyé par la roue de l'Histoire en s'accrochant à elle pour l'empêcher de tourner.

L'astucieuse analogie fonctionnait d'autant mieux que, pour toutes sortes de raisons surtout nationales ou plutôt nationalistes, notre mémoire collective fut longtemps passablement indulgente pour la Terreur des années 1793-1794. Escamoteurs du sordide et magiciens du Verbe excusaient quand ils ne les magnifiaient pas les pleurs et le sang répandus par une Terreur dont on faisait "la matrice de la liberté" et célébraient ces révolutions qui "venant tout venger font un bien éternel dans leur mal passer". Or, aujourd'hui, cette sorte d'argumentation, soufflée et boursoufflée, tombe complètement à plat, ou, pour reprendre la médiocre métaphore mécanique, elle fonctionne dans l'autre sens, déshonorant toutes les terreur.

Alors que l'affabulation patriotique et progressiste de la Terreur jacobine servait à couvrir d'un manteau mystificateur la terreur stalinienne, les horreurs du stalinisme, procès truqués purges sanglantes et goulags, servent maintenant à la démystification de la Terreur jacobine, même et surtout du côté d'une gauche qui, même si elle n'est pas entièrement libérée de l'emprise marxiste, distribue à la ronde tant de leçons d'humanisme. Comment en effet cette gauche, qui a aboli la peine de mort et multiplie les déclarations d'amour à la culture, pourrait-elle croire qu'une Terreur, dont les plus illustres victimes se nomment Lavoisier, Condorcet ou Chénier, ait ainsi contribué au progrès de la science et à l'essor de la philosophie et de la poésie ?

La cause est aujourd'hui entendue : le mythe du révolutionnaire, exécuteur des sentences de l'Histoire, a fait faillite. Qu'on incline à droite ou à gauche, on sait aujourd'hui que la terreur est toujours la matrice du despotisme et le tombeau de la liberté. Sauf un quarteron d'intellectuels communistes qui, en répétant dans leur littéralité pétrifiée un discours révolutionnaire périmé, occupent dans l'opinion démocratique une position d'isolement et de dissidence. Refuser une dangereuse mythologie révolutionnaire ne signifie pas qu'on banalise la Révolution française, époque et non-période comme eût dit Pégué. A ce grand carrefour battu par la

tempête des vents contraires la France s'est cherchée elle-même avec tant de génie et de passion, d'héroïsme et de folie, que notre mémoire historique doit, pour être à la hauteur de l'immense événement, joindre à une juste piété cet examen critique dont Jean Boissonnat a donné, à ses risques et périls, un si heureux exemple.

30/07/1983

LE MYSTIQUE DE LA RÉVOLUTION

La Révolution française est dans notre mémoire nationale un souvenir brûlant, inapaisé parce qu'inapaisable et qui restera un signe de contradiction aussi longtemps qu'il y aura une France et des Français. Ferment de division qui met aux prises des contre-révolutionnaires à droite ou à l'extrême droite, et des pro-révolutionnaires d'autant plus ardents qu'ils se situent dans la gauche la plus accentuée. Ferment si virulent qu'il oppose les uns aux autres même les admirateurs de la Révolution française qui s'en font des idées différentes et parfaitement contradictoires.

Au XIX^e siècle, les philosophes et les historiens les plus engagés dans leur contestation de la monarchie et de l'Empire, les Louis Blanc, les Jules Michelet, les Edgar Quinet, voyaient dans la Révolution française la source toujours jaillissante de leurs idéaux et de leurs espérances, mais chacun avait "sa" Révolution, à laquelle il rendait un culte personnel et toutes ces liturgies, avec leurs polémiques de chapelle à chapelle, faisaient une singulière cacophonie. A la veille du bicentenaire, se retrouvent les mêmes sortes de dissentiments et la Révolution française continue à opposer la gauche à la gauche.

Le 16 janvier dernier, à la Sorbonne, inaugurant un centre d'archives sur la période révolutionnaire, François Mitterrand reprenait à son compte la fameuse formule de Clemenceau : "La Révolution est un bloc", en récusant, car vérité archivée oblige, toute "légende rose ou noire". Et il a dit son "admiration pour tous les acteurs de la Révolution, sur l'ensemble des événements de 1789 à 1799".

Or, Henri Guillemin, dont la philosophie politique ne doit pas être éloignée de celle de François Mitterrand, venait de publier un "Robespierre" (1), éloquent plaidoyer pour un grand acteur du drame que toute une tradition, de Louis Blanc à Albert Mathiez, regardait comme l'incarnation la plus haute et la plus pure du génie révolutionnaire. Henri Guillemin va encore plus loin que ses prédécesseurs. Robespierre n'est pas pour lui le plus grand de la Révolution, il est le seul grand. Tous sont admirables, vient de dire le président de la République qui est, comme on sait, un rassembleur émérite. Un seul est grand, avait dit Henri Guillemin.

Selon qu'on l'étale dans le temps ou qu'on la condense en un point et dans un homme, la Révolution n'a pas même figure et ces deux sortes de révolution sont exactement antinomiques. Le personnage de Robespierre souligne fortement la contradiction. Nul n'a exalté plus et mieux que Michelet l'esprit et l'œuvre de la Révolution. Lui, déjà, en admirait tous les acteurs et plus particulièrement les Girondins et parmi les Montagnards, Danton et Camille Desmoulins, mais Robespierre lui fait horreur. Dans sa passion anticléricale, Michelet découvre quelque chose d'odieusement "sacerdotal" dans ce fanatique de la vertu et de la terreur. Mais en robespierriste logique avec sa propre partialité, Henri Guillemin n'élève si haut son héros qu'aux dépens des autres personnages de la Révolution, ceux que Robespierre a poussés à la guillotine pour des raisons d'Etat qui étaient en même temps selon l'idéologie ou la mystique robespierriste d'impérieuses raisons morales. Guillemin ou l'anti-Michelet.

Il se dégage du livre de Guillemin l'image d'une Révolution véritablement sinistre, et susceptible d'alimenter les plus noires légendes contre-révolutionnaires. Les révolutionnaires ? A part Robespierre et son étroite troupe de proches amis, tous des traîtres et des corrompus qui, ayant fait fortune politiquement et financièrement grâce à la Révolution, ne songeaient plus à liquider cette Révolution à laquelle ils devaient tout. A en croire Guillemin, ces patriotes aux paroles sublimes n'avaient qu'une passion et la plus sordide, celle de l'argent et de la propriété, et une seule pensée politique, la défense des propriétaires contre les revendications de la plèbe. Alors, que de gloires usurpées dans la cohorte globalement admirable ! L'implacable Guillemin ne fait grâce à aucun, même pas à Carnot, "le grand Carnot" de l'historiographie républicaine qui, en digne fils de notaire, était lui aussi du mauvais parti, celui des propriétaires. Le seul Robespierre fut l'ami des pauvres que, sans encore savoir par quels moyens, il voulait tirer de la misère. De quoi susciter la colère des propriétaires qui l'abattirent au 9 thermidor, et en firent, comme il l'avait prévu et voulu, un martyr de la cause du peuple.

Des propriétaires et des athées coalisés. Guillemin a raison de s'en prendre à Michelet qui traitait Robespierre de "bâtard de Rousseau", alors qu'il en est le fils légitime, disciple du Rousseau politique, théoricien d'une cité libre à force d'égalité, mais aussi du Rousseau croyant en Dieu et en l'immortalité de l'âme à contrecourant du matérialisme et de l'athéisme de son siècle. Pour Michelet, Voltaire et Rousseau qu'il voulait réconcilier de force étaient, à part égale, les inspirateurs de la Révolution. Guillemin mesure mieux l'abîme qui les sépare, même lorsque leurs formules paraissent coïncider.

Pour l'un comme pour l'autre, il faut un Dieu pour le peuple. Voltaire demandait un horloger pour garantir sa bonne marche à l'horloge du monde, et ce Dieu était si nécessaire au bon ordre social - celui des propriétaires, dirait Guillemin - qu'il faudrait l'inventer s'il n'existait

pas. Un Dieu pour que le peuple reste à sa place, respectueux des élites. Pour Rousseau, et par conséquent pour Robespierre, un peuple n'est un peuple digne de ce nom, unanimement rassemblé, délivré des convoitises liées à l'inégalité des fortunes, que s'il croit en Dieu et en l'immortalité de l'âme.

D'où la fameuse fête de l'Être suprême, où Robespierre parut à la tête de la Convention, en Moïse fondateur d'une religion nouvelle plus spiritualiste que le catholicisme, donnant au civisme enraciné en l'immuable vérité ses lettres de noblesse métaphysique. Conséquence imparable : pour l'auteur du Contrat social, un athée ne saurait être un bon citoyen. On accorde à Guillemin que Robespierre fut un mystique, un Alceste en bonnet rouge, fanatique de la vertu, qui ne voyait autour de lui qu'hypocrisie et corruption à extirper par la chirurgie de la violence. Mentalité d'inquisiteur. Michelet ne s'y était pas trompé.

30/01/1988

(1) Henri Guillemin, *Politique et mystique*, Seuil, 420 p., 130 F.

UN INTELLECTUEL DANS LA RÉVOLUTION

Bienfait du prochain bicentenaire de la Révolution : des personnages importants et significatifs se trouvent rappelés à nos mémoires facilement injustes et incertaines. Tel Condorcet qui, pour beaucoup, n'était que le nom d'un lycéen parisien, illustré par Marcel Proust et Raymond Aron qui y firent leurs études. Condorcet est ainsi honoré comme il convient, lui qui croyait à la vertu de l'enseignement, et qui inventa même le concept d'instruction publique autrement adéquat à son objet que celui d'Education nationale, équivoque et dangereux en son ambition.

Voici donc Condorcet dans l'actualité médiatique. L'homme et le penseur ont été présentés aux lecteurs de "La Croix l'Événement" le 5 mars dernier par J.M. de Montremy. Je me contenterai de considérer en lui un acteur et un témoin de la Révolution française. En 1789, Voltaire, Rousseau, la plupart des encyclopédistes avaient disparu. Condorcet était le seul survivant des philosophes du siècle ; il a connu, en pleine maturité, l'énorme événement qui comblait son attente au-delà de toute espérance. Il n'est pas étonnant qu'Elisabeth et Robert Badinter aient écrit une si bonne et si chaleureuse biographie d'un homme capable d'emporter dans le même ravissement cette philosophe moderne et avisée et ce juriste si sourcillement moraliste.

Et de la gauche la plus avancée, celle qui, issue de classe fortunée, n'en fait jamais assez pour se libérer de ses origines mal famées. Ancien élève des jésuites,

Condorcet dénoncera "l'imposture religieuse" dans nombre de pamphlets plus voltairiens que ceux de Voltaire ; né marquis, il combattra les privilèges nobiliaires au nom de l'égalité civique ; il se fera le défenseur des opprimés et des exclus, les noirs, les juifs, les protestants. Voici donc cet intellectuel de gauche directement confronté avec l'arrivée au pouvoir de la gauche et d'une gauche qui, ayant en main tous les pouvoirs d'Etat, paraît capable, par la grâce d'une histoire apparemment complice, d'aller jusqu'au bout de l'idée.

D'abord un moment d'éblouissement. Le bonheur, idée neuve. Mais encore un peu de temps et le bref espace de durée qu'il faut à l'histoire, d'abord séduite, pour se mettre à délirer. Alors, pour Condorcet et quelques autres, la détresse et la catastrophe. Tragédie qui ne fut pas seulement celle d'un homme pris au piège de la machine qu'il avait tant contribué à mettre en marche, et qui établit une contradiction indénouable dans l'histoire même de la Révolution.

Contradiction que Condorcet a vécue comme un calvaire. L'homme public fut l'un des premiers, avant même Robespierre, à avoir la République dans la tête, et il l'a crue nécessaire comme la conséquence et la sanction de la fuite à Varennes. Sans doute Condorcet, qui se faisait aussi une certaine idée du droit, eût-il souhaité que la République fût établie par d'autres voies que l'émeute sanglante du 4 août. Mais enfin elle est là. Condorcet se tient dans les avenues du nouveau pouvoir dont il parle un instant l'hypocrite langue de bois à propos des massacres de septembre, commis "par un peuple généreux" qu'auraient poussé au pire les complots et les provocations des aristocrates. Mais le politique qui n'a pas renié le philosophe va bien vite se ressaisir.

Adversaire de la peine de mort et logique avec sa conviction, le conventionnel Condorcet se range dans cette courageuse minorité qui refuse de voter la mort de Louis XVI. Dès lors, il a commis le crime de "modérantisme" qui, sous la Terreur, est un chemin vers l'échafaud. La Convention, sous la pression d'une rue fanatisée, ne tarde pas à s'épurer elle-même. Condorcet constate que l'"intégrité de la représentation nationale est détruite par la proscription de 27 députés girondins". Les principes de 1789 sont foulés au pied par les comités jacobins qui, théâtralement, continuent à s'en réclamer ; la République a cessé d'être un Etat de droit, le républicain Condorcet est devenu un résistant à la République jacobine.

Résistant est bien le terme propre. Dans une de ses interventions sur les ondes, Robert Badinter comparait la longue traque dont Condorcet fut le gibier sur les routes d'Ile-de-France à la vie clandestine et traquée des résistants sous l'occupation nazie ; fuyant d'abri en abri, ce résistant fini par tomber dans un piège ; le cabaretier à qui il demandait à manger était un agent du gouvernement. Ce commentaire de l'ancien garde des Sceaux montre bien qu'il n'y a pas que les contre-révolutionnaires à déceler un certain totalitarisme dans les mœurs politiques de la République jacobine.

Condorcet le résistant avait de faux papiers mais un Horace dans sa poche ce qui, dit-on, le perdit. Cet intellectuel trop cultivé ne pouvait pas avoir coiffé le bonnet rouge de l'égalitarisme jacobin. Il ne lui restait qu'à mourir, arrêt du cœur ou suicide, sur le sol d'une misérable geôle. Et de mourir sans qu'ait fléchi sa conviction fondamentale, la croyance dans le progrès de l'humanité par l'accroissement du savoir et des lumières morales.

C'est en 1793, au moment où s'enténébraient une révolution qui le persécutait, que Condorcet, jusqu'au bout fidèle à lui-même, expliquait pourquoi le pire était advenu, en écrivant, maxime très platonicienne : "Toute société qui n'est pas éclairée par des philosophes est trompée par des charlatans".

Tenir bon dans l'extrême détresse, joindre comme le faisait Condorcet l'héroïsme de la pensée au courage de l'action, cette croyance absolue dans la raison témoigne d'une foi admirable que ne saurait justifier la seule raison, si savante soit-elle.

On ne peut juger équitablement la Révolution française en faisant l'impasse sur l'action et la passion de Condorcet. Le juste persécuté est le plus sûr des juges. Equivoque et contradictoire, telle est la Révolution vue dans le regard de Condorcet. Par exemple dans le domaine, comme on dirait aujourd'hui, de la création et de la culture. La République jacobine, sous l'impulsion notamment de Condorcet, a pensé et poussé assez loin le projet d'une instruction publique.

Et pourtant elle a guillotiné Lavoisier et Chénier, et "réduit au secours du poison" Condorcet. C'est-à-dire un destin de mort pour le plus grand savant, le plus grand poète et le plus grand philosophe vivant en cette fin de siècle. Si la République est amie des lumières, la République jacobine ne devait pas être la vraie République et c'est bien ce que pensait Condorcet et ce qu'il nous invite à penser.

26/03/1988

LE PROMÉTHÉE RÉVOLUTIONNAIRE

La Révolution française n'est plus cette tête de Méduse qui longtemps stupéfia la pensée en donnant le vertige aux têtes les plus solides. A preuve ce numéro spécial que la revue *Projet* (1) consacre à "l'héritage de la Révolution française aujourd'hui". Les Pères jésuites, maîtres d'œuvre de l'entreprise, se situent dans la perspective de la proche commémoration. Leur bonne volonté civique et républicaine est officialisée par deux textes qui encadrent l'ensemble, et dont l'un est dû à Edgar Faure et l'autre à Jean-Noël Jeanneney, c'est-à-dire à l'ancien et à l'actuel président de la Mission du bicentenaire.

On se contentera d'utiliser le blanc des marges de *Projet* pour souligner un paradoxe.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour dire que les principes de la Révolution française, qui plus tard inspirèrent la devise républicaine, "liberté, égalité, fraternité", sont d'origine chrétienne. Comme l'ont écrit en des pages classiques Bergson et Maritain qui pourtant n'avaient pas la même philosophie du christianisme. Il ne manquait, semblait-il, à ces principes que d'être rattachés à la "sagesse éternelle de Dieu", pour citer un mot de Jean-Paul II, prononcé sur le sol français. Encore que les Constituants de 89 aient pris soin de placer les droits de l'homme, qu'ils énonçaient avec tant d'éclat, sous les auspices de l'Être suprême, nom philosophique de Dieu.

Et pourtant les rapports des chrétiens, et notamment des catholiques, avec la Révolution française n'ont jamais été ni très bons ni bien clairs, oscillant entre le "Non, car" et le "Oui, mais". Aujourd'hui encore, en ce temps de consensus et d'apaisement où, si allègrement, on croit enterrer de vieilles querelles, peut-être seulement refoulées, subsiste et flotte dans l'air un certain malaise qu'il est de bon ton de ne pas sentir.

J'entends bien ce qui se dit couramment et platement : les catholiques, sottement nostalgiques de l'ancienne France, se sont longuement compromis avec les puissances et les idéologies hostiles à la Révolution française, et furent désespérément lents à comprendre ce qu'il y avait de ferment évangélique dans la revendication révolutionnaire des droits de l'homme ; aussi sont-ils invités et, dans leur frange avancée, s'invitent-ils eux-mêmes à se repentir de leurs errements passés.

Simplisme et injustice d'un tel discours : la Révolution française a toujours été, et très tôt, en débat, et en débat vivant, entre les chrétiens comme entre les démocrates, et il est bon pour l'honneur de la réflexion critique que ce débat continue en se renouvelant et en s'enrichissant. Et ensuite et surtout, pour ne pas l'employer à tort et à travers, il conviendrait d'élucider le concept ambigu de Contre-Révolution.

L'héritage aujourd'hui est fait d'un couple Révolution-Contre-Révolution qu'une commémoration honnête doit assumer dans sa totalité toujours présente et vivante.

La Révolution, en effet, a créé la Contre-Révolution dans la mesure où, infidèle aux promesses de son premier élan, elle a pratiqué des mœurs politiques tyranniques et terroristes qui en étaient la cruelle négation et qu'elle présentait comme l'accomplissement ultime de sa propre logique. Edgar Faure, dans le texte qui inaugure le numéro spécial de *Projet* et qui représente le dernier état de sa méditation sur la Révolution, n'hésite pas à écrire que la Convention a "sombé dans l'ignominie". Et si des chrétiens aujourd'hui montrent quelque répugnance à avaler la Révolution toute crue et toute sanglante, comment pourrait-on jeter ces attardés hors de la République et de la modernité si un homme d'Etat, illustration des deux dernières Républiques, peut se permettre une

aussi rude parole que les intégristes de la Révolution auraient jugée hérétique et sacrilège ?

La commémoration ne doit donc pas considérer comme nulles et non avenues les objections, souvent pertinentes, qu'ont faites aux idéologies révolutionnaires les catholiques d'hier.

Même la Déclaration des droits de l'homme, superbe et toujours actuelle dénonciation des servitudes et des oppressions - et que les insurgés vendéens n'avaient pas tort d'opposer à la politique persécutrice de la Convention -, ne doit pas être pieusement sacralisée et peureusement soustraite à l'investigation critique.

Si on est contre-révolutionnaire en jugeant que le texte fameux, d'inspiration systématiquement individualiste, est peu capable de justifier des droits proprement sociaux, alors les premiers socialistes ont été aussi contre-révolutionnaires que les catholiques traditionalistes. Et, s'il est souverainement injuste de faire un même sort au libéralisme économique et au libéralisme politique, on ne peut pas ne pas prendre en compte dans une commémoration, qui ne saurait être une célébration aveugle, la radicalité de critiques qui soulignent ce qu'il y eut de négatif dans la Révolution et aident à expliquer pourquoi elle a dérapé jusqu'à prendre le risque de déshonorer ses principes.

Comme on peut le lire dans *Projet*, Jean-Noël Jeannevey souhaite que la commémoration permette l'apparition d'idées neuves, voire insolites. En voici une en attendant mieux : ne pas omettre dans la commémoration la Contre-Révolution qui a eu, elle aussi, ses héros et ses criminels. Hugo évoquait le "Titan 93" qu'il voulait "seul à jamais". Prométhée enchaîné sur son rocher et en proie à l'aigle qui, perpétuellement, lui ronge le cœur, Révolution et Contre-Révolution inséparables dans leur dramatique antinomie, quel beau symbole et qui, courageusement, assumerait le tout de notre mémoire nationale !

8/10/1988

(1) 14 rue d'Assas, Paris 6^e.

LES JUIFS ET LA RÉVOLUTION

Tous les autres Français devraient le savoir avec eux, qu'ils sont devenus légalement des citoyens à part entière grâce à un décret voté par l'Assemblée constituante au moment où les premiers représentants du peuple allaient se séparer, en septembre 1791. La Révolution française, et il n'est pas inutile de s'en souvenir en ce temps de commémoration, a émancipé les juifs et les a fait sortir de leurs ghettos. De cette page de notre histoire, nous pouvons être légitimement fiers. Emancipation qui était un corollaire assez immédiat de la Déclaration des droits de

l'homme et qui n'a pas été obtenue sans débats ni combats, ceux-là mêmes qu'analyse et décrit Robert Badinter dans son livre *Libres et égaux* (1).

N'étant pas historien, je n'ai aucune compétence pour apprécier un travail qui suit l'évolution du problème juif en France depuis les années précédant 1789 jusqu'à l'heureuse conclusion finale. De ce livre, qui se lit comme un roman aux péripéties et aux rebondissements passionnants, on parlera beaucoup et bien. Mon propos est seulement d'en tirer quelques réflexions touchant la Révolution elle-même et, au-delà, une critique des concepts dont nous avons coutume de nous servir pour, aujourd'hui comme hier, juger les hommes et les événements de la politique.

Robert Badinter, simplement par ce qu'il raconte dans son histoire vraie, détruit, page après page et sans l'avoir cherché, un certain nombre d'idées reçues et de préjugés établis. Qui ne connaîtrait l'affaire qu'en gros imaginerait volontiers que l'émancipation des juifs n'a pu être arrachée que par la gauche progressiste, l'emportant à la faveur d'une révolution populaire sur une droite réactionnaire composée du roi, de la cour, de l'aristocratie et du clergé qui devaient être, comme il se doit, tous hostiles à l'émancipation des juifs.

Certes, les juifs avaient des ennemis dans les hautes classes du royaume, mais ils en avaient aussi dans la bourgeoisie et le peuple, notamment dans la paysannerie des provinces de l'Est. Et si, avec Robert Badinter, on dresse le tableau d'honneur des pionniers dans la lutte contre les préjugés antisémites et une longue habitude d'exclusion, on trouvera en première ligne un prêtre catholique, l'abbé Grégoire, mais aussi une pléiade d'aristocrates composée pour l'essentiel par les députés que la noblesse de Paris avait envoyés aux Etats généraux et, parmi eux les plus grands noms de France, tels le comte de Clermont-Tonnerre et le duc de La Rochefoucauld qui, devenus représentants du peuple lorsque les Etats généraux devinrent l'Assemblée nationale constituante, multiplièrent interventions et propositions jusqu'au résultat final.

Bien plus, parmi les artisans de l'émancipation, on compte un garde des Sceaux de Louis XVI, Malesherbes, et l'avocat de Sèze qui, avec le même Malesherbes, défendit le roi devant la Convention. Louis XVI lui-même penchait de ce côté. N'aurait-il pas voulu que son édit de tolérance de 1787 qui, mettant en œuvre avec deux ans d'avance la Déclaration des droits de l'homme, accordait aux protestants état civil et citoyenneté intégrale, s'étendît également, et comme il était logique, aux juifs ? A-t-il dit ou non à Malesherbes : "Faites-vous juif après vous être fait protestant" ? On en discute. Le fait est que lors des pogroms provoqués en 1789 en Alsace par les rumeurs d'émancipation, le roi prit sous sa protection particulière les juifs persécutés.

Inversement, c'est du côté des parlements et donc d'une certaine bourgeoisie que vinrent quelques vives résistances aux avancées de la tolérance, et dans les

débats de la Constituante, c'est le futur jacobin et fructidorien Rewbell qui parla des juifs "allemands" de l'Est à la manière dont aujourd'hui Le Pen parle des immigrés. Je le disais bien : déroute de nos commodes classifications.

Terrifiante injustice : Clermont-Tonnerre périt massacré par la foule le 10 août 1792 et La Rochefoucauld fut victime des septembriseurs peu de temps après. Nous dira-t-on en ces jours de célébration qu'il fallait que fût versé ce sang qui n'était pas si impur pour que s'instaurât la République ? Il y eut dans les débuts de la Révolution beaucoup d'hommes de grand prestige et de beau talent qui avaient rompu sans regret avec l'Ancien Régime et étaient acquis à la philosophie des droits de l'homme ; les Mirabeau, les La Fayette, les nobles libéraux que cite Robert Badinter presque à chaque page de son livre. Eux tous, par leur éloquence et leur action, contribuèrent aux moments éblouissants de l'été 1789. Comment se fait-il qu'ils n'aient pas réussi à maintenir la grande œuvre dans la rectitude des droits de l'homme et de la légalité constitutionnelle ? Pourquoi ces hommes, qui n'étaient pas sans grandeur personnelle et paraissaient promis à une plus grande dimension historique, se sont-ils laissés déborder et emporter par le flot, eux qui auraient pu sauver la Révolution de ses délires, et ont-ils été vaincus par des furieux qui ne les valaient pas ? Qui pourrait répondre à ces questions aussi inévitables que vainement nostalgiques aurait percé le secret de la Révolution française et peut-être de toute révolution.

Bien des leçons applicables à notre actualité pourraient être tirées de cette histoire de l'émancipation réalisée, avant la République, par une monarchie constitutionnelle. Par exemple sur la conciliation, possible ou impossible, d'une citoyenneté qui est personnelle et d'une identité culturelle qui ne peut être que communautaire. Je retiendrai de cet épisode exemplaire une autre leçon d'ordre méthodologique touchant les catégories habituelles de la pensée politique.

Il paraîtrait que, pour juger la décennie 1789-1799, on ne peut être que révolutionnaire ou contre-révolutionnaire. De même qu'aujourd'hui dans les choses de la politique et même, et surtout, s'il s'agit de politique ecclésiastique, il faut être à droite ou à gauche. Qui fait des réserves sur tels comportements de gauche est bon gré mal gré rejeté vers la droite, de même que toute dénonciation des dérives sanglantes et antidémocratiques de la Révolution française sera immanquablement jugée comme contre-révolutionnaire.

*
* *

De telles alternatives sont misérables intellectuellement et moralement odieuses si elles sont présentées sous forme d'ultimatum et d'invitation autoritaire à choisir son camp. Le plus juste pourtant est rarement l'un des termes d'une abusive alternative, mais se trouve plus communément dans un tiers-parti, le plus difficile à reconnaître et à suivre. Que de catastrophes historiques, de la Saint-Barthélémy à la Terreur, ont été l'affreuse

conséquence de recentrages manqués. Droite ou gauche, non pas. Il faut savoir compter jusqu'à trois pour bien juger des choses du passé.

20/05/1989

(1) *Libres et égaux*, Fayard, 237 p., 85 F.

LA DÉCHIRURE

Pour parler avec justesse des catholiques français dans la Révolution française, il n'est pas de terme plus vrai et qui dise tout en un seul mot, que celui de déchirure, mis en titre de l'ouvrage (1) que Michel Lagrée et Francis Orhant ont consacré à un parallèle, rapide mais suggestif, entre Cathelineau et Grégoire.

Cathelineau, fils de tisserand, voiturier-colporteur, l'un des animateurs de l'insurrection vendéenne et qui fut un bref instant, avant de mourir au combat, généralissime de cette armée "catholique et royale" qui au sentiment de Bonaparte a failli l'emporter sur la Convention, et qui n'avait que sa foi et une religion populaire pour lui servir de culture et la prédestiner à une destinée héroïque. Grégoire, grand intellectuel de sensibilité janséniste, bien que formé par les jésuites aux lettres classiques, "prêtre-citoyen" comme le définit Pierre Fauchon dans la biographie (2) qu'il vient de lui consacrer, qui attendit beaucoup de la Révolution et rêva de réconcilier, notamment dans sa défense des Noirs et des Juifs, la tradition des Lumières avec ce qu'il appelait "les vérités saintes" de la religion.

Hors la sincérité d'une foi qui, dramatiquement, les amena à des options opposées, assumées de bout en bout avec courage et logique alors que tant d'autres, même parmi les illustres, se contentaient de vivre ou de survivre en se composant en guise de visage un masque adapté à chaque circonstance, rien de commun entre le chef improvisé d'une révolte populaire et le curé patriote raisonneur et ami des lois. Hormis aussi qu'ils étaient l'un et l'autre sans ancêtres, et bien représentatifs d'un peuple que, il faut reprendre le mot, déchirait une révolution qui avait voulu se faire d'abord l'expression et l'interprète de son unité et de son unanimité. Rien d'un parallèle académique dans cette antithèse entre les deux hommes qui appartiennent ensemble à la même histoire. Ne pas dire seulement dans l'approximatif et commode langage d'aujourd'hui qu'il y avait des valeurs, et des valeurs chrétiennes, de part et d'autre dans ces antagonismes. Y voir plutôt la passion que subit la vérité parmi les obscures énigmes de ce monde. Car la déchirure que nous disions est plus métaphysique encore que politique.

EN TEMPS DE RÉVOLUTION UN ACCUSÉ EST DÉJÀ COUPABLE

Entre la Constitution civile du Clergé et le Concordat,

la Révolution a persécuté les catholiques fidèles à Rome et même, au moment de la "déchristianisation", cette persécution n'épargna nullement le clergé assermenté pressé de se "déprêtiser" sous la menace du pire. Toutes les victimes catholiques de la guerre civile et de la Terreur ne sont pas des martyrs au sens que donne à ce mot notre scrupuleuse et juridique théologie, mais il y eut des fidèles et des prêtres, des religieux et des religieuses, tués en haine de la foi puisqu'ils se refusèrent au reniement qui les aurait sauvés. Il s'en fallut de peu que Grégoire, tout évêque constitutionnel qu'il était, soit un de ces martyrs. Au plus fort de la déchristianisation, il siégeait à la Convention avec, pour provocation, des signes visibles de son épiscopat, calotte et bas violets, expliquant aux furieux qui l'assaillaient qu'il serait fidèle à son sacerdoce jusqu'à la mort. Après cet épisode qui avait fait le vide autour de son courage, Grégoire a été sérieusement menacé ; il avait même défendu à ses amis de faire la moindre démarche en sa faveur s'il était arrêté, sachant qu'en temps de révolution un accusé est déjà coupable et qu'on se rend suspect en cherchant à lui venir en aide. Grégoire ne s'est senti en sûreté qu'après l'élimination des "Enragés" et la chute de Robespierre que ce républicain a salué comme une victoire de la République.

Or voici qu'aujourd'hui les autorités ecclésiastiques françaises sont invitées publiquement à choisir entre des "martyrs" qui par cette rubrique même renvoient à l'Ancien Régime et l'Eglise préconciliaire, et Grégoire qui, lui, fit le bon choix et apparaît dans l'histoire comme annonciateur des temps nouveaux pour la nation comme pour l'Eglise. On parle de porter solennellement au Panthéon la dépouille de l'abbé Grégoire et une telle cérémonie serait, dit-on, un temps fort et puissamment symbolique dans la célébration du Bicentenaire. Et si l'Eglise de France ne participait pas à cette cérémonie n'aurait-elle pas manqué une occasion unique de signifier publiquement qu'elle est enfin ralliée aux principes démocratiques et à la République ? A cette interprétation quasi officielle fait écho le courant contestataire qui agite l'Eglise d'aujourd'hui et dont les coryphées accusent les plus hauts responsables de l'Eglise de France d'être trop sensibles aux pressions des traditionalistes contre-révolutionnaires et soupçonnent la hiérarchie catholique de ne s'associer que du bout des lèvres à la commémoration nationale et républicaine de la grande Révolution. Cardinaux et évêques ne devraient-ils pas, s'il y a lieu, accompagner eux-aussi Grégoire au Panthéon, pour rendre crédible comme on dit dans le jargon d'aujourd'hui leur discours sur les droits de l'homme ? Voici Grégoire si longuement et si injustement méconnu pour des raisons contraires par les historiographies "contre-révolutionnaires" et "républicaines" remis en pleine lumière pour servir de symbole et d'enjeu dans des débats et des affrontements plus encore politiques que religieux. Aussi faut-il prendre quelque distance à l'égard de ces interpellations et mises en demeure (c'est le cas de le dire) qui sentent trop les préoccupations du moment présent.

LES DIMANCHES DURERONT PLUS QUE LES SÉCULARISATEURS

On s'accorde aujourd'hui pour consigner la Constitution civile du Clergé (nous dirons par commodité la CCC) comme la première grande erreur de la Révolution française. La CCC, en cassant d'abord l'Eglise et ensuite la France, devait avoir des conséquences catastrophiques. Elle fut votée par la Constituante deux jours avant la Fête de la Fédération de 1790 qui fut le premier et authentique 14 juillet et qui célébrait dans un enthousiasme pacifique cette unité nationale qu'on venait quelques heures auparavant d'irréremédiablement briser. Grégoire avait fait de sages objections au projet de la CCC, n'admettant pas, par exemple, la présence de non-catholiques dans les assemblées qui devaient élire les curés. Mais le futur évêque constitutionnel de Blois a été le plus illustre de ceux qui ont prêté le fameux serment et jusqu'au Concordat sa propre histoire et celle de l'Eglise constitutionnelle sont une seule et même histoire. Cette Eglise constitutionnelle a été objectivement schismatique, à partir de la décision romaine, qui s'est malheureusement fait trop longtemps attendre. La CCC a donc pu avoir la sanction du Roi et Grégoire, dans toute la sincérité d'une âme droite, s'est toujours cru en communion doctrinale avec Rome, selon la tradition de ce gallicanisme dont l'Eglise constitutionnelle fut le dernier avatar.

Loin de libérer l'Eglise des pressions du pouvoir, la CCC verrouillait complètement la chaîne en faisant du curé et de l'évêque des fonctionnaires liés à l'Etat par un serment solennel, et plus gravement encore elle contredisait du même coup l'esprit universaliste du christianisme et préparait les voies pour une religion civile et nationale. Construite par des clercs éclairés, la CCC fut, après des flottements et des hésitations inévitables, finalement rejetée par le peuple chrétien dans un réflexe instinctif, qui a pu être politiquement exploité mais qui était essentiellement religieux. Il ne s'ensuit pas que l'Eglise et les catholiques d'aujourd'hui doivent refuser la justice qui est due à des hommes et des croyants dont beaucoup furent victimes de la Terreur, qui pensaient sincèrement participer à une vaste et nécessaire réforme d'une religion trop empêtrée dans les abus et les privilèges du passé pour pouvoir s'en débarrasser sans une chirurgie radicale. S'ils se trompèrent, leur erreur fut une erreur noble que les meilleurs payèrent très cher. Il y avait chez eux-ci des intuitions vraies et des vues d'avenir, et particulièrement chez Grégoire, touchant par exemple la liturgie en langue vulgaire et le retour aux textes scripturaires. Ce qui était sensible aussi dans la manière dont, dans sa défense des Noirs et des Juifs, Grégoire faisait se rejoindre la référence aux droits de l'homme et l'esprit évangélique.

Et pourquoi alors ne pas s'accorder pour honorer Grégoire ? Mais comment ? La froideur d'un Panthéon, église désaffectée et laïcisée, n'apporte pas la bonne consécration pour cette âme ardente, d'entière conviction chrétienne, et qui a su moquer superbement la dé-

sacralisation du calendrier traditionnel, prédisant aux sécularisateurs que le dimanche durerait plus qu'eux. De plus un discours officiel célébrant Grégoire entre les colonnes du Panthéon, à moins de tomber dans une fadeur académique qui n'est ni le fort du Président de la République ni du ministre de la culture, poserait à un orateur courageux mais non téméraire des problèmes difficiles. Car, pour faire surgir cet authentique grand homme dans toute sa vérité, on ne peut oublier qu'il fut certes un acteur mémorable de la Révolution, mais aussi un juge inflexible de ses ombres et de ses crimes. C'est Grégoire qui inventa tout exprès le terme de "vandalisme" pour flétrir la destruction barbare d'une grande partie du patrimoine culturel français dont se rendirent coupables les fanatiques de la déchristianisation. Comment ne plus exalter le seul Grégoire sans faire tort à la mémoire de Robespierre, dans lequel une certaine historiographie "républicaine" continue à voir l'incarnation même du génie de la Révolution quand on ne peut honnêtement cacher que l'évêque de Blois le regardait comme un tyran sanguinaire. Il n'est pas jusqu'à la Convention dont on n'ignore pas la place qu'elle occupe dans l'imaginaire des fervents de la Révolution qui ne puisse échapper à la sentence de cet irrécusable témoin car, dit le conventionnel Grégoire, si la Convention "fut majestueuse lorsqu'elle fonda la République, elle donna ensuite le sceptre au crime".

APRÈS 1789 LA RÉVOLUTION S'EST APPELÉE GUERRE CIVILE

La commémoration du Bicentenaire ne peut faire de la Révolution un "bloc" et à célébrer globalement puisque, en choisissant un héros qu'elle veut incontestable, elle voit le bloc une fois reflété dans ce miroir de justice se casser en moitiés aussi ennemies que la vertu et le crime. Qu'on n'accuse donc pas l'Eglise de France de boudier encore la République sous prétexte que sa mémoire du passé congédie toute partialité partisane et ne va pas sans lucidité critique. Une commémoration digne de ce nom, qu'elle soit laïque ou catholique, est soumise à la même et honnête exigence : le souvenir des grandes et belles heures sans fermer les yeux sur des dévoilements sinistres et des dérives sanglantes, lesquels, tout le monde doit en convenir, proviennent d'une infidélité terrifiante de la Révolution à ses propres principes et aux maximes initiales des droits de l'homme.

Cette tension entre ceci et cela n'a rien de confortable ; mais elle invite à un labeur pénible de réflexion et de médiation qui est le devoir de tous : comment un tel dérapage, pour employer un mot faible, a-t-il été possible ? Cette mémoire écartelée et ce dramatique questionnement peuvent fournir le thème aussi bien d'une homélie chrétienne pour messe de piété patriotique que pour une liturgie républicaine autour de la dépouille de Grégoire. Des catholiques de tout rang pourraient s'associer à un hommage que la République rendrait à un célèbre prêtre républicain. Mais ils ne renieraient pas pour cela leurs martyrs dont les bourreaux en les tuant avaient aussi assassiné les droits de l'homme : en commémorant

ce qui est authentiquement commémorable ils n'excommunièrent pas rétrospectivement, sous prétexte de se montrer aujourd'hui bons républicains, ceux de leurs anciens dans la foi qui se soulevèrent contre une République persécutrice en invoquant cette "résistance à l'oppression" dont la "Déclaration" de 1789 faisait l'un des quatre droits fondamentaux de l'homme.

Après l'éblouissement de 1789, la Révolution s'est appelée déchirure et guerre civile. Une commémoration catholique ne dressera pas un autel à la déchirure. Une commémoration laïque n'édifiera pas un acte de triomphe en l'honneur de la guerre civile. La mémoire de toute commémoration souffre passion, partagée qu'elle est entre l'admiration et l'horreur. Pour que les commémorations ne se contrarient pas, que chacun approfondisse sa propre mémoire au lieu de chercher à suspecter l'autre et prenne ensuite la hauteur qui convient. Tout ce qui monte converge comme disait Teilhard de Chardin.

14/07/1989

(1) *Les éditions ouvrières 1988, 119 p.*

(2) *Editions "La Nouvelle République" 1989, 141 p.*

LENDEMAINS DE 14 JUILLET

Il est encore trop tôt pour tirer les leçons qui conviennent de ce 14 juillet, qui avait été programmé pour être le temps le plus fort dans le cérémonial mis en œuvre pour la célébration du Bicentenaire de la Révolution française. On attendra que s'apaisent quelques tumultes et que se décantent quelques humeurs. Dès maintenant, il est permis de regretter que ce Bicentenaire ne se soit que trop inscrit dans la conflictuelle quotidienneté politique pour être une authentique manifestation d'unanimité d'un peuple tout entier en fête, et pour que soit distinctement perçue la joyeuse et grave rumeur à laquelle Hugo donna une voix : "O patrie, O concorde entre les citoyens". A qui la faute ? A l'opposition, qui s'est voulue boudeuse et qui, négligeant de se mettre au diapason d'une grande histoire, a un peu mesquinement insisté sur le coût des festivités et les embarras de Paris ? Ou au gouvernement, qui n'a pas su trouver les mots et avoir les gestes qu'il fallait pour apaiser tous les esprits et parler à toutes les imaginations ? Ou peut-être à la Révolution française elle-même dont on ne peut se souvenir sans réveiller des passions mal éteintes et depuis toujours irréconciliables ?

Il n'aurait pas été inutile de dire la vérité sur le 14 juillet 1789, lequel n'est pas le premier et le vrai 14 juillet. La fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, fête de l'unité et de la réconciliation nationales, est le seul et véritable grand événement qui mérite d'être célébré par tous comme événement fondateur et commencement gonflé d'espérances à venir. Dans cet authentique 14 juillet, auquel pensait explicitement la III^e République lorsqu'elle institua à cette date notre fête nationale, la réalité historique et le symbole ont l'air de coïncider, ce qui est une assez rare merveille. Certes, la date de la fête de la

Fédération n'avait pas été choisie sans référence à la prise de la Bastille, un an auparavant, journée d'émeute assez équivoque, pleine de surprises et de méprises, qui a ravi la célébrité à la fête de la Fédération, et qui garde valeur moins en elle-même que par un lendemain inespérément heureux.

A en croire une éloquence conventionnelle, qui célèbre rituellement le 14 juillet 1789, on pourrait croire que ce jour-là, fatigué de dix siècles de misère et d'oppression, le peuple révolté a en chantant *La Marseillaise* abattu d'un même mouvement la Bastille et aboli la royauté pour établir la République. En réalité, on en était arrivé à un moment crucial où la Révolution était déjà faite par la transformation des Etats généraux en Assemblée nationale constituante, et où s'esquissaient les grandes lignes d'une monarchie constitutionnelle. Acquis encore fragiles et brusquement menacés. Par faiblesse et carence de sens politique, Louis XVI laisse se constituer un parti du roi, contraire en son principe à l'idée monarchique, l'ancienne et la nouvelle, et lui cède en renvoyant les ministres libéraux, provoquant ainsi une explosion qui, avec la rue livrée aux fusillades et les têtes coupées au bout des piques, n'annonce pas le meilleur des jours à venir. Ce sont les commencements de guerre civile, que les modérés de la Révolution, ceux que les historiographies "contre-révolutionnaire" et "républicaine" se sont acharnées à discréditer et à calomnier, qui sauvent la grande espérance. Le roi revient à la raison. Reçu à l'hôtel de ville de Paris par Bailly et La Fayette, devenus respectivement maire de Paris et commandant de la Garde nationale, Louis XVI accepte les couleurs de Paris, bleu et rouge, auxquelles La Fayette - qui avait, le 11 juillet, rédigé le premier brouillon de la Déclaration des droits de l'homme, - ajoute le blanc, hérité du passé, et qui fut ainsi l'invention du drapeau tricolore. On pourrait s'en souvenir un jour de 14 juillet, lequel n'a pris que le 17 juillet figure humaine et nationale, et peut ainsi déceimment annoncer la fête de la Fédération, un an plus tard.

Le plus vrai 14 juillet n'est donc pas la fête d'un régime déterminé, fût-il républicain, mais la célébration d'une idée déjà démocratique de liberté, qui n'est pas incompatible avec l'institution monarchique, alors que telle et telle Républiques n'ont de démocratique qu'une étiquette menteuse. *La Brabançonne* devait reprendre le thème de notre fête de la Fédération, "le roi, la loi, la liberté". Et on ne voit pas en quoi le roi des Belges, la reine d'Angleterre et le roi d'Espagne seraient susceptibles de ternir l'éclat d'un 14 juillet, rendu à sa propre vérité.

Qu'en écartant une mythologie dite "républicaine", on ne tombe dans l'illusion que tout fut merveilleux dans la première partie de la Révolution pour devenir ensuite sinistre, quand on passe de Mirabeau à Robespierre. Deux jours avant la fête de la Fédération la Constituante avait voté la Constitution civile du clergé, qui allait déchirer à la fois l'Eglise et le peuple de France, et apporter par cette fracture une contribution certaine à la

proche guerre civile. La première génération de révolutionnaires était possédée par un esprit d'impatience et de démesure qui les poussait à vouloir tout refaire d'un coup, la religion avec le reste, et, sans donner du temps au temps, à appliquer tout de suite les normes d'éthique politique dont ils avaient eu la trop superbe révélation aux beaux jours de 1789. D'où, en contradiction avec les principes initiaux, cette rage croissante à forcer les mentalités et à violenter l'histoire qui, n'ayant pas été endiguée, a causé ensuite tant de malheurs.

On commémore mal la Révolution si on entend tout célébrer pêle-mêle et consacrer cette victoire des excès sur les modérés qui n'était nullement inscrite dans les étoiles. Une commémoration globale fera forcément beaucoup de mécontents. Car, à se souvenir trop bien de la Révolution et de toute la Révolution, on fera resurgir de vieux antagonismes entre droite et gauche ; on suscitera des identifications passionnelles avec tel ou tel personnage qui ne supportera pas la commémoration des autres. Comment admirer en Robespierre l'incarnation même du génie de la Révolution, sans faire un tort aux autres acteurs du drame - ceux que "l'Incorruptible tua comme ceux qui le tuèrent, et en qui il ne voyait que des traîtres et des fripons ?

Si, dans cette commémoration globale, on est amené, non à excuser, mais à expliquer par telle ou telle nécessité des crimes qui sont allés jusqu'à l'extermination de populations entières, on provoquera des indignations. Indignations qui s'expriment parfois de manière trop pamphlétaire, mais qui redoubleront, non sans de bonnes raisons, lorsque, par exemple, on ne peut rappeler le sort de la Vendée martyrisée sans se voir accusé de faire sur les crimes de la Terreur une fixation pathologique, qui trahit une secrète détestation de la République.

La croix de la commémoration c'est qu'il lui faut tout assumer, les rayons et les ombres, et qu'elle est embarrassée pour faire comprendre comment et pourquoi, après tant de lumière, la Révolution a pu ensuite tellement s'enténébrer. Il faudrait pour répondre interroger les hommes du milieu juste qui ont contribué au meilleur et ont su résister aux avancées du pire. On fera la moue à l'idée d'une trop centriste commémoration. Pourtant, on ne gouverne qu'au centre, et la commémoration est affaire de gouvernement. Mais sommes-nous gouvernés au centre ? Bonne question, au lendemain de ce 14 juillet.

15/07/1989

UN SYMBOLE ET UNE ÉNIGME

Le président de la République a choisi de célébrer par anticipation l'anniversaire du glorieux automne 1792. A été organisée à Valmy, sur les lieux mêmes de la célèbre bataille, une grande festivité tricolore en l'honneur de

l'armée et de la nation, dont les destins furent en effet conjoints sous la Révolution et l'Empire. Occasion de rappeler une fois de plus le mot de Goethe sur la date historique qui ouvre un chapitre nouveau dans l'histoire. Et, en effet, entre Valmy et Waterloo se déploya une épopée militaire qui bouleversa en Europe les institutions et les frontières et, jusque dans un plus vaste monde, les idées et les mentalités.

Epopée aux couleurs françaises bien faite pour nourrir cette fierté nationale dont le ministre de la défense, présent au centre de la célébration, entend être le protagoniste contre la médiocrité des égoïsmes et des intérêts. Valmy est en effet un symbole dont deux siècles d'histoire ont amplifié et enrichi la signification. Danger pour la patrie, la brèche dessinée par la géographie au nord-est de l'Hexagone qui ouvre trop aisément aux envahisseurs la route de Paris. Et plusieurs fois le souvenir de Valmy a pu exalter, heureux ou malheureux, le courage français. Car ce 20 septembre 1792, alors que la panique était partout, salissant de sang la capitale, et contre toute espérance, l'envahisseur s'arrêta interdit devant la butte de Valmy et les troupes républicaines, et, après une brève canonnade, battit précipitamment en retraite.

Situé à sa place, dans l'espace et dans le temps, Valmy perd quelque chose de son auréole de légende. Victoire certes incontestable puisque l'ennemi céda la place en se repliant. Mais bataille courte et propre, réduite à un duel d'artillerie qui fit peu de victimes et ne peut soutenir la comparaison avec les holocaustes dont, sur d'autres champs de bataille, il a fallu payer les gloires de la Révolution et de l'Empire. Bref, la question se poserait de savoir si la bataille de Valmy a réellement eu lieu. Reste à comprendre les raisons de cette non-bataille. On passe ici du symbole à l'énigme et les suppositions et supputations peuvent aller bon train.

Peut-être les chancelleries de Berlin et de Vienne étaient-elles plus intéressées par le dépeçage imminent de la Pologne que par les affaires d'une France dont on imaginait que ses convulsions la mettaient hors du jeu européen. D'où le refus de s'engager plus profondément dans un pays visiblement en train de se suicider. Ainsi, et on pourrait s'en souvenir aujourd'hui, le malheur de la Pologne contribua à sauver la France de l'invasion. Il ne serait pas impossible aussi que les épidémies propagées dans l'armée austro-prussienne par un automne précoce et pluvieux n'aient pas été étrangères à ce brusque revirement. Enfin, les chefs de l'armée française n'étaient pas encore ces "généraux imberbes" chers à Victor Hugo et qui firent merveille les années suivantes. Un Dumouriez, un Kellermann auraient pu avoir hérité de leur passé militaire l'art des négociations secrètes avec l'adversaire qui, dans les batailles de l'ancienne monarchie, avaient d'aventure économisé bien des vies humaines. Et, de quoi embrouiller plus encore l'énigme et autoriser quelques soupçons, les deux armées de cette bataille ou de cette parade, confrontées plutôt qu'affrontées, s'opposaient à fronts renversés, chacune tournant le dos à son objectif naturel.

LE BOUQUET SPIRITUEL

Conjectures incertaines. L'évident est que ni les cris de "vive la nation" ni les ailes du célèbre moulin, s'ils pouvaient, à force de tumulte et d'agitation, épouvanter les oiseaux du ciel, n'ont suffi, seuls, à semer le désordre dans les rangs de la solide infanterie fédéricienne. Il y faudra, plus tard, à Iéna, une plus efficace science militaire. Au total, l'accumulation et la convergence de tant de chances tiennent du miracle et feraient croire que Dieu était du côté de la République. J.P. Chevènement, grand célébrateur de Valmy, n'y contredirait certes pas, lui qui, animateur dans le PS du courant "République et socialisme", fait de République religion pour que la pensée socialiste, si éprouvée ces temps-ci, ne se perde pas dans la fadeur et l'inconsistance.

Au fait, était-elle si républicaine la victoire de Valmy ? Une République qui prélude à la Terreur qui va la déshonorer en couvrant les massacres de septembre n'était certes pas la vraie ou, au moins, pas la bonne. Et les acteurs principaux de Valmy ne portent pas, dans leurs personnes et leurs carrières, les marques d'une authenticité républicaine sans faille. Dumouriez, héros en 92, sera en 93 le traître qui, en passant à l'ennemi, livrera aux Autrichiens le ministre de la guerre et les conventionnels, venus pour arrêter à son quartier général cet ami des Girondins. Kellermann, oubliant que la Révolution avait aboli les privilèges et les titres nobiliaires, accepta d'être fait par Napoléon duc de Valmy et c'est empanaché par cette gloire napoléono-révolutionnaire qu'il se rallia aux Bourbons après 1815. Un futur roi des Français, Louis-Philippe 1^{er}, alors duc de Chartres, était à Valmy, et sa participation à une victoire républicaine lui aplanit les chemins vers une très bourgeoise royauté.

Aussi, n'était-il pas surprenant que le comte de Paris, ex-prétendant au trône de France, et son descendant en ligne directe, bien connu par le loyalisme qu'il ne cesse de manifester à notre monarque républicain, ait été appelé à figurer dans la suite de François Mitterrand lors de la commémoration de Valmy. La famille orléaniste est toujours plus vaste qu'on ne croit.

Les ironies de l'histoire et les curiosités des historiens n'empêchent pas que Valmy, dûment métamorphosé, soit devenu un beau symbole dans la mémoire nationale, capable d'émouvoir les fidèles de Péguy, mais aussi bien les héritiers de Barrès et les disciples de Jaurès. Avant 1914, Marc Sangnier avait rassemblé à Valmy une élite de jeunes catholiques, attestant ainsi leur civisme républicain. La rencontre de ces grands noms sur les sommets et l'intelligence réciproque de ce qu'ils représentent définirait, entière et ouverte, une unanimité française. Valmy, péripiétie ambiguë, est devenue rétrospectivement le lever de rideau, en forme de mime héroïque, pour vingt années, d'une même et continue guerre révolutionnaire, pour apparaître enfin en symbole réconciliateur de nos familles politiques : ces deux claires syllabes sonnent comme un coup de clairon patriotique qui ne saurait être récupéré au profit de l'une quelconque de nos fanfares partisans. Même sous prétexte de commémoration.

30/09/1989

Mardi 12 décembre 1989. Désensevelir de l'ordinaire glaise terrestre les dépouilles mortelles de trois grands hommes, acteurs et témoins de la Révolution française, pour les hausser à la glorieuse immortalité du Panthéon, l'idée était bien d'origine élyséenne, comme l'a confirmé le ministre de la culture dans le triple et éloquent panégyrique qu'il a prononcé en ce jour festif, devant le président et toutes les autorités de la République.

Panthéoniser en grande solennité Condorcet, Grégoire, Monge (pour respecter l'ordre alphabétique et officiel), c'était en effet une très habile et très intelligente et très intellectuelle manière de résumer, de conclure et de couronner par une cérémonie solennelle les manifestations publiques qui, non sans quelques réussites esthétiquement éclatantes, on marqué cette année du Bicentenaire de la Révolution française. Une sorte de bouquet spirituel composé de main de maître par François Mitterrand. Les bénéficiaires de cet hommage républicain et patriotique n'ont pas été choisis au hasard. Les illustres de cette période d'une époque aussi dramatique que confuse font une cohue à vraie dire assez mêlée. Les sélectionnés devaient être de grands intellectuels, dont la pensée autant que la vie a valeur d'apologétique pour les idéaux révolutionnaires. Avec Condorcet, Grégoire, Monge, dont les vertus et le talent, voire le génie, sont incontestables, la commémoration du Bicentenaire s'achèverait en une célébration amplement justifiée. Sans compter qu'apparaîtrait, comme par surcroît, et dans le choix de ces trois figures, une illustration à peine discrète et non moins apologétique des principes et des intentions, qui inspirent ici et maintenant la politique mitterrandienne.

Les organisateurs du Bicentenaire ont incontestablement à leur actif, outre maints colloques érudits, quelques manifestations esthétiquement réussies, mais dont la symbolique souvent somptueuse n'était pas toujours clairement déterminée. On se doutait, certes, que le message était noble. Restait, et c'était la question de fond, à donner un contenu explicite à ce message. C'est maintenant chose faite. Faire mémoire de 1789, c'est, selon le président de la commission du Bicentenaire, rappeler la primauté en politique des valeurs morales, et plus exactement du droit. Et le ministre de la culture lui a fait écho, le 12 décembre, en citant Condorcet qui, se demandant où trouver la règle d'or de l'action politique, répondait : "La justice, encore la justice et toujours la justice." La justice, fondement moral de la cité, thèse classique chez les Pères de l'Eglise et les théologiens chrétiens.

Reste cependant une autre question à laquelle les organisateurs du Bicentenaire n'ont pas donné de réponse, sinon indirecte et oblique. On a hésité à se demander clairement si, dans ses "vicissitudes", la Révolution avait été fidèle aux valeurs de 1789. Question si

peu évitable qu'elle affleurerait à maintes reprises, pour être aussi refoulée dans le discours de Jack Lang au Panthéon.

Grégoire et Condorcet étaient félicités pour ne pas avoir voté la mort du roi dans un procès qui inaugurerait le règne de la Terreur. Ils étaient en effet adversaires de la peine de mort et avaient eu l'honnêteté, rare en ce temps, d'accorder leur action à leur pensée. La question n'est pas seulement tributaire de la morale individuelle. Elle relève au premier chef de l'éthique politique, fondement, on l'a clamé bien haut, d'une politique juste. On ne peut célébrer Grégoire et Condorcet pour leur courage sans, du même coup, réprouver la politique d'une Convention qui se moque des droits de l'homme. Or la troisième des assemblées révolutionnaires incarnait dans une vieille imagerie "républicaine", en le portant à son plus haut degré, le génie de la Révolution : la politique de la Convention (dont on ne nie pas qu'elle eut ses moments de farouche grandeur) ne peut se justifier qu'en se couvrant des maximes de la raison d'Etat, lesquelles contredisent, terme à terme, les principes de 89. En cet âge de fer on gouvernait contre les droits de l'homme. En expliquant en tête de la Déclaration de 1789 que "l'oubli des droits de l'homme est la seule cause du malheur des peuples et de la corruption des gouvernements", les Constituants pouvaient croire qu'ils dénonçaient les ténèbres du passé. En réalité, ils prophétisaient au plein sens de ce mot. Et ce ne sont pas seulement les totalitarismes du XX^e siècle qui sont jugés et rejetés, au nom de l'esprit. La sentence vaut pour un proche futur, puisqu'elle inscrivait sur l'airain la condamnation sans appel du terrorisme.

Il convient de savoir ce que l'on fait en mettant si haut une morale humaniste dont s'est moquée la République de l'an I et de l'an II. Saint Augustin n'avait pas peur de dire que la République romaine, pourtant si glorieuse, ne méritait pas d'être appelée République parce que, spoliatrice des peuples, elle n'avait pas la vraie justice. En donnant une couronne civique à Grégoire et Condorcet, on la refuse à Robespierre et à Saint-Just. Pourquoi alors ne pas rappeler que Grégoire et Condorcet ne sont pas seulement de grands intellectuels et les plus honnêtes gens du monde, mais qu'ils ont, en actes et en paroles, jugé tyrannique la République robespierriste.

Après Thermidor, l'évêque de Blois écrit à ses diocésains, pour justifier la chute de Robespierre, que "la Convention, majestueuse lorsqu'elle proclama la République, avait ensuite laissé tomber le sceptre aux mains du crime". Qui osera, après ce jugement terrible d'un

grand républicain, faire du 9 thermidor 1794 une date funèbre, réactionnaire, où, en donnant un coup d'arrêt à la Terreur, la Révolution aurait éteint ses plus beaux feux ?

De cette Terreur, Condorcet avait été l'une des plus illustres victimes. Jack Lang décrit pathétiquement son malheur sans en désigner la source. Le conventionnel Condorcet n'admit pas que sous la pression de l'émeute, caricature abjecte de la volonté générale, l'Assemblée s'amputât elle-même d'un certain nombre de représentants qu'elle vouait ainsi à la guillotine. Dans cette affreuse lutte de factions, Condorcet choisit la Gironde vaincue, parce que, en l'occurrence, elle était le Droit. D'où une errante clandestinité et la mort amère dans une cave policière. Cette édifiante histoire de résistance aurait mérité de nous être contée sur cette colline Saint-Geneviève où fut si bien honoré Jean Moulin.

De tels épisodes touchent de trop près aux engagements de Grégoire et de Condorcet et à la manière dont ils comprenaient les rapports de la morale et de la politique pour qu'on s'abstienne, au jour de leur gloire, d'en tirer la leçon qui convient. Sans doute les discours officiels s'en tiennent, et c'est la loi du genre, aux généralités généreuses, et sont voués à beaucoup de non-dit. On ne nous a pas dit, par exemple, que le véritable héros révolutionnaire de Monge était Bonaparte, auquel le grand géomètre dédia le meilleur de sa vie et qui, ce qui n'est pas un authentique brevet de républicanisme, le fit comte de Peluse en souvenir de leur commune expédition en Egypte. Il est vrai que, l'astronome Bailly ou le chimiste Lavoisier ayant été guillotinés sous la République terroriste, on n'avait pas tellement de savants sous la main.

Tout de même, il y eut trop de non-dit dans les discours et les festivités du Bicentenaire. On a eu peur de tirer toutes les conséquences des maximes démocratiques qu'on avait raison de célébrer. On a fait silence sur les victimes d'une révolution devenue démente. On comprend que l'Eglise ait été embarrassée lorsqu'elle a été sollicitée de se joindre aux festivités du Bicentenaire. Au moins a-t-elle avoué publiquement son embarras en prenant le risque de susciter des criaileries mineures et dérisoires. Le pouvoir avait toutes les raisons d'éprouver un sentiment analogue, mais il a mieux su les camoufler et a su dire avec un certain accent des demi-vérités, incomplètes et boiteuses. La meilleure pédagogie a été du côté de l'Eglise.

23/12/1989

Les textes d'Etienne Borne réunis dans ce cahier spécial ont été publiés dans la revue "France-Forum", le quotidien "La Croix" et l'hebdomadaire "La France Catholique".

Dans la réflexion suscitée par la commémoration de la Révolution française à l'occasion du Bicentenaire, les études d'Etienne Borne se situent avec originalité au confluent de la philosophie et de l'histoire. Dans l'euphorie et la confusion d'une commémoration qui prenait souvent l'accent d'une célébration laissant peu de place à l'esprit critique, Etienne Borne a refusé la commodité de considérer comme une opposition de circonstance et de conjoncture, ou comme une déviation passionnelle, ce qui sépare 1793 de 1789. En effet, il montre bien que 89 et 93 sont deux Révolutions qui se contredisent. 89 : révolution éthique de la liberté et des droits de l'homme, fondements de la démocratie. 93 : révolution qui met en question l'Etat de droit et ouvre les portes aux antiques maximes de la raison d'Etat sous les formes les plus violentes et les plus effervescentes.

Nous avons réuni en un cahier spécial de France-Forum les textes de Borne traitant de la Révolution. Ces articles ainsi rassemblés permettent de juger comment une philosophie personnaliste et humaniste peut être une bonne grille pour comprendre l'histoire et même déchiffrer l'événement.

Henri Bourbon

L'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés

Abonnez-vous — Diffusez France-Forum

Abonnements de soutien

FRANCE-FORUM demande instamment à tous ceux qui comprennent son effort de lui apporter leur appui en souscrivant un abonnement de soutien dont le prix minimum à 150 F.

France-Forum, 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris

Numéros spécimens gratuits sur demande

C.C.P. Paris 14.788.84.N - N° Tél. 45.55.10.10

Comité de Direction : **ETIENNE BORNE - HENRI BOURBON**

Directeur de la publication : **René Plantade** — Commission Paritaire n° 60361 — Dépôt légal n° 2291
Composition et Impression : **VIENNE IMPRIM'** — 23, quai Jean Jaurès — 38200 VIENNE — Tél. 74 85 47 06
Photos : Roger-Viollet